



Mémoire des révoltes XVe-XVIIIe siècles

Stéphane Haffemayer, Jelle Haemers, Morwenna Coquelin, Rachel Rebault,
Héloïse Hermant, Solange Rameix

► To cite this version:

Stéphane Haffemayer, Jelle Haemers, Morwenna Coquelin, Rachel Rebault, Héloïse Hermant, et al.. Mémoire des révoltes XVe-XVIIIe siècles. Publication en ligne du CRHQ - Il s'agit du Cahier n4 du CRHQ. 2013, 124 p. <hal-01018400>

HAL Id: hal-01018400

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01018400>

Submitted on 28 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Centre de Recherche
d'Histoire Quantitative
CNRS - UMR 6583

Université de Caen



Mémoire des révoltes XV^e-XVIII^e siècles

Textes rassemblés par Stéphane HAFEMAYER



Cahiers du CRHQ, 2013 - N° 4

L'écriture et la mémoire des révoltes et révolutions

(XV^e-XVIII^e siècles)

Stéphane Haffemayer

stephane.haffemayer@unicaen.fr

Normandie Univ, France

UCBN, CRHQ, UMR 6583, F-14032 Caen, France.

Les textes qui suivent sont issus d'une journée d'études organisée à Caen en octobre 2011 par l'axe cultures et politiques du CRHQ. Ils s'inscrivent dans un projet plus large des modernistes caennais sur les productions culturelles issues des révoltes et révolutions dans l'Europe moderne (XV^e-XVII^e siècles); il s'agit ici des prises de parole contestataires médiatisées par l'écriture lors des mouvements politiques collectifs qui marquèrent une rupture de la norme et de l'ordre établis.

L'écriture de la révolte se révèle ici à travers quelques études de cas : artisans de Gand en 1477 et 1539, bourgeois d'Erfurt en 1509, paysans du Schönburg aux XVII^e et XVIII^e siècles (1653-1681 ; 1778), paysans Barretines en Catalogne en 1687, Glorieuse Révolution de 1689. Soit une variété de sources (écrits du for privé, chroniques urbaines, documents juridiques issus des procédures judiciaires, manifestes de révoltés, libelles, etc.), et de systèmes d'écriture.

L'objectif n'est pas ici de dire ce que furent ces révoltes, mais de les envisager sous l'angle de ces deux opérations que sont l'écriture et la mémoire. D'un côté l'écriture immédiate, le « making of » d'une construction historique qui démarre sitôt l'événement achevé ; de l'autre, l'usage stratégique d'une résurgence instrumentalisée, un réinvestissement et une réécriture du passé au profit d'un événement ultérieur. De manière révélatrice, le déséquilibre des sources fait ressortir l'importance de l'écriture mémorielle, au détriment de la parole des révoltés que l'on trouve par exemple dans les « textes d'action ». Cette notion

proposée il y a près de 30 ans par Christian Jouhaud¹ à propos des mazarinades, nuancée il y a dix ans par Hubert Carrier qui mit en évidence leur valeur idéologique², pose la question de la valeur « performative » de ces manifestes ou libelles qui portent en eux un désir de réaction (notion théorisée par Austin³ en 1962 : « dire, c'est faire »). Héloïse Hermant l'évoque à propos des paysans Barretines lorsque les autorités craignent le pouvoir d'interpellation du texte séditieux et ordonnent la répression autour de sa simple possession. L'écriture immédiate de la révolte traduit un imaginaire fantasmé où l'insurrection naîtrait de la seule virtualité subversive du geste et de la parole contestataire. Les travaux sur la lecture l'ont pourtant amplement démontré : cette efficacité supposée n'est jamais inscrite dans le texte lui-même : pour qu'il soit efficace et « galvanise les masses », il faut que le texte de révolte se conjugue à d'autres mécanismes de mobilisation passant par l'oralité, la gestuelle, etc. Il faudrait aussi s'attacher à en saisir les écarts de réception, les conséquences non intentionnelles, les possibilités de résistance, etc. Sur ce plan, le chantier reste ouvert.

En attendant de pouvoir entrer dans ce laboratoire qui se joue au cœur de l'action, il faut bien reconnaître que l'historien des révoltes dispose d'un horizon beaucoup plus étendu autour de la question mémorielle : l'enjeu de l'écriture de la révolte est celui du contrôle d'une mémoire autorisée, suivant un processus de reconstruction sélective de l'événement.

Il ne s'agit pas ici d'ajouter au champ déjà très encombré des travaux sur la mémoire, même si l'on ne peut nier, comme le rappelle Jelle Haemers, qu'elle est « présente dans chaque expression de la culture humaine » ; du reste, l'enjeu de la mémoire des révoltes était bien perçu par les contemporains lorsqu'ils ordonnaient la destruction des traces écrites de l'insurrection : l'exemple est bien connu de la *damnatio memoriae* de la Fronde lorsque, d'après le comte Louis de Sainte Aulaire qui écrit en 1827⁴, Louis XIV aurait ordonné en janvier 1668 la lacération et destruction par le feu des archives du Parlement de Paris des années 1648-1652. En réalité, ce fut un travail de juriste plus que de bourreaux, effectué chez le chancelier, expurgant des registres du Conseil secret, 203 minutes qui concernaient les

1 Christian JOUHAUD, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.

2 Hubert CARRIER, *Le labyrinthe de l'État : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde, 1648-1653*, Paris, H. Champion, 2004, 694 p.

3 John Langshaw AUSTIN, *How to do things with words...*, Cambridge, Mass, Harvard university press, 1962, 168 p.

4 Louis-Clair BEAUPOIL DE SAINTE-AULAIRE, *Histoire de la Fronde, par M. le Cte de Sainte-Aulaire*, Paris, Baudouin frères, 1827.

affaires publiques, les affaires particulières étant collationnées dans un nouveau registre ; d'après le procès-verbal, Louis XIV voulait « abolir la mémoire » de ces affaires publiques⁵.

Pour la période moderne, seuls quelques phénomènes révolutionnaires de grande ampleur comme les guerres de religion⁶ ou la Révolution française⁷ ont été constitués en tant qu'objets mémoriels et étudiés dans la longue durée, de l'Ancien Régime à la période contemporaine. C'est là un angle d'analyse tout à fait prometteur qui va bien au-delà de la seule écriture et qui touche l'ensemble des productions culturelles (littéraires, iconographiques, théâtrales, mais aussi audiovisuelles – télévision et cinéma⁸.

L'écriture comme « lieu de mémoire » nous renvoie bien évidemment à l'étude de Pierre Nora sur les mémoires d'État qui participent à la construction des mythologies politiques. L'usage mémoriel suggère aussi des réécritures ; en 1830, Chateaubriand estime que la France doit « *recomposer ses annales pour les mettre en accord avec les progrès de l'intelligence* »⁹ ; s'il met en parallèle les révolutions passées et présentes, c'est pour leur demander d'éclairer celles du futur.

Notre objectif est ici plus modeste ; il s'agit, partant d'étude de cas de révoltes, d'entrer dans les mécanismes concrets d'élaboration et de transmission d'une « mémoire collective » en tant qu'instance de légitimation (de l'identité nationale ou de l'action contestataire) et de montrer comment, à l'échelle locale, des groupes sociaux (bourgeois de Gand, paysans de Catalogne ou de l'empire germanique) ont fait un usage concerté ou concurrentiel de la mémoire des révoltes passées. Les effets de sens induits par les sources sont ici patents : les sources écrites émanent le plus souvent des couches dirigeantes et reflètent la mémoire collective d'un groupe minoritaire.

Le livre de mémoire de l'artisan Jan de Rouc décrivant la révolte gantoise de 1477, recopié par son fils lors de la révolte de 1539, permet d'appréhender ce que Jelle Haemers qualifie de « mémoire alternative », celle des gens de métiers, qui entretenaient une véritable

5 *Actes du Parlement de Paris : 1^{re} série de l'an 1254 à l'an 1328*, Paris, Plon, 1863, p. CCLV (ch. XXVII).

6 Jacques BERCHTOLD et Marie-Madeleine FRAGONARD, *La mémoire des guerres de religion : la concurrence des genres historiques, XV^e-XVIII^e siècles : actes du colloque international de Paris, 15-16 novembre 2002*, 2007.

7 Geoffrey CUBITT, « The Political Uses of Seventeenth-Century English History in Bourbon Restoration France », *The Historical Journal*, vol. 50, 01, 2007, p. 73-95.

8 Voir à ce sujet le colloque organisé des 6 et 7 septembre 2012 sur les *Révoltes et révolutions de l'Europe moderne au cinéma et à la télévision*. La publication des articles est prévue dans les *Cahiers du CRHQ* en 2013.

9 François-René de CHATEAUBRIAND, *Oeuvres complètes de M. le vicomte de Chateaubriand...*, Paris, Ladvocat, vol. IX, 1826, p. 7.

« mémoire sociale ». L'écrit sert de fil à une « véritable tradition révolutionnaire », fixant les rites de mobilisation, les arguments de la revendication, et les gains à espérer de la confrontation. Il est relayé par une transmission orale héroïsant les chefs de révolte. Ce qui pose la question des pratiques sociales et des usages d'un écrit cristallisateur de solidarités anciennes et renouvelées, mais aussi d'une culture orale plus insaisissable sous la forme de chansons, poèmes, légendes, etc. Même l'écrit révèle des formes orales de circulation et de transmission, notamment dans les pamphlets, libelles : les mazarinades en sont remplies.

En confisquant les archives des révoltés, la propagande qui suit la répression vise à gommer les traces d'une mémoire sociale contestataire et à lui substituer une mémoire officielle. Ce n'est pas la seule explication à l'effacement, à l'extinction de la mémoire collective d'une révolte : à la suite de Maurice Halbwachs, Jelle Haemers suppose que l'explication tient aussi dans la transformation, voire la disparition du groupe social le plus impliqué.

Cette prégnance d'une mémoire officielle des révoltes, on la retrouve dans les chroniques urbaines d'Erfurt lorsque la révolte s'est traduite par une recomposition politique qui remplace un gouvernement patricien discrédité par celui d'une bourgeoisie « médiane » des métiers et du négoce. À travers un récit matriciel qui inspire la plupart des chroniques, la mémoire de la révolte scelle un nouveau « pacte urbain » et se construit sur une rhétorique de l'ordre qui condamne autant l'incurie des patriciens que la violence cruelle des émeutiers de la « Bande rouge ». L'écriture de la révolte est aussi le prétexte d'un discours sur le bon gouvernement.

La révolte des paysans Barretines en Catalogne, étudiée par Héloïse Hermant, suscite plusieurs stratégies d'écriture, de l'écriture immédiate des révoltés à la mémoire officielle qu'en livrent les récits d'autorité : la publication du retour à l'ordre fait appel à un « art du trucage » qui oblitère la dimension politique de la révolte et enferme les révoltés dans le lexique de la criminalité. C'est là un des éléments du dispositif de communication du pouvoir en direction des insurgés et du public. Aux lendemains de la révolte, le récit du soulèvement paysan rejoint les enjeux de l'affirmation de l'identité catalane.

La notion de « mémoire stratégique et tactique » invoquée par Rachel Renault permet d'échapper au piège mémoriel qui consisterait à s'enfermer dans un étirement historiographique sur le temps long. Quelle utilisation les insurgés font-ils de la mémoire des conflits passés ? Dans un tout autre contexte, en 1778, les avocats de Schönburg s'appuient sur les documents juridiques issus de la résolution des conflits ; dans certains de ces

documents, il s'agit d'établir la preuve du bon droit en s'appuyant sur une mémoire orale collective attestée par des auditions de témoins ; dans d'autres, la légitimation de l'action s'appuie sur une distorsion volontaire du passé.

À une tout autre échelle, la Glorieuse Révolution traduit pleinement cette nécessité de contrôler l'écriture, voire la réécriture, d'un événement fondateur de l'identité nationale anglaise. À partir de 1693, la théorie orangiste de la conquête militaire au nom du *justum bellum*, initialement portée par Guillaume d'Orange lui-même, se trouve prise dans la tourmente d'une *damnatio memoriae*. Le ressort anti-tyrannique de la guerre contre la France imposait de se démarquer de l'image conquérante de Louis XIV. L'effacement mémoriel de l'image d'une conquête hollandaise, la réécriture de l'événement dans un sens pacifique et consensuel sous les bons offices du parlement ont imposé une interprétation qui a longtemps dominé l'historiographie. Ce n'est que très récemment que Jonathan Israël¹⁰ et Steven Pincus¹¹ ont rappelé la violence d'une invasion militaire...

Bref, le chantier de l'écriture et de la mémoire des révoltes reste ouvert et ce numéro des Cahiers du CRHQ a vocation à accueillir d'autres contributions au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux.

Mes remerciements vont aux auteurs qui ont bien voulu se plier à l'exercice de la réécriture des textes en vue de leur publication, à mon collègue et complice dans cette recherche Alain Hugon, à l'efficacité des acteurs de notre UMR caennaise, le CRHQ, sans qui la mise en œuvre de nos projets de recherche et leur valorisation seraient impossibles.

Caen, janvier 2013

10 Jonathan ISRAËL (éd.), *The Anglo-Dutch moment : essays on the glorious revolution and its world impact*, Cambridge [GB], Cambridge university press, 1991, 502 p.

11 Steven C. PINCUS, *1688 : the first modern revolution*, New Haven, Yale University Press, 2009, XIII-647 p.

Le livre de Jan De Rouc.

Mémoire collective et révoltes urbaines aux Pays-Bas méridionaux (XV^e-XVI^e siècles)

Jelle HAEMERS¹

Jelle.Haemers@arts.kuleuven.be

Université de Leuven, Belgique

Résumé

En étudiant un texte remarquable, c'est-à-dire un « livre de mémoire » du gantois Jan De Rouc, cet article se penche sur les caractéristiques particulières de ce qu'on peut nommer « la résistance lettrée » du monde urbain à la fin du Moyen Âge et au début des Temps Modernes. Ce récit de l'artisan Jan De Rouc, qui décrit le déroulement des événements de la révolte gantoise de 1477, révèle que les gens de métiers de la plus grande ville des Pays-Bas méridionaux entretenaient une véritable « mémoire sociale », qui leur donnait des arguments pour justifier leurs nombreuses révoltes, et qui les aida à se forger une identité collective particulière, maintenue de génération en génération. Ces idées politiques, qui accentuaient l'autonomie corporative des métiers, étaient alimentées par la tradition d'une écriture et d'une lecture fréquentes des textes. Bref, le texte montre que non seulement les élites urbaines, mais aussi les classes moyennes des villes des Pays-Bas méridionaux partageaient des idées concernant l'action politique ; des idées qui ont donné naissance à une mémoire collective et « révolutionnaire ».

Mots-clés :

révolte – mémoire collective – histoire urbaine.

Abstract

In late medieval Ghent a remarkable tradition of revolts of craftsmen lasted for more than two centuries. This article makes clear that the social memory which the craft guilds had developed through time was responsible for the striking similarity of the numerous uprisings that faced Ghent's history during the fifteenth and sixteenth centuries. The commemoration of commotion time, stories about rebel heroes, written accounts of rituals, ballads of victories, and poems about defeats and other reminders, maintained a remarkable rebellious

1 Je tiens à remercier Alain Hugon et Stéphane Haffemayer pour leur aide dans l'arrangement du texte en français.

tradition among the Ghent artisans. Studying a remarkable document (a fragment of the chronicle of Jan De Rouck), this article argues that the ideological consistency and the ritual coherence of the revolts during almost three centuries was preserved through the production of written texts. They spread forceful memories about an idealised past, which highly influenced the maintenance of a collective identity of the craftsmen, and provided the rebels with arguments used for the justification of their revolts. In short, the analysis of the « book of Jan De Rouc » demonstrates that the social memory of the Ghent craftsmen explains their characterizing rebellious tradition.

Keywords :

urban revolt – social memory – craft guilds.

« Retrouver le passé dans le présent ; c'est bien ainsi qu'on peut définir la mémoire », postulait Maurice Halbwachs². Dans son œuvre, le grand historien et sociologue alsacien a prouvé d'une façon convaincante que chacun des différents groupes qui peuplaient la société médiévale a cultivé sa propre version du passé qui fut transmise de génération en génération. La mémoire, bien sûr, est individuelle car chaque personne a ses propres souvenirs des événements qu'il a vécus. Mais, Halbwachs, et nombre de chercheurs après lui, ont montré que les souvenirs de chaque individu sont influencés et même conditionnés par les pensées dominantes de la collectivité dans laquelle il ou elle vit. Comme l'a écrit Marc Bloch dans un compte rendu du livre de son collègue strasbourgeois, tout groupe social tire son identité collective en même temps des traditions qui constituent la matière propre de la mémoire collective et des idées ou des conventions, qui résultent de la connaissance du présent. « La mémoire collective », dit-il, « comme la mémoire individuelle, ne conserve pas précisément le passé ; elle le retrouve ou le reconstruit sans cesse, en partant du présent. Toute mémoire est un effort »³. Dans des décennies plus récentes, partout en Europe, les médiévistes et modernistes ont repris ces pensées, et « découvert » que chaque groupe social a manipulé, (ré)formé, et restructuré le passé, et il l'a fait collectivement⁴. C'est-à-dire que ces chercheurs ont révélé que divers groupes sociaux du monde médiéval et moderne ont sélectionné les faits historiques et en ont oublié d'autres pour reconstruire leur version du passé. Cette version est collective, dans le sens de « partagée ». C'est-à-dire que le groupe range les événements collectivement, il occulte les souvenirs, en manipule quelques-uns et en oublie d'autres, à la fois consciemment, mais aussi inconsciemment, pour créer « son » passé.

Une mémoire collective qui est culturelle, communicative et sociale...

Bien que ces études aient confirmé les conclusions de Maurice Halbwachs dans les grandes lignes, elles ont introduit une diversité de points de vue et même de termes pour étudier la « mémoire collective » dans les recherches historiques. Quelques chercheurs parlent même d'une certaine « industrie historiographique » dont la terminologie balance entre le

2 M. HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, 1950, p. 104 ; voir également, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, 1923.

3 M. BLOCH, « Mémoire collective, tradition et coutume. À propos d'un livre récent », *Revue de synthèse historique*, 40, 1925, p. 77.

4 La littérature est abondante. Les ouvrages les plus importants et récents sont A. ERLI, *Kollektives Gedächtnis und Erinnerungskulturen. Eine Einführung*, Weimar, 2005 ; G. CUBITT, *History and memory*, Manchester, 2007 ; J. OLICK, V. VINITZKY-SEROUSI et D. LEVY, *The Collective Memory Reader*, Oxford, 2011.

chaos et la diversité, comme a écrit Jeffrey Olick, et qui devient donc difficile à maîtriser⁵. La brève introduction théorique de mon étude ne peut donc pas avoir pour but de clarifier ce chaos ; elle se focalise sur deux pistes de recherches qui ont adapté et complété les écrits de Maurice Halbwachs, et qui sont fortement utiles pour l'étude de cas que je présente ici. Car, il est important de mentionner que les recherches historiques sur la mémoire, et la tradition historiographique qui en résulte, ont produit de nouvelles idées dans deux domaines : dans le cadre culturel de la « mémoire collective » d'une part, et de son fonctionnement social de l'autre. En ce qui concerne l'aspect social, il convient de signaler les recherches des Allemands Jan et Aleida Assmann. Ces deux égyptologues ont différencié la « mémoire collective » à l'aide des notions de « mémoire communicative » (« *kommunikatives Gedächtnis* ») et de « mémoire culturelle » (« *kulturelles Gedächtnis* »). Par l'épithète « communicative » est désignée la mémoire d'un groupe au quotidien, qui guide et oriente le groupe et ses membres à l'aide de modèles d'action communs et exemplaires au cours du temps. Le qualificatif « culturel », par contre, veut évoquer une mémoire longue qui conserve des lignes directrices collectives et des images identitaires du groupe, et qui garantit leur actualisation à l'aide des moyens les plus divers⁶. Ces moyens peuvent être des rituels, des symboles, des images, mais aussi des « lieux de mémoire », comme l'ont prouvé les études de Pierre Nora et ses pendants allemands, hollandais et belges⁷. En somme, la mémoire est présente dans chaque expression de la culture humaine, et il faut que l'historien réalise que le présent dans lequel il vit, et que tous les récits historiques qu'il lit, sont des créations de la vision des ancêtres sur le passé, une version de l'histoire qui est, elle aussi, produite et manipulée.

En Angleterre, les historiens James Fentress et Chris Wickham ont remodifié les pensées de Halbwachs sur l'aspect du fonctionnement « social » de la mémoire collective d'une société. Selon eux, la notion de « mémoire collective » ne couvre pas vraiment la

5 K. KLEIN, « On the emergence of memory in historical discourse », *Representations*, 69, 2000, p. 127. Voir aussi J. OLICK, « Between chaos and diversity : is social memory studies a field ? », *International Journal of Political and Cultural Sociology*, 22, 2009, p. 249-52.

6 J. ASSMANN, *Das kulturelle Gedächtnis : Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen*, Munich, 1992. Voir aussi l'excellente étude de G. MARCHAL, « De la mémoire communicative à la mémoire culturelle. Le passé dans les témoignages d'Arezzo et de Sienne (1177-1180) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56, 2001, p. 563-589.

7 P. NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, 1984-1992 ; en Allemagne : E. FRANÇOIS et H. SCHULZE (dir.), *Deutsche Erinnerungsorte*, Munich, 2003 ; en Hollande : H. WESSELING et al. (dir.), *Plaatsen van herinnering*, Amsterdam, 2005-2007 ; en Belgique : J. TOLLEBEEK et al. (dir.), *België, een parcours van herinnering*, Amsterdam, 2008.

réalité, parce qu'elle tend à considérer l'individu comme un automate qui intérioriserait passivement la volonté de la collectivité qui l'entoure. Avec Halbwachs, ces chercheurs n'ignorent pas du tout que les groupes sociaux construisent leurs propres images du passé par la création d'une vision collective, et non singulière, de l'histoire. Mais, avant tout, en introduisant le terme « *social memory* » dans les recherches historiques, ils voulaient accentuer le rôle important qu'ont joué les structures sociales dans la « production mémorielle » individuelle et collective de l'histoire⁸. Le développement d'une mémoire entretenue par un certain groupe dans la société est donc un processus social et, d'après les chercheurs cités, son résultat peut être appelé une « mémoire sociale » car cette mémoire est modifiée constamment par de multiples transformations de la réalité sociale. « La mémoire nous dit qui nous sommes », écrivent Fentress et Wickham, « elle a une fonction sociale, c'est-à-dire qu'elle nous inscrit dans notre passé »⁹. Comme l'homme est un être social, sa mémoire l'est aussi. Bien que ces pensées soient très précieuses et utiles pour l'étude de cas que je présente ici – et j'y reviendrai – l'utilisation de la notion de « mémoire collective » dans une étude sur le fonctionnement des souvenirs aux XV^e et XVI^e siècles, reste légitime car elle est bien établie dans l'historiographie française (qui n'ignore pas non plus le caractère social de la pratique commémorative). Donc, à la différence de ce que j'ai écrit ailleurs, je parlerai dans cet article de la « mémoire collective » des villes médiévales des Pays-Bas méridionaux au lieu de « *social memory* », notion peu utilisée en France¹⁰.

Les études citées sur le fonctionnement social de la mémoire collective, et celle de Halbwachs sur les « cadres sociaux de la mémoire » en premier lieu, ont bien révélé qu'une « mémoire collective » est unique, mais qu'elle n'est pas la seule dans une société. C'est-à-dire que des mémoires collectives différentes existaient à côté d'autres au sein d'une même communauté. Bien sûr, la position sociale et la prospérité matérielle d'un certain groupe social déterminent si sa mémoire est dominante ou dominée dans la vie quotidienne. Et

8 J. FENTRESS et C. WICKHAM, *Social Memory*, Oxford, 1992. Voir aussi J. OLICK et J. ROBBINS, « Social memory studies : from “collective memory” to the historical sociology of mnemonic practices », *Annual Review of Sociology*, 24, 1998, p. 105-140 ; W. KANSTEINER, « Finding meaning in memory : a methodological critique of collective memory studies », *History and Theory*, 41, 2002, p. 179-197.

9 « Memory tells us who we are ; it has a social role – embedding ourselves in our past » J. FENTRESS et C. WICKHAM, *Social Memory*, *op. cit.*, p. 201.

10 L'étude de cas qui est présentée ici, a fait l'objet de l'article : J. HAEMERS, « Social memory and rebellion in fifteenth-century Ghent », *Social History*, 37, 2011, p. 443-463 ; dans lequel j'ai analysé le contexte de cette étude (qui est une version modifiée et adaptée de la publication citée). Je tiens à remercier mes collègues des universités de Gand et de Leuven, et les organisateurs des conférences à Glasgow, Courtrai, Nimègue, Séville et Caen où j'ai présenté quelques des aspects qui sont discutés ci-dessous.

comme les historiens ne disposent majoritairement que des sources des couches dirigeantes des sociétés historiques, il est facile de comprendre pourquoi leurs recherches se sont concentrées sur la manifestation de la mémoire collective de la noblesse, des élites urbaines et des dynasties régnantes de l'Europe médiévale¹¹. Prenons l'exemple des Pays-Bas méridionaux du XV^e et XVI^e siècles. Les études d'Anne-Laure Van Bruaene, par exemple, ont révélé que les élites dirigeantes des grandes villes flamandes et brabançonnaises cultivaient une tradition historiographique qui s'inscrivait dans de belles chroniques urbaines dans lesquelles le passé des villes était décrit, interprété et manipulé pour créer une identité urbaine spécifique dans ces milieux. Comme l'a aussi prouvé Frederik Buylaert dans son étude d'une famille commerçante et anoblie, les Despars qui vivaient à Bruges au XVI^e siècle, il existait au sein des élites en Flandre et en Brabant une coutume bien établie de créer et de copier des « livres de mémoire », des « *memorieboeken* », ou d'autres écrits historiques qui donnaient sens à l'histoire urbaine¹². Mais, comme je l'ai déjà mentionné, ces études se concentrent sur les groupes qui avaient le savoir-faire et les moyens d'écrire des textes érudits qui étaient coûteux dans leur production. De plus, ils avaient le pouvoir de répandre et de propager leur version de l'histoire dans les villes, et même de détruire les documents qui pouvaient émaner des groupes dominés. Dans son étude sur la mémoire élitaires dans les villes flamandes, Anne-Laure Van Bruaene a déjà suggéré qu'il serait erroné de réduire la mémoire urbaine en Flandre à la pratique des élites locales et de leur besoin de créer une identité collective, pour elles-mêmes et pour l'imposer à leurs sujets¹³. Comme d'autres études l'ont aussi montré, il y avait dans les villes des Pays-Bas méridionaux d'abondants groupes sociaux issus de classes

11 A. GALLETTI, « Motivations, modalités et gestions politiques de la mémoire urbaine », *L'historiographie médiévale en Europe*, J.-P. GENET (dir.), Paris, 1991, p. 189-197 ; G. CIAPELLI, « Family memory. Functions, evolution, recurrences » G. CIAPELLI et P. RUBIN (dir.), *Art, memory, and family in Renaissance Florence*, Cambridge, 2000, p. 17-25 ; H. WANDHOFF, « Une moult belle conjointure. Die Schrift, der Roman und das kulturelle Gedächtnis des mittelalterlichen Adels », F. SICK et B. OCHSNER (eds.), *Medium und Gedächtnis. Von der Überbietung der Grenze(n)*, Frankfurt, 2004, p. 111-124 ; P. MONNET, « La mémoire des élites urbaines dans l'Empire à la fin du Moyen Âge entre écriture de soi et histoire de la cité », dans H. BRAND, P. MONNET et M. STAUB (dir.), *Memoria, communitas, civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, Ostfildern, 2003, p. 49-70 ; B. STUDDT (dir.), *Haus und Familienbücher in der städtischen Gesellschaft des Spätmittelalters und der frühen Neuzeit*, Cologne, 2007.

12 Voir la synthèse d'A.-L. VAN BRUAENE, « L'écriture de la mémoire urbaine en Flandre et en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles », E. CROUZET-PAVAN et E. LECUPPRE-DESJARDIN (dir.), *Villes de Flandres et d'Italie (XIII^e-XVI^e siècle). Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, 2008, p. 149-164 ; son étude *De Gentse Memorieboeken als spiegel van stedelijk historisch bewustzijn, 14^{de} tot 16^{de} eeuw*, Gand, 1998 ; et l'article inspirant de F. BUYLAERT, « Memory, social mobility and historiography. Shaping noble identity in the Bruges chronicle of Nicolas Despars († 1597) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 89, 2011, p. 43-72.

13 A.-L. VAN BRUAENE, « L'écriture de la mémoire... », *op. cit.*, p. 163. Voir aussi M. HAINES, « Artisan family strategies : proposals for research on the families of Florentine artists », dans G. CIAPELLI et P. RUBIN (dir.), *Art, memory, and family...*, *op. cit.*, p. 163-175.

moyennes, qui, eux-aussi, possédaient une remarquable identité collective et culture urbaine¹⁴. Il semble, en plus, que cette identité et les réalisations culturelles de ces groupes n'ont pas fonctionné de façon autonome vis-à-vis de la culture élitaires, car cette culture dominante et celle des classes moyennes ont exercé une influence réciproque l'une sur l'autre. Bref, à côté des « mémoires collectives » qui étaient entretenues par les élites urbaines, il existait en ville des « mémoires alternatives » propres à d'autres groupes sociaux. Mais malheureusement, ce sont les documents qui manquent pour évoquer le passé des mémoires subordonnées et dominées.

L'étude de cas que je présente ici, en revanche, montre comment une telle mémoire « alternative » fonctionnait dans la société des XV^e et XVI^e siècles, et pourquoi les historiens ne disposent presque plus des documents pour la reconstruire. Les lecteurs de ce texte ne seront pas surpris d'apprendre que cet article nous parlera de rébellion, d'idées conflictuelles et d'intérêts opposés et, enfin, de domination, confiscation et destruction. C'est Jan De Rouc, un artisan gantois, qui sera l'acteur principal dans notre histoire, et son fils du même nom a copié les documents qu'il a trouvés dans la maison de son père défunt. Le décor se situe donc dans la ville de Gand, une des plus grandes et riches villes du nord des Alpes au Moyen Âge, déjà renommée pour ses révoltes contre le comte de Flandre – un comte qui était en même temps le duc de Bourgogne. C'est donc contre le prince Valois Philippe le Hardi, et ses successeurs, jusqu'à l'empereur habsbourgeois Charles Quint que la ville a défendu à plusieurs reprises ses privilèges. Je ne reviens pas sur « l'histoire révolutionnaire » de la ville de Gand, bien étudiée en détail ailleurs¹⁵, mais je vais me concentrer sur les idées et les souvenirs qui ont inspiré les rebelles pour lutter contre leur prince et les groupes urbains qui ont supporté le prince. Il apparaît clair que ces idées accentuaient l'autonomie corporative des métiers et étaient alimentées par l'écriture et la lecture fréquentes de textes. Bref, le cas du « livre de Jan De Rouc » montre que non seulement les élites urbaines, mais aussi les gens de métiers des villes des Pays-Bas méridionaux avaient des idées claires et complexes concernant le gouvernement des villes ; des idées qui ont donné naissance à une culture politique authentique et écrite, et à une mémoire collective et « révolutionnaire ».

14 Voir les études pour les villes flamandes et brabançonnaises : J. DAMBRUYNE, *Corporatieve middengroepen. Aspiraties, relaties en transformaties in de 16^{de}-eeuwse Gentse ambachtswereld*, Gand, 2002 ; G. MARNEF, *Antwerpen in de tijd van de Reformatie. Ondergronds protestantisme in een handelsmetropool*, Anvers, 1996.

15 J. DUMOLYN et J. HAEMERS, « Patterns of urban rebellion in medieval Flanders », *Journal of Medieval History*, 31, 2005, p. 388-391 ; M. BOONE, *À la recherche d'une modernité civique. La société urbaine des anciens Pays-Bas au bas Moyen Âge*, Bruxelles, 2010.

Le texte, l'auteur et son fils : Jan De Rouc et ses copistes

Le texte dont nous parlons ici se trouve encore aux archives familiales des Habsbourg à Vienne, et je l'ai édité et étudié en détail ailleurs¹⁶. Cette étude a montré qu'il s'agit d'une copie d'une copie d'un fragment d'un livre qui avait été composé par Jan De Rouc l'Ancien. Son fils, aussi appelé Jan (le Jeune), avait copié ce fragment (ou peut-être le livre complet, mais nous ne disposons que d'un petit fragment) en 1539 – ci-après, je reviendrai sur le contexte de la rédaction du livre, et sur les raisons présumées de la copie de ce fragment. Je n'ai pas pu retrouver l'original de cette copie, mais le texte nous est délivré dans un recueil de documents qui concerne l'histoire de Gand. Cet ouvrage composite contient des fragments de chroniques, des traités et des documents administratifs sur l'histoire de la ville au début du XV^e et XVI^e siècle. Apparemment, un copiste ou un intéressé anonyme, mais certainement contemporain, a copié un certain nombre de documents qu'il a trouvés dans les archives des Habsbourg (dont la copie d'un fragment du livre de Jan l'Ancien, faite par son fils) pour en faire un « farde de documentation » qui illustre une époque troublée de la ville de Gand, c'est-à-dire les années des révoltes de 1477 et de 1539 – l'existence de recueils identiques concernant cette époque, composés dans le milieu urbain ou à la cour, montre que les contemporains avaient l'habitude de faire de tels ouvrages composites qui documentaient le passé, et les mémoires de ceux qui les avaient composés¹⁷. Bien que les motivations précises du copiste de ce manuscrit restent obscures, il est clair que la production du livre original de Jan De Rouc, et la copie de son fils, elle aussi, nous apprennent beaucoup sur l'histoire de la mémoire collective des rebelles gantois.

Qui sont Jan De Rouc, père et fils, respectivement l'auteur et le copiste du texte que nous étudions ici, et qui sont donc les témoins privilégiés de la conscience rebelle de la ville de Gand ? À première vue, il est très difficile de situer Jan De Rouc père dans la société

16 Haus-, Hof-, und Staatsarchiv Wien, Fonds Belgica PC, Liasse 1, Konvolut 2 (recueil des actes sur la ville de Gand, 1476-1492), 127r-128v : document intitulé « Gand 1476 ». L'édition du texte et une discussion sur sa forme se trouve dans J. HAEMERS, « Geletterd verzet. Diplomatiek, politiek en herinneringscultuur van opstandelingen in de laatmiddeleeuwse en vroegmoderne stad (casus : Brugge en Gent) », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire de Belgique*, 176, 2010, p. 5-55.

17 Voir, par exemple, le recueil édité par L.-P. GACHARD (éd.), *Relation des troubles sous Charles-Quint, par un anonyme*, Bruxelles, 1846 ; ou le manuscrit connu sur le nom « journal de Gand », fait par un clerc de la ville : V. FRIS (éd.), *Dagboek van Gent van 1447 tot 1470, met een vervolg van 1477 tot 1515*, Gand, 1901-1904, 2 vols ; voir aussi la synthèse de F. BUYLAERT, J. HAEMERS, T. SNUDERS et S. VILLERIEUS, « Politics, social memory, and historiography in sixteenth-century Flanders : towards a research agenda », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes (XIV^e-XVI^e siècles)*, 52, 2012, p. 195-215.

gantoise de la fin du Moyen Âge. Étant donné qu'il a écrit son texte en 1477, on peut présumer qu'il avait déjà un certain âge en cette année trouble de l'histoire des Pays-Bas méridionaux, puisqu'en 1477, la ville de Gand profita de la mort inopinée du comte de Flandre, le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, sur le champ de bataille de Nancy pour revendiquer la restauration de ses anciens privilèges. Jan De Rouc était au marché de la ville (le *Vrijdagmarkt*, soit le « Marché du Vendredi »), quand les gens de métiers s'y rassemblèrent pour accroître la pression sur l'héritière de Charles, la jeune duchesse Marie de Bourgogne. Une fois déclenchée, cette mobilisation propre pour la ville de Gand suivit un modèle typique qu'il est aisé de repérer d'un conflit à l'autre¹⁸. Étant donné que l'étude détaillée de cette révolte, et des autres qui eurent lieu lors des années précédentes, nous ont appris que les instigateurs de la révolte se trouvaient parmi les groupes sociaux intermédiaires de la ville de Gand, on peut présumer que Jan De Rouc, lui aussi, peut être considéré comme un représentant de ces groupes qui avaient un grand poids démographique dans les villes du comté de Flandre¹⁹. Ces groupes intermédiaires, sorte de « classe moyenne », de Gand étaient composés traditionnellement de maîtres de métiers, de petit producteurs et commerçants, etc., qui n'appartenaient pas à l'élite urbaine, ni aux familles prospères qui gouvernaient la ville depuis des siècles, pas plus que Jan De Rouc n'appartenait au groupe des laboureurs et au « prolétariat » gantois – cette masse d'ouvriers qui ne savaient ni lire ni écrire et qui formaient les troupes de choc des révoltes. Par contre, Jan De Rouc semble avoir été un de ces artisans lettrés et moyennement possédants qui participèrent à l'une des nombreuses révoltes des métiers gantois en général, et donc à la révolte de 1477 en particulier.

Les données que j'ai pu retrouver sur son fils, plus nombreuses, semblent renforcer ces arguments. Jan De Rouc fils possédait une maison dans la rue de Lion à Gand, dans le quartier d'Outre-Escaut, un faubourg où habitaient beaucoup de tisserands. Cette information peut nous renseigner, peut-être, sur les activités professionnelles de la famille De Rouc, car elle se trouve confirmée par la mention du métier des tisserands des matelas (les

18 Voir J. HAEMERS, « A moody community? Emotion and ritual in late medieval urban revolts », dans : E. LECUPPRE-DESJARDIN et A.-L. VAN BRUAENE (dir.), *Emotions in the heart of the city (14th-16th century)*, Turnhout, 2005, p. 63-81 ; et J. HAEMERS et E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Conquérir et reconquérir l'espace urbain. Le triomphe de la collectivité sur l'individu dans le cadre de la révolte brugeoise de 1488 », dans C. BILLEN et C. DELIGNE (dir.), *Voisinages, coexistences et appropriations. Groupes sociaux & territoires urbains du Moyen Âge au XVI^e siècle*, Turnhout, 2007, p. 119-143.

19 J. DAMBRUYNE, « De middenstand in opstand. Corporatieve aspiraties en transformaties in het zestiende-eeuwse Gent », *Handelingen van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, 57, 2003, p. 71-122 ; M. BOONE, *À la recherche d'une modernité civique...*, op. cit., p. 57-78.

« *tijkwevers* ») dans le texte de Jan père, le seul métier qui y est mentionné. De plus, Jan fils était « membre du métier des tisserands, l'organisation corporative » qui unissait tous les métiers gantois qui fonctionnaient dans l'industrie drapière²⁰. En somme, Jan De Rouc semble avoir appartenu au milieu des tisserands, et peut-être son texte a-t-il circulé parmi les tisserands des matelas, car il accentuait leur rôle dans la révolte. Les autres informations que j'ai pu retrouver sur Jan le Jeune nous confirment que ce milieu lettré des gens de métiers n'était pas pauvre. Jan fils possédait une maison, déjà mentionnée, et il dota deux de ses enfants bâtards d'une somme d'argent en 1511²¹. Ces « classes moyennes » de la ville de Gand détenaient un certain pouvoir politique, qui s'est traduit, peut-être, dans le fait que Jan le Jeune a été deux fois élu échevin de la ville, en 1503 et 1523 – alors que son père n'avait jamais exercé de fonction publique. Les mandats de Jan fils n'étaient pas d'un tel poids qu'il pouvait peser dans le gouvernement de la ville, mais ils montrent que la « classe moyenne » de Gand disposait d'une certaine influence – peut-être moins au sein des bancs échevinaux de la ville que du conseil qui gouvernait les métiers. En tout cas, Jan le Jeune semble avoir été un homme plutôt important et chanceux dans son métier, bien qu'il n'appartenait clairement pas aux élites dirigeantes de la ville – des élites dont les recherches historiques ont révélé qu'elles possédaient plus de biens, de pouvoir, et de moyens financiers que les classes moyennes de la ville²².

La révolte et son récit : les Pays-Bas en 1477 et le « projet » de Jan De Rouc

Pourquoi les métiers gantois se sont-ils révoltés contre le comte et les échevins de la ville en 1477, alors qu'ils avaient le droit d'élire annuellement quelques représentants disposant de fonctions publiques à la municipalité ? La réponse est à rechercher dans les motifs de leur mécontentement. L'influence des métiers dans le gouvernement de la ville, un pouvoir qu'ils avaient obtenu au cours du XIV^e siècle, avait été annulée dans les décennies précédant la révolte. Pendant le règne de Charles le Téméraire, de 1467 à 1476, les métiers

20 Sur les institutions et les métiers gantois : M. BOONE, « Armes, courses, assembles et commocions : les gens de métiers et l'usage de la violence dans la société urbaine flamande à la fin du Moyen Âge », *Revue du Nord*, 87, 2005, p. 1-33 et son « Les gens de métiers à l'époque corporative à Gand et les litiges professionnels (1350-1450) », dans M. BOONE et M. PRAK (dir.), *Statuts individuels, statuts corporatifs et statuts judiciaires dans les villes européennes (Moyen Âge et temps modernes)*, Leuven, 1996, p. 23-47.

21 J. HAEMERS, « Geletterd verzet... », *op. cit.*, p. 25.

22 M. BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen, ca. 1384 - ca. 1453 : een sociaal-politieke studie van een staatsvormingsproces*, Bruxelles, 1990 ; F. BUYLAERT, « Familiekwesties. De beheersing van vetes en private conflicten in de elite van het laatmiddeleeuwse Gent », *Stadsgeschiedenis*, 2, 2007, p. 1-19.

gantois avaient perdu leurs droits de participation politique, ainsi que d'autres privilèges économiques et juridiques, comme l'auto-gouvernement des métiers et le droit d'élire leurs propres doyens. Charles n'était pas le premier duc qui avait sapé la base du pouvoir social des métiers ; le duc n'avait fait que prolonger la répression de son père, Philippe le Bon. Dans une cérémonie ritualisée et humiliante qui avait clôturé une autre révolte, celle de 1449-1453, Philippe le Bon avait supprimé quelques-uns des privilèges mentionnés. De plus, il avait aussi confisqué les drapeaux des métiers pour leur montrer symboliquement qu'ils avaient perdu leur pouvoir d'influencer le gouvernement de la ville. Mais la puissance des métiers demeurait malgré tout et dans les décennies suivantes, ils cherchèrent à profiter de chaque moment de faiblesse de la dynastie des ducs de Bourgogne pour revendiquer leurs privilèges, comme en 1467 lors de l'intronisation de Charles comme comte de Flandre, puis après sa mort violente sur le champ de bataille en 1477. Dans les premiers mois de cette année – le duc mourut le 5 janvier –, les métiers réussirent à reconquérir leurs privilèges et les drapeaux qu'ils avaient dû céder en 1453. La révolte permit de renouer avec l'âge d'or du pouvoir politique des métiers gantois, parce qu'ils avaient obtenu de nouveau leur droit d'élire des représentants dans les bancs échevinaux de la ville. Ils le garderaient jusqu'en 1485, date à laquelle le gendre de Charles, Maximilien d'Autriche, réussit, à son tour, à supprimer les privilèges des métiers²³.

La révolte de 1477 fut donc un grand succès pour les artisans gantois, ce qui peut expliquer pourquoi un de ses participants (peut-être un des meneurs ?) a rédigé un récit sur cette mobilisation réussie des métiers en février 1477. Le commencement du texte souligne que le récit (qui est appelé « un projet », *een projecte*) avait été rédigé par Jan l'Ancien « pour sa mémoire » (« *tsijnder memorie* »)²⁴. Quels sont les événements que l'auteur voulait commémorer ? Le texte commence avec l'intronisation de Marie de Bourgogne comme comtesse de Flandre. Jan De Rouc nous raconte comment, à ce moment, les métiers des tisserands de matelas se rassemblèrent « dans leur maison ». Ce rituel, déjà connu, selon lequel les métiers se réunissaient et s'armaient dans le bâtiment où se tenaient les réunions du

23 W. BLOCKMANS, « Autocratie ou polyarchie ? La lutte pour le pouvoir politique en Flandre de 1482 à 1492, d'après des documents inédits », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire de Belgique*, 140, 1974, p. 257-368. Sur le contexte général de la révolte de 1477, voir M. ARNOULD, « Les lendemains de Nancy dans les "pays de par deça" (janvier-avril 1477) », dans W. BLOCKMANS (dir.), *1477. Le privilège général et les privilèges régionaux de Marie de Bourgogne pour les Pays-Bas*, Courtrai, 1985, p. 1-83, et J. HAEMERS, *For the Common Good. State Power and Urban Revolts in the Reign of Mary of Burgundy, 1477-1482*, Turnhout, 2009, p. 11-18.

24 Voir l'édition du « projet » dans J. HAEMERS, « Geletterd verzet... », *op. cit.*, p. 43-46.

conseil du métier, donnait un message clair aux gouvernants : les métiers voulaient remettre un cahier de doléances à la nouvelle comtesse, et ils ne participeraient pas à sa cérémonie d'intronisation tant qu'elle n'entendrait pas ses sujets. Jan De Rouc a raconté de façon détaillée que les échevins de la ville (qui avaient été nommés par le duc honni, Charles le Téméraire) donnèrent quelques « lettres fausses » (« *valschte brieven* ») à Marie, dans lesquelles ils essayèrent de convaincre la duchesse d'ignorer les actions des métiers. Cependant, le texte précise avec soulagement que les échevins ont échoué dans leur tentative de manipuler la duchesse. Au contraire, elle a entendu les plaintes des métiers et, en échange de leur fidélité, leur a octroyé de nouveau les anciens privilèges. L'extrait se conclut par une description de la prestation de serment d'inauguration de la comtesse et par la liste des nouveaux échevins qui furent élus le lendemain. Cette liste contient la répartition, proportionnelle, des mandats entre ce qu'on appelait les « Trois Membres » de la ville, c'est-à-dire le Membre de la bourgeoisie (les familles marchandes de la ville), le Membre des petits métiers, et le Membre des tisserands, auquel le métier des tisserands de matelas appartenait. Les métiers avaient donc obtenu le droit de participer à la vie sociale de la ville ; l'histoire de Jan De Rouc connaît donc une belle conclusion, qui la rend digne d'être écrite et commémorée.

Le texte et son utilité : la tradition révolutionnaire et son écriture

La teneur des notes que Jan De Rouc avait prises sur les événements de 1477 montre qu'il était partisan des idées sociales auxquelles avaient adhéré beaucoup de gens de métiers de son temps. Jan De Rouc défendait les droits corporatifs de son métier, et il ne pouvait pas apprécier les efforts effrénés des anciens échevins pour jeter le discrédit sur les métiers auprès de la comtesse. Comme beaucoup de ses camarades sur le marché gantois de 1477, Jan De Rouc se consacrait donc à la lutte pour le maintien des droits de participation politique des métiers et de leurs privilèges d'autonomie et d'autodétermination. Peut-être, l'histoire de Jan De Rouc contient-elle des éléments faux, et il est tout à fait possible que les échevins n'aient pas essayé de manipuler la comtesse – nous ne saurons jamais si notre source dit la vérité sur les « fausses lettres » et les autres événements qu'il décrit – mais il est clair que le texte voulait dépeindre les adversaires des métiers comme des malfaiteurs qui ignoraient injustement et en vain les privilèges des métiers. Dans son texte, Jan De Rouc décrit un monde dur dans lequel les gens de métiers devaient lutter pour leurs droits, mais qui apparaît sous sa plume comme un monde juste puisqu'à la fin la duchesse a écouté ses sujets. Le texte

n'expose donc pas seulement la vision de son auteur sur le récit des événements, mais il justifie aussi la lutte pour les privilèges des métiers. La duchesse confirma ces métiers dans leurs droits, restauration de l'ordre qui est considérée dans le texte comme normale et légitime. L'image d'une victoire politique, ou plutôt de la correction d'une situation à laquelle il fallait remédier domine le texte. Bref, dans son écrit, Jan De Rouc se remémore les faits de 1477 comme les éléments d'une lutte juste, et non pas comme une révolte illégitime de rebelles inflexibles – terminologie que les chroniqueurs ducaux de l'époque ont utilisée pour décrire les faits de 1477²⁵.

Dans cette optique, les raisons pour lesquelles Jan De Rouc a rédigé son texte sont faciles à reconstruire. On ne saura jamais dans quelle mesure l'auteur a été influencé par la propagande qui, peut-être, avait été répandue par les nouveaux puissants dans la ville, mais il est clair que Jan De Rouc voulait se remémorer une image positive de la révolte, et la communiquer aux générations futures. Cette remarque soulève la question de la réception du texte, et donc des raisons pour lesquelles le fils de l'auteur l'a copié. Le début du texte indique qu'il avait été trouvé par Jan fils dans la maison de son père défunt. C'est peut-être un élément banal, mais il ne l'est plus quand on sait à quel moment le « projet » (le récit) de Jan père avait été copié. En effet, un autre texte inséré dans le recueil avec la copie du livre cité, informe que le recueil a été composé pendant le mois de septembre 1539. Au cours de ce mois, la ville de Gand se trouvait de nouveau en révolte, cette fois contre l'empereur Charles Quint, petit-fils de Marie de Bourgogne. Un bref résumé des faits de cette révolte explique pourquoi Jan le Jeune a eu besoin en 1539 des écrits de son père. En septembre de cette année, les métiers de Gand se réunirent de nouveau, en armes, dans leurs maisons pour lutter contre l'attaque contre leurs privilèges. Marie de Hongrie, la régente de l'empereur Charles qui se trouvait en Espagne, voulait se prémunir contre les prétentions des métiers qui, en outre, occupaient le Marché du Vendredi, mais elle ne put empêcher l'emprisonnement de quelques échevins de la ville par des artisans excités. Abstraction faite des détails des événements et de la fin de la révolte, moins heureuse pour les métiers comme on le verra, les

25 Voir mon étude de détail : J. HAEMERS, « Autour de Jean Molinet. La mémoire collective à la cour habsbourgeoise et l'alternative des élites urbaines en Flandre (XV^e-XVI^e siècles) », dans J. DEVAUX, E. DOUDET et E. LECUPPRE-DESJARDIN (dir.), *Jean Molinet et son temps*, Turnhout, 2013, sous presse ; et aussi J. DEVAUX, « Les soulèvements urbains de 1477 sous le regard des chroniqueurs du temps », *Actes du LI^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique*, Liège, 1994, t. II, p. 391-411 ; et J. DUMOLYN, « Le peuple seroit moult opprimé. The discourse on the people in the chronicles of Jean Molinet », *French history*, 23, 2009, p. 171-192.

études sur cette opposition ont montré que le décor, la composition sociale des participants et les enjeux du combat de 1539 étaient plus ou moins les mêmes qu'en 1477²⁶.

Il serait certainement exagéré d'écrire que le récit de Jan De Rouc, en 1539, a inspiré la prise d'armes des métiers contre leur souverain ; il est clair en revanche que le moment auquel Jan fils copia le livre de son père n'était pas innocent. C'est-à-dire qu'il semble bien que les rebelles de 1539 aient cherché dans les témoignages des révoltes antérieures des modèles à leur lutte. En plus, les activités du fils montrent que les gens de métiers entretenaient activement les écrits et les pensées des générations précédentes quand ils les considéraient nécessaires. Les historiens des révoltes flamandes ont déjà remarqué que le déroulement des conflits urbains était très répétitif au cours des derniers siècles du Moyen Âge, et qu'il existait une véritable tradition révolutionnaire dans les villes de Gand, Bruges et Ypres²⁷. Le livre de Jan De Rouc peut être considéré comme la preuve assurée que les artisans gantois entretenaient une tradition écrite conservant les hauts faits de leurs actions politiques et militaires, une tradition qui les tenait informés non seulement des rites de mobilisations de leurs aïeux, mais aussi des arguments qui pouvaient être utilisés pendant les insurrections, et des résultats possibles qu'ils pouvaient éventuellement obtenir à la suite de leurs actions. Bref, il semble que le texte de Jan De Rouc, et plus généralement une certaine tradition littéraire, mais dont les témoignages ne sont que rarement conservés, fonctionnaient comme la pierre angulaire de la « mémoire collective » des métiers gantois.

Un regard comparatif sur les études des « pratiques de remémoration » des citadins de la fin du Moyen Âge dans d'autres régions européennes peut nous aider à replacer le livre de Jan De Rouc dans le contexte de son époque. J'ai déjà remarqué qu'il existait en Flandre une certaine tradition historiographique au sein de l'élite urbaine qui remémorait les plus importants faits dans l'histoire de la ville par la rédaction des « *memorieboeken* ». Ce genre historiographique, qu'on peut facilement comparer avec celle des élites urbaines de

26 Sur 1539 : J. DAMBRUYNE, « Keizer Karel : meester of knecht », dans J. DECAVELE (dir.), *Keizer tussen stropdragers. Karel V, 1500-1558*, Leuven, 1990, p. 156-172 ; P. ARNADE, « Privileges and the political imagination in the Ghent Revolt of 1539 », dans M. BOONE et M. DEMOOR (dir.), *Charles V in context : the making of a European identity*, Bruxelles, 2003, p. 105-124.

27 Voir par exemple, P. ARNADE, « Crowds, banners and the market place: symbols of defiance and defeat during the Ghent War of 1452-1453 », *Journal of Medieval and Renaissance Studies*, 24, 1994, p. 471-497 ; M. BOONE, « Armes, courses, assemblees et commocions... », *op. cit.*, p. 32-33.

l'Allemagne du Sud²⁸, associe autobiographie, annales familiales et lignagères, et chronique urbaine ; ce faisant, il a contribué à manifester publiquement une forme de chauvinisme urbain. Cette identification entre l'auteur du texte et l'histoire de la ville peut se retrouver aussi dans le livre de Jan de Rouc, qui semble donc avoir fonctionné non seulement comme la pierre angulaire d'une mémoire partagée des métiers, mais aussi comme élément d'identité collective. Des récits sur l'histoire de la ville étaient sans doute répandus parmi les familles des artisans, et transmis de génération en génération pour maintenir et créer cette solidarité remarquable qu'ont connue les organisations « corporatives » partout dans l'Europe médiévale. Dans ce contexte, l'historiographie française et espagnole a déjà montré que des récits sur des révoltes et leur répression ont pu être mobilisés pendant des siècles pour l'autodéfinition des groupes dans la société. Les Camisards cévenols, tout comme les paysans castillans ou languedociens, maintinrent une tradition de récits qui s'étaient transmis de génération en génération et qui leur servirent d'arguments pour justifier leurs luttes contre les groupes sociaux rivaux ou contre les adversaires²⁹. *Mutatis mutandis* on peut donc présumer que les artisans gantois utilisaient, eux aussi, des récits à faire lire aux enfants, aux collègues et aux camarades, dans un but d'éducation et de transmission des gestes héroïques du passé. Sans doute ces pratiques ont-elles créé au sein des groupes d'artisans de la ville un sens de l'unité et de la solidarité difficile à rompre.

Des cas historiques de l'époque moderne ont montré que cette pratique littéraire et écrite existait aussi dans une version orale. Des poèmes, chansons, et slogans étaient divulgués dans les villes pour perpétuer les souvenirs des révoltes, de même que des récits sur le passé révolutionnaire étaient racontés par les rebelles pour servir d'exemples d'inspiration pour le présent³⁰. Raf Verbruggen a ainsi trouvé dans les chroniques néerlandophones des

28 Voir P. MONNET, « Ville réelle et ville idéale à la fin du Moyen Âge : une géographie au prisme des témoignages autobiographiques allemands », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56, 2001, p. 591-621 ; O. G. OEXLE, « Memoria als Kultur », dans : du même (dir.), *Memoria als Kultur*, Göttingen, 1995, p. 9-78.

29 P. JOUTARD, *La légende des Camisards*, Paris, 1977 ; C. JOUHAUD, « “Camisards ! We were Camisards !” Remembrance and the ruining of remembrance through the production of historical absences », *History and Memory*, 21, 2009, p. 5-24 ; R. HERRER, « La circulation des idées politiques parmi les élites rurales », dans F. MENANT et J.-P. JESSENNE (dir.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, 2007, p. 188-192 ; V. CHALLET, « Peasant's revolt memories : damnation memoriae or hidden memories ? », dans L. DOLEZALOVA (dir.), *The making of memory in the Middle Ages*, Leiden, 2010, p. 397-414.

30 A. WOOD, *The 1549 rebellions and the making of early modern England*, Cambridge, 2007, p. 10 ; C. KUHN, « Urban laughter as a “counter-public” sphere in Augsburg: the case of the city mayor, Jakob Herbrot (1490/1495-1564) », *International Review of Social History*, 52, 2007, p. 77-93 ; J. BERCHTOLD et M.-M. FRAGONARD (dir.), *La mémoire des guerres de religion. La concurrence des genres historiques (XV^e-*

mentions d'anciens qui racontaient aux plus jeunes des détails sur les chefs des révoltes gantoises, bien que ces chefs fussent déjà morts depuis 30 ans³¹. Certes, dans une ville où tout le monde ne savait pas lire, la transmission d'une mémoire collective était orale, mais beaucoup de documents montrent que cette oralité était soutenue par l'écriture. L'excellente étude d'Élodie Lecuppre-Desjardin, par exemple, sur les pamphlets, libelles et autres types d'écriture « volatile » dans les villes de la Flandre médiévale montre que ces pièces de littérature, faciles à retenir et à réciter, circulaient sans cesse dans les étroites rues et les auberges de villes comme Bruges et Gand³². Ensemble, les récits racontés, les pamphlets et les livres diffusaient l'information sur les révoltes entreprises précédemment et renforçaient leur valeur d'exemple. En outre, pour les contemporains, la rédaction de livres comme celui de Jan De Rouc assurait le passage de la mémoire à l'histoire. Car, comme conclut Lecuppre-Desjardin dans son étude citée, ce qui est de l'ordre de la mémoire pour une génération devient inmanquablement histoire pour la suivante, lorsque l'action accomplie collectivement, par des individus ayant exprimé un choix, fait date et construit un sens³³.

La répression et le rapport des forces : l'empereur Charles V et la confiscation de 1540

À première vue, il est étonnant de retrouver la seule copie connue du livre de Jan De Rouc parmi les archives familiales des Habsbourg à Vienne. Mais vu le contenu et la fonction du texte, en combinaison avec l'histoire sur la fin de la révolte de 1539, on comprend mieux ce lieu de conservation du document. Car la révolte s'acheva par une victoire éclatante de Charles Quint, qui disposait de plus de moyens que ses prédécesseurs pour punir les métiers gantois. La dynastie habsbourgeoise avait accumulé tant de territoires qu'elle pouvait

XVIII^e siècles), Genève, 2007 ; A. HUGON, *Naples insurgée, 1647-1648. De l'évènement à la mémoire*, Rennes, 2011.

31 R. VERBRUGGEN, *Geweld in Vlaanderen. Macht en onderdrukking in de Vlaamse steden tijdens de veertiende eeuw*, Bruges, 2005, p. 73.

32 E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Des portes qui parlent. Placards, feuilles volantes et communication politique dans les villes des Pays-Bas à la fin du Moyen Âge », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 168, 2010, p. 151-172. Comparer avec C. LIDDY, « Bill casting and political communication : a public sphere in late medieval English towns ? », dans J. A. SOLORZANO TELECHEA et B. ARIZAGA BOLUMBURU (dir.), *La gobernanza de la ciudad Europea en la Edad Media*, Logrono, 2011, p. 447-461.

33 E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Des portes qui parlent... », *op. cit.*, p. 171-172. Ou, comme dirait Jan Assmann dans la terminologie déjà citée, dans ce cas, les « commémorations communicatives » ont évolué vers une « mémoire culturelle ». Voir aussi l'étude de D. WOOLF, « Memory and historical culture in early modern England », *Journal of the Canadian Historical Association*, 2, 1991, p. 283-308 ; et l'introduction de l'ouvrage d'Y. HEN et M. INNES (dir.), *The uses of the past in the early Middle Ages*, Cambridge, 2000, p. 1-8.

facilement mobiliser des armées pour lutter contre les rebelles partout dans son empire gigantesque³⁴. Aussi les métiers gantois furent-ils victimes de la répression des Habsbourg contre le pouvoir politique qu'avaient des artisans dans les villes où ils dominaient. La répression de la révolte gantoise consista en une très lourde amende et se conclut par un châtement politique³⁵. Par la « Concession Caroline » de 1540, les métiers perdirent non seulement leurs privilèges d'autogestion, mais aussi leurs biens et leurs finances. Les maisons des métiers furent confisquées et vendues, les drapeaux détruits, et leurs archives furent transférées aux archives impériales – où quelques fragments se trouvent encore. Bien que les ducs de Bourgogne et les princes habsbourgeois eussent tenté, dans les décennies précédant la répression de 1540, d'intervenir dans l'espace urbain pour montrer aux citoyens que le rapport de force avait changé, la confiscation des archives par Charles Quint allait plus loin³⁶. Par cet acte répressif qui était plus que symbolique, l'empereur tenta, en premier lieu, d'effacer la mémoire administrative des artisans gantois. Bien qu'il ne pût que confisquer les documents écrits des métiers, cette intervention offensive était définitive, car le monde corporatif de la ville perdit ses archives écrites (tout comme, probablement, le livre de notre tisserand présumé) et donc sa mémoire collective. Par les Joyeuses Entrées en grande pompe, par une impressionnante production de chroniques favorables à la cour, et par d'autres moyens de propagande, Charles Quint s'est efforcé, avec succès, de monopoliser l'interprétation de l'histoire révolutionnaire de la ville de Gand³⁷. C'est-à-dire qu'en utilisant le même moyen que ses adversaires, la plume, la cour habsbourgeoise a réussi à dominer l'historiographie des révoltes gantoises du Moyen Âge, car, à l'exception de quelques feuilles du livre de Jan De Rouc, aucun écrit subversif sur ces épisodes révolutionnaires n'est parvenu jusqu'à nous. Les raisons particulières pour lesquelles elles ont été conservées, à la différence d'autres archives des métiers gantois, ne peuvent plus être connues : seul demeure l'ironie de l'histoire

34 Voir, entre autres, W. BLOCKMANS, *Emperor Charles V, 1500-1558*, Londres, 2002.

35 Étudié en détail par J. DECAVELE et P. VAN PETEGHEM, « Gand “absolument” domptée », dans J. DECAVELE (dir.), *Gand. Apologie d'une ville rebelle*, Anvers, 1989, p. 107-133.

36 M. BOONE, « Destruction des villes et menaces de destruction, éléments du discours princier aux Pays-Bas bourguignons », dans M. KÖRNER (dir.), *Stadtzerstörung und Wiederaufbau. Zerstörung durch die Stadtheerschaft, innere Unruhen und Kriege*, Bern, 2000, t. 2, p. 97-117 ; H. KAMP, « Amortisation und Herrschergedanken im Burgund des 15. Jahrhunderts », dans OEXLE (dir.), *Memoria als Kultur, op. cit.*, p. 253-284 ; voir aussi P. GAU et J.-P. GUILHEMBET (dir.), *Le châtement des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne)*, Turnhout, 2012.

37 S. BUSSELS, *Spectacle, rhetoric, and power : The Antwerp entry of Charles V and his son Philip*, Amsterdam, 2012 ; A.-L. VAN BRUAENE, « Spectacle and spin for a spurned prince. Civic strategies in the entry ceremonies of the duke of Anjou in Antwerp, Bruges and Ghent, 1582 », *Journal of Early-Modern History*, 11, 2007, p. 263-284.

responsable de la présence d'une petite copie d'un texte subversif dans les immenses archives impériales à Vienne.

Il est peut-être erroné de penser que c'est seulement la confiscation des archives des métiers par Charles Quint qui a fait disparaître leur mémoire collective. Comme Guy Marchal l'a déjà remarqué pour son étude sur les diocèses italiens du XII^e siècle, c'est surtout la disparition d'un groupe ou sa transformation fondamentale qui peut effacer une certaine mémoire collective³⁸. Dans ce contexte, l'historien suisse cite le maître lui-même, Maurice Halbwachs, qui constatait que « ce n'est pas un même groupe qui oublie une partie de son passé ; il y a en réalité deux groupes qui se succèdent »³⁹. Aussi dans le cas gantois, on peut remarquer que l'oubli collectif de l'histoire révolutionnaire de la ville de Gand avait pris place avec la transformation du groupe social qui avait construit et maintenu la mémoire collective étudiée. C'est-à-dire que la composition sociale des métiers gantois avait évolué structurellement au cours du XVI^e siècle et l'étude détaillée de Johan Dambruyne a montré que l'évolution économique des décennies après la révolte de 1540 jouait en défaveur de l'indépendance institutionnelle et commerciale des métiers. En plus, les anciens groupes médians, qui formaient la base sociale des privilèges des métiers et constituaient le moteur de leurs révoltes, s'évaporaient graduellement de la ville. Certainement après le dernier grand conflit entre le prince et ses sujets gantois dans les années 1580 (l'époque de ce qu'on a appelé République Calviniste de Gand), ce groupe combattif des maîtres des métiers et leurs sympathisants disparaît du spectre social urbain⁴⁰. Et avec eux, leur mémoire collective...

Conclusion

Je conclus brièvement cette étude en citant les mots célèbres de Jacques Le Goff selon lequel la mémoire ne jouait pas seulement un rôle considérable « dans le monde social, le monde culturel, le monde scolaire et, bien entendu, dans les formes élémentaires de l'historiographie », et j'ajouterai, aussi, dans le monde politique⁴¹. Le cas que je viens de présenter montre que les idées sur le gouvernement des villes du bas Moyen Âge étaient

38 G. MARCHAL, « De la mémoire communicative... », *op. cit.*, p. 584.

39 M. HALBWACHS, *La mémoire collective...*, *op. cit.*, p. 132.

40 J. DAMBRUYNE, *Corporatieve middengroepen...*, *op. cit.*, p. 644-77. Voir aussi A.-L. VAN BRUAENE, « Culture politique et capital social pendant la République Calviniste de Gand », dans M. WEIS (dir.), *Des villes en révolte. Les "républiques urbaines" aux Pays-Bas et France pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle*, Turnhout, 2010, p. 35-46.

41 J. LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, 1988, p. 138.

inspirées par une remémoration d'un passé qui n'était, bien entendu, pas neutre, mais idéalisé, sélectif et concerté. Bien que Jacques Le Goff dit encore que « la mémoire sociale « populaire » ou plutôt « folklorique » nous échappe presque entièrement », et que seulement la mémoire collective formée par les couches dirigeantes de la société peut être reconstruite par l'historien⁴², cette étude a montré que des groupes dominés dans la société urbaine du Moyen Âge possédaient aussi une certaine mémoire collective, qui était sociale, culturelle, et se présentait comme une alternative à celle des puissants de la ville. Cette mémoire était transmise par l'écrit, et sans doute aussi oralement, par des générations successives qui y trouvaient la pierre de touche de leur identité et l'inspiration de leurs actions politiques, comme les révoltes. Elle n'a disparu qu'après de violentes attaques des adversaires sociaux et à cause des transformations sociales fondamentales de la société. Car, comme l'histoire, les mémoires évoluent constamment, suivant des transitions sociales, vers un futur inconnu.

42 *Ibid.*, p. 130.

L' « année terrible » d'Erfurt et sa mémoire.

Trouble, division et défaite au fondement d'une nouvelle identité urbaine ?

Morwenna COQUELIN

mocoquelin@gmail.com

EHESS – CRH, Gahom

Université du Havre – CIRTAI, UMR IDEES 6228

Résumé :

La révolte urbaine de 1509 est le point de départ d'une abondante production de chroniques à Erfurt. Ce souvenir est urbain – produit en ville, sur la ville, et pour la ville – mais aussi fortement lié au nouveau groupe dominant qui a remplacé les anciens patriciens. Les textes permettent de surmonter la division qu'ils consignent, sous l'égide d'un groupe imposant ses valeurs de gouvernement. L'écriture de la révolte est un moyen de légitimation, mais aussi de formation, dans lequel on lit un rapport à l'histoire qui s'écarte de celui des élites tardo-médiévales.

Mots-clés :

Erfurt – XVI^e siècle – historiographie – révolte – identité – élites urbaines.

Abstract :

The « tolle Jahr » in Erfurt and its memory. Riot, division and defeat as basis for a new urban identity ?

The urban riot of 1509 is the start of a rich historiographical production in Erfurt. This memory is urban (written in the city, on the city, for the city) and linked to a large extent to the new ruling group, replacing the old patricians. It helps to overcome the division it relates, under the view of this group which imposes its political values. Writing the riot is a way of legitimization and education of this new group which deviates from the writing of history by the late Middle Ages elites.

Keywords :

Erfurt – 16th century – historiography – riot – identity – urban political elite.

Qui visite aujourd'hui Erfurt peut y admirer l'hôtel de ville néogothique en plein centre, dans un ensemble architectural renaissant superbement conservé. Y entrant alors, le visiteur peut monter le grand escalier qui le mène à la salle d'honneur dont les murs sont décorés de tableaux mêlant légendes locales et grands épisodes erfurtois. L'un d'eux montre un homme debout dans le conseil, faisant face dans sa pelisse à un groupe d'hommes en habits de travail pointant, accusateurs, un livre. La salle est en désordre, et d'autres hommes aux visages déformés de cris surgissent encore, brisant la rambarde de l'escalier¹.

Nous sommes le 9 juin 1509 et cet homme debout, c'est Heinrich Kellner. La veille encore, la ville d'Erfurt se présentait dans l'unité idéale de la procession ; mais le 9 juin 1509 les représentants des quartiers et des métiers exigèrent du conseil la présentation des livres de comptes. Les défaites militaires de 1482 face à l'archevêque de Mayence² et au duc de Saxe, qui souhaitaient limiter l'autonomie urbaine, avaient entraîné des amendes et taxes de sujétion, qui menèrent la ville à la banqueroute³ : la défaite de 1482 conduit autant à l'échec politique qu'à la ruine financière. Le conseil mit en gage des territoires urbains – dont Kapellendorf tenue immédiatement de l'empereur⁴ – et instaura en 1488 des accises sur le pain, la bière et le vin, qui exaspérèrent la population, d'autant que la situation financière de la ville ne s'améliora point : en raison des amendes, des crédits liés à la mise en défense de la ville, et d'un contexte économique général peu favorable⁵, la population s'appauvrit et la dette de la ville atteignit environ 500 000 florins rhénans en 1509. La révolte éclata lorsque le conseil refusa de rendre des comptes, ce qui radicalisa les oppositions, dans le conseil et avec la population. Exaspéré face à cette demande, le bourgmestre :

1 La salle est ornée d'un ensemble de fresques réalisé dans les années 1865-1870 par Peter Janssen, qui forme un abrégé de l'histoire d'Erfurt et un monument à la liberté et à la prospérité urbaines.

2 Les archevêques de la fin du xv^e siècle, depuis Diether d'Isenbourg élu en 1476, entendent reprendre le contrôle des régions de l'Électorat éloignées du centre, notamment pour restaurer les finances de l'Électorat. Le conflit avec l'archevêque se transforme en affrontements armés en 1480-1482. En 1482 l'archevêque est Adalbert de Saxe († 1484), fils d'Ernest, Électeur de Saxe. Pendant la révolte, ce sont Uriel de Gemmingen (1508-1514) puis Albert de Brandebourg (1514-1545), fils de l'Électeur de Brandebourg, également archevêque de Magdeburg et administrateur d'Halberstadt depuis 1513.

3 Par les traités d'Amorbach et de Weimar de 1483 (Stadtarchiv Erfurt [désormais StAE] 0-0/A-VI, n° 9 et 9a, et 0-0/A-VIII, n° 6 et 7), la ville doit verser 40 000 florins rhénans à l'archevêque pour dommages de guerre, et 150 000 au duc en échange de sa protection.

4 La forteresse, à une vingtaine de kilomètres d'Erfurt, est achetée en 1348 et son immédiateté, caractéristique des villes libres, est confirmée par Charles IV en 1352 : c'est ainsi la possession la plus prestigieuse de la ville, qui n'est pas elle-même libre.

5 Avec notamment l'augmentation des taxes commerciales dans les espaces saxons et la montée de Leipzig comme place de commerce.

« Heinrich Kellner déclara ouvertement : “Qu’est-ce qu’une commune ?” Là les *Erwehlten* et les *Vormunden* dirent : “Nous ne sachons pas qu’une commune soit autre chose que la réunion de tous les bourgeois d’Erfurt”. Alors messire Heinrich Kellner se dressa dans le conseil et dit : “Là⁶ est une commune !”, et ces mots lui apportèrent effroi et besoin et lui prirent en outre le corps et la vie, et à ces mots les *Vormunden* et les *Erwehlten* dirent : “Une commune ne peut souffrir ces mots, qu’il dise ainsi qu’il est toute la commune ! Et pour cela il ne doit pas se présenter devant nous, et nous voulons le mettre aux arrêts” »⁷.

La commune éclata en plusieurs partis, les patriciens fuirent, et les violences culminèrent avec l’exécution le 28 juin 1510 d’Heinrich Kellner.

La scène, et en particulier la réplique pleine de morgue d’Heinrich Kellner, est l’image métonymique tant de la révolte que de sa mémoire. Elle montre bien en effet que la révolte urbaine était à la confluence de plusieurs divisions : la plus évidente, entre ceux qui avaient le pouvoir, économique et politique, et ceux qui ne l’avaient pas ; une autre, plus subtile, entre conseillers, qui ne formaient pas une couche homogène au sommet de la société urbaine. Une dernière enfin sur le sens même de la communauté unie autour de son conseil : s’agit-il des Erfurtois, des bourgeois, de certains conseillers en tant que gouvernants ? Bien plus que la banqueroute et la non-présentation des livres de comptes, le véritable déclencheur identifié dans les sources est la réponse d’Heinrich Kellner⁸. Cette confrontation fut suivie de l’envoi de délégués auprès de l’archevêque, du duc de Saxe, et des villes amies de Mühlhausen et Nordhausen, puis de la réception des délégués envoyés en retour. Les consultations restèrent cependant sans effet. Par ailleurs, des troubles armés éclatèrent avec le duc de Saxe après des attaques contre les ambassadeurs erfurtois sur les routes. Les conseillers fuirent progressivement pour se réfugier dans les territoires saxons : la division sociale entre groupes aisés et groupes exclus du pouvoir se doubla d’une division entre partisans du duc de Saxe et partisans de l’archevêque. Les troubles urbains semblèrent dans un premier temps résolus au profit de ce dernier, lors de l’introduction d’un nouveau conseil

6 Le texte allemand est « *Allhier* » : « ici ». La réponse des délégués suggère que Kellner avait accompagné sa déclaration d’un geste vers sa personne, et n’assimilait donc pas la commune à l’ensemble du Conseil.

7 StAE 5-100/4, f. 270^v (toutes les traductions sont de l’auteur). Les *Vormunden* sont les représentants des quartiers et les *Erwehlten* sont élus en 1509 par les métiers et quartiers comme agents de liaison avec le conseil. Heinrich Kellner appartient à l’une des plus puissantes familles de la ville ; il est membre du conseil depuis une trentaine d’années, aux postes les plus importants (StAE 2-120/1, 2 et 4).

8 StAE 5-100/4, f. 270^v ; 8, f. 60 ; 9, p. 47, en rouge ; 12, f. 81, pointée par une petite main ; 14, non folioté ; 17, f. 45 ; 91, f. 37.

et de nouveaux statuts en janvier 1510, qui mirent en jeu la définition de l'autorité municipale⁹ ; mais la révolte ne s'apaisa pas et Heinrich Kellner fut exécuté en juin 1510. La paix ne revient qu'avec le traité de Naumburg passé entre la ville et le duc de Saxe en novembre 1516, prévoyant l'amnistie des conseillers exilés et l'abandon des statuts de 1510 : l'archevêque fut exclu de la résolution du conflit et la ville revint à la situation institutionnelle antérieure à 1509¹⁰.

Cette image d'un gouvernement bourgeois, disloqué et dépassé par les forces populaires, est celle que retiennent et transmettent les premiers témoignages du XVI^e siècle. Le souvenir condense dès le début récit des événements et programme politique¹¹ : réutilisé dans la décoration de la salle du conseil, il travaille la mémoire erfurtoise de l'histoire bourgeoise du XIX^e siècle¹², et ses variations romantiques¹³, aux interprétations communistes¹⁴ : 1509 et 1510 sont d'ailleurs aujourd'hui encore l'un des moments forts de l'identité erfurtoise¹⁵. Ces discours découlent de la première recomposition des identités erfurtoises, articulant au XVI^e siècle la relation à l'archevêque, le retour à une prospérité moindre¹⁶, et la Réforme face à laquelle la ville, comme l'Université ou l'archevêque, ont longtemps entretenu une attitude

9 *Regimentsverbesserung*, 1510, StAE 0-1/I-114 ; voir *infra*.

10 Sur les événements : Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt*, Weimar, Thüringer Volksverlag, 1948 ; Robert SCRIBNER, « Civic unity and the Reformation in Erfurt », *Past and present*, 66, 1975, p. 29-60 ; Ulman WEISS, « Das Tolle Jahr von Erfurt », *Mitteilungen des Vereins für Geschichte und Altertumskunde von Erfurt* [désormais *MVGAE*], 71/18, 2010, p. 23-35.

11 *Das zweite tolle Jahr von Erfurt. 1848 oder unparteiische Erzählung des am 24. November 1848 in den Strassen von Erfurt stattgefundenen blutigen Kampfes*, Erfurt, Gebhardt, 1849, l'érige en ancêtre de la révolution de 1848. Voir Klaus SCHREINER, « "Kommunebewegungen" und "Zunftrevolution". Zur Gegenwart der mittelalterlichen Stadt im historisch-politischen Denken des 19. Jahrhunderts », dans *Stadtverfassung, Verfassungsstaat, Pressepolitik. Festschrift für E. Naujoks*, Sigmaringen, Thorbecke, 1980, p. 139-168.

12 Présentation dans Friedrich BENARY, « Über die Erfurter Revolution von 1509 und ihren Einfluss auf die Erfurter Geschichtsschreibung », *Zur Geschichte der Stadt und der Universität Erfurt am Ausgang des Mittelalters*, Gotha, Perthes, 1919, p. 3-32.

13 Ainsi Ludwig BECHSTEIN, *Das tolle Jahr von Erfurt. Historisch-romantischer Roman aus dem sechzehnten Jahrhundert*, Stuttgart, Hallberger'sche Verlagshandlung, 1833.

14 En particulier les travaux de T. Neubauer, qui lit les archives de la *Tolle Jahr* selon l'angle de l'exacerbation des tensions sociales (« Die direkte Besteuerung in der mittelalterlichen Stadt Erfurt und die Verrechtsbücher », *MVGAE*, 33, 1912, p. 163-197, et « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation », *MVGAE*, 34, 1913, p. 1-78, et *MVGAE*, 35, 1914, p. 1-95). Dans sa préface à l'édition posthume de T. NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt, op.cit.*, l'éditeur Martin WAEHLER célèbre la mémoire de l'historien, résistant communiste exécuté en 1945. L'exemplaire de la bibliothèque universitaire d'Erfurt porte dans la couverture un tampon « contenu validé 12 mai 1970 ».

15 La révolte possède sa page wikipedia : « Das tolle Jahr von Erfurt », [Wikipedia](http://de.wikipedia.org/wiki/Das_tolle_Jahr_von_Erfurt) [Allemagne], dernière modification le 3 juin 2011. Consulté le 29 juillet 2011. http://de.wikipedia.org/wiki/Das_tolle_Jahr_von_Erfurt.

16 La ville obtient un moratoire sur ces dettes mais le dynamisme économique ne retrouve jamais son niveau de la fin du Moyen Âge, notamment parce qu'il était fondé sur la production et le commerce de la guède, qui passe à d'autres villes à l'occasion de la révolte (cf. *infra*) et subit la concurrence de l'indigo.

ambiguë¹⁷. Ce travail mémoriel se traduit par une importante production de chroniques urbaines, dont l'étude permet de comprendre les logiques structurant la mémoire erfurtoise, immédiate et à long terme, et les liens entre l'historiographie et la restructuration de la communauté après l'année terrible. La prise de plume n'est pas innocente, et si les chroniques sont la plupart anonymes, ou d'auteurs inconnus par ailleurs, c'est l'écriture même de la révolte qui révèle la *causa scribendi*, les motivations et l'horizon de la démonstration historiographique, et la « logique sociale des textes », la construction de groupes et d'identités¹⁸.

Un souvenir normé

Une mémoire produite en ville

Pour le XVI^e siècle, 19 chroniques sont conservées aux Archives municipales d'Erfurt¹⁹, en deux séries d'archives : 5-100 pour les chroniques urbaines, et 5-105 pour les chroniques thuringiennes, dont l'horizon est le bassin thuringien ou plutôt l'Électorat de Saxe²⁰. À ces chroniques non éditées on peut ajouter un texte latin, le *Variloquus*, dont l'auteur est probablement Johann Werlich († 1521), maître en droit de l'Université d'Erfurt²¹.

Les chroniques manuscrites dans lesquelles on trouve mention des événements de 1509-1510 appartiennent pour l'essentiel à la série 5-100. Dans les chroniques thuringiennes du XVI^e siècle, seules deux évoquent l'année terrible²². Encore la *Description de quelques nobles villes de Saxe, Thuringe et Misnie* n'en parle-t-elle peu, et en se trompant dans la date, dans les pages consacrées à Erfurt²³. Les quelques lignes de la chronique 5-105/3 sont encore plus maigres en regard des développements contenus dans les chroniques plus spécifiquement

17 U. WEISS, *Die frommen Bürger von Erfurt*, Weimar, Böhlau, 1988. Deux traités conclus avec Mayence en 1667 et 1668 établissent la liberté confessionnelle.

18 Gerd ALTHOFF, *Inszenierte Herrschaft. Geschichtsschreibung und politisches Handeln im Mittelalter*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2003 ; Gabrielle SPIEGEL, *The past as text. The theory and practice of medieval historiography*, Baltimore, John Hopkins UP, 1997.

19 StAE 5-100/4, 8, 9, 11, 12, 14, 16 à 18, 20, 71, 89, 91 ; 5-105/1 à 6. Elles ont été rédigées pour la plupart dans le dernier quart du XVI^e siècle mais on a peu de dates précises (Karl Herrmann, *Bibliotheca Erfurtina*, Erfurt, chez l'auteur, 1863, p. 86-120). C'est une augmentation sensible de la production, après la chronique bénédictine des XIII^e-XIV^e siècles, un poème satirique du XIII^e siècle, et trois chroniques au XV^e siècle.

20 Le qualificatif est rarement le fait de l'auteur et le titre est souvent inscrit par une main postérieure, ou donné par les archivistes.

21 Richard THIELE (éd.), *Erphurdianus Antiquitatum Variloquus Incerti Auctoris*, Halle, Hendel, 1906 [désormais *Variloquus*].

22 StAE 5-105/6, p. 885-886, et 3, p. 532 – qui exagère d'ailleurs le nombre de conseillers exécutés.

23 La révolte est datée de 1519 et occupe moins de deux pages sur les 20 consacrées à la ville, (p. 870-889).

urbaines : deux phrases résument 1509 et 1510 (les fondant sous la seule entrée 1509) dans un volume de plus de 700 pages.

Au contraire, les chroniques consacrées à la ville développent longuement ces années : le couple 1509-1510 occupe entre le cinquième et le tiers des chroniques²⁴, bien plus que les autres grands moments erfurtois²⁵. Dans le *Variloquus*, la partie d'histoire contemporaine est uniquement composée de l'année terrible et ses suites. La révolte est un point d'orgue dans le texte, dont la fin en 1517 est sans doute autant due à la mort de l'auteur en 1521 qu'à la volonté de faire de la fin de la révolte le point d'aboutissement des événements qui ont précédé. Le manuscrit 5-100/4 se clôt également par le récit de la révolte ; il s'interrompt en fait en 1510, avant la fin des troubles, sans qu'on puisse savoir cependant si la cause en est la mort de l'auteur ou le choix de 1510 comme finalité, pour faire de la modification des statuts urbains le point d'arrivée du texte.

Le manuscrit 5-100/16 est la seule exception : 1509-1510 n'occupent qu'environ 10 % de la chronique. L'intention de l'auteur n'est en réalité pas d'écrire une histoire urbaine : le titre qu'il donne à sa chronique est *Eine Cronica uber doringen landt*, et il revendique un travail d'enquête en Thuringe²⁶. De fait l'auteur occulte largement les divisions internes à la ville, tout comme le devenir d'Heinrich Kellner, et relate surtout les troubles régionaux. Il présente ce faisant les Saxons comme les agresseurs et mentionne « [s]on seigneur de Mayence »²⁷.

L'année terrible est donc un souvenir précisément erfurtois, dont l'incidence sur les manuscrits n'est pas seulement quantitative : le récit de la révolte provoque une rupture dans l'organisation des chroniques. Il ne s'agit plus d'une présentation annalistique, rapide, mais d'une narration détaillée datée par jours calendaires. Cette distinction est flagrante dans les chroniques 5-100/4 et 11 : la présentation des événements est annoncée par un titre séparant

24 73 feuillets sur 328 dans 5-100/4, 44 sur 193 dans 8, 92 pages sur 300 dans 9 (en proportion c'est la version la plus conséquente), 34 feuillets sur 134 dans 11, 68 sur 282 dans 12, 44 feuillets dans 14, 25 feuillets sur 120 dans 17, 46 sur 340 dans 18, 40 sur 245 dans 20, 49 feuillets dans 71, 40 sur 169 dans 89, 33 sur 143 dans 91.

25 Ainsi 1472, le grand incendie détruisant la ville, occupe au plus 2 feuillets dans StAE 5-100/8 et 6 dans 4 et 5 ; 1482-1483, grande défaite de la ville face à Mayence et la Saxe, 3 feuillets dans les 3 chroniques ; 1517, 2 feuillets en 5. Les autres années ne font jamais toutes l'objet d'une entrée et occupent entre un demi et 2 feuillets.

26 *Une chronique sur le pays de Thuringe*, StAE 5-100/16, f. 78-157 ; « je vous écris des choses extraordinaires que j'ai collectées dans la seigneurie de Thuringe », f. 78-78^v.

27 *Ibid.* f. 141^v.

clairement les années 1509-1517²⁸, et la révolte acquiert le statut de chronique dans la chronique. Cette importance est peut-être due à l'expérience directe des événements par l'un des chroniqueurs, ainsi qu'au faible écart entre le moment de la révolte et le moment de son écriture, garantie d'une bonne conservation des sources. Mais la guerre des paysans est tout aussi, et même plus, contemporaine des auteurs, et pourtant elle n'occupe qu'une place très faible par rapport au couple 1509-1510 dans les manuscrits où elle figure²⁹. De plus les recueils sont eux-aussi articulés autour de 1509-1501. Certes, rapportée au total, la proportion de ces années est moindre, mais leur poids reste largement supérieur à celui de chaque autre élément. La révolte a un poids prépondérant dans l'historiographie erfurtoise du XVI^e siècle. Cette historiographie est en outre bien plus conséquente que celle des périodes précédentes : la révolte et son écriture provoquent donc la naissance d'une historiographie erfurtoise volumineuse, et plus largement la mise par écrit d'une culture urbaine. En effet, on ne trouve auparavant à Erfurt aucun texte de gouvernement ni aucune mémoire privée (sous forme de chronique familiale ou de livre de raison). L'écriture du passé erfurtois et le développement d'un discours de la ville se font en réaction à la division urbaine.

L'année terrible des chroniques

1509 et 1510 concentrent l'essentiel des actions, dans une chronologie beaucoup plus dense et rythmée, autour des événements les plus marquants, ceux aussi qui sont les plus propices, par leur nature extrême reflétant la dilution de la communauté urbaine, à l'expression des sentiments de l'auteur. Leur écriture est immédiate et en assure la fixation, la pérennisation, et la simplification en un scénario rapidement unique, repris et répété par les chroniqueurs successifs.

L'agencement des événements dépasse la simple chronologie pour produire le sens de la crise. Le rappel des dettes urbaines et des accises permet de mettre en scène les ruptures dans la concorde urbaine : face au conseil, les représentants des métiers et des quartiers, face aux patriciens mauvais gestionnaires, les « pauvres bourgeois » trop taxés³⁰, face à Heinrich Kellner drapé dans son orgueil, la commune³¹. Ce sont ensuite, plus ou moins détaillés, les

28 StAE 5-100/4, f. 256 ; 11, f. 43^v.

29 Toutefois, elle aussi est identifiée comme un événement à part dans StAE 5-100/11 avec le titre « *Vonn dem Baurenn Auffruhr* » [De la sédition des paysans], f. 104.

30 StAE 5-100/4, f. 264-264^v.

31 cf. n. 4 ; aussi *Variloquus*, p. 147-148.

délégations auprès de l'archevêque et du duc, le conseil des villes amies, les attaques des émissaires erfurtois par la Saxe au mépris de la paix territoriale, les attaques internes et le saccage de maisons patriciennes, l'exil de familles dont les noms sont cités, l'émergence de factions, et surtout les derniers mois d'Heinrich Kellner arrêté, mis à la question, condamné et exécuté. Les récits s'achèvent avec les sections consacrées aux troubles étudiants et à la faide contre Caspar Wagner³² : l'année terrible est créée. La crise déclenche une historiographie urbaine laïque jusqu'alors quasi inexistante, qui réaménage le souvenir. Le cœur des chroniques est donc 1509/1510³³, et le reste du récit semble moins important et presque un simple alibi à l'écriture du souvenir de la révolte, dont il importe de conserver la mémoire puisqu'il a aussi pour enjeu la difficulté de la ville à se maintenir comme un groupe cohérent et soudé. Les auteurs ont peut-être le souci d'atténuer la force d'un récit qui serait consacré exclusivement à la division urbaine, et de conjurer la situation évoquée.

La présentation des événements permet toutefois de déterminer un point de vue et des perceptions contrastées de la révolte : seul le manuscrit 5-100/4 explique les dettes de la ville ; les manuscrits 5-100/16 et 5-105/3 et le *Variloquus* détaillent moins, voire pas, le destin d'Heinrich Kellner ; la présentation des luttes laisse lire des positions pro-Mayence ou pro-Saxe ; surtout, les manuscrits 5-100/4, 8, 9, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 20, 71, 89 et 91 sont la reprise avec peu de variation d'un même texte³⁴. Les sources se résument donc à une mémoire régionale où 1509 n'a qu'une place limitée liée à l'exécution du bourgmestre, et à trois mémoires urbaines plus développées : un même texte repris dans 13 manuscrits, le *Variloquus*, et le manuscrit 16 – tous deux pro-mayençais. On se concentrera ici sur le premier ensemble, le *Variloquus* et le manuscrit 16 servant de contrepoints et de nuances à cette identité écrite dominante.

Le texte originel³⁵ repris par les treize manuscrits est écrit avec une précision qui découle du croisement de l'enquête du chroniqueur, auprès de témoins ou dans les archives, avec son expérience des événements et le plaisir qu'il prend à faire surgir pour son lecteur³⁶ des scènes vives et colorées. Les dialogues sont presque toujours au style direct, notamment

32 Des révoltes éclatent entre la ville et l'Université en janvier 1510 ; Caspar Wagner est un noble saxon pris dans une longue faide avec Erfurt à partir de 1510.

33 K. HERRMANN, *Bibliotheca Erfurtina*, op. cit., p. 88.

34 En raison d'une transcription moins précise, les manuscrits 17, 18, 71 et 89 seront peu cités ici.

35 Ce texte n'est pas connu.

36 Le texte interpelle régulièrement le lecteur, pour annoncer ou récapituler le discours.

les débats du conseil ou les échanges avec les différents émissaires³⁷. Le pittoresque se loge dans les armes décrites, dans les détails parfois donnés sur tel personnage – désireux de brûler les Luthériens ou futur escroc³⁸ – et il est surtout abondamment fourni par Heinrich Kellner, à son corps défendant :

« Là le brave homme fut si affreusement terrorisé qu'il ne voulut plus rester dans sa maison, et l'angoisse le poussa à St-Guy, puisqu'il habitait non loin dans la maison *bunten Schiff* (...) et il [y] resta huit semaines entières, il avait son lit sur l'orgue, et quand on lui disait qu'il devrait rentrer chez lui auprès de sa femme et de ses enfants, alors il disait qu'il avait bien trop peur des méchants fripons, qui l'emprisonneraient sûrement »³⁹.

Ce sont aussi les rires de la foule⁴⁰, Heinrich Trugelebenn tiré de son lit⁴¹, et l'exécution d'Heinrich Kellner par un bourreau de fortune⁴² – les chroniques n'épargnent aucun détail, non plus sur l'état du cadavre après 14 semaines d'exposition :

« ... et le corps de messire Heinrich Kellner fut enterré, qui était plein d'asticots, et qui puait tant, que l'un de ceux qui avait aidé à le porter rendit l'âme à Dieu le cinquième jour »⁴³.

Les textes sont plein de bruit et de fureur, les événements rapportés profondément incarnés⁴⁴, et le chroniqueur s'inclut par le « nous » dans le collectif des bourgeois⁴⁵. À cela s'ajoute l'enquête auprès de personnes mieux informées dont l'âge et la sagesse garantiront la véracité et la légitimité du discours⁴⁶. Il est fort possible que cette enquête ait réellement eu lieu : après tout, l'auteur ne ménage pas sa peine dans les archives. Ainsi certaines lettres reçues par le conseil ont-elles été vues, et les aveux d'Heinrich Kellner sont – de même que les serments du nouveau règlement urbain de 1510 – visiblement copiés d'après les

37 Le style direct ne sert ici qu'à animer le récit et n'est pas un moyen pour le chroniqueur d'exprimer sa pensée de façon cachée : il n'hésite pas à la donner à d'autres moments.

38 Parmi les patriciens en fuite est cité Hans Kluge, « qui était membre de la chancellerie urbaine en 1526 et a fait et donné de faux actes et a gardé l'argent », StAE 5-100/4, f. 273 ; 20, f. 112 ; 91, f. 59^v : l'anecdote sert aussi à construire un groupe suspect.

39 StAE 5-100/4, f. 273^v-274 ; 8, f. 61-61^v ; 11, f. 46 ; 12 ; 91, f. 37^v ; *Variloquus*, p. 148.

40 StAE 5-100/4, f. 315 ; 9, p. 113 ; 11, f. 60 ; 12, f. 132, pointé par une petite main ; 14 ; 20, f. 110^v ; 91, f. 57^v.

41 Heinrich Trugelebenn, l'un des hommes forts du conseil en 1509, est tiré de son lit de malade pour être arrêté ; StAE 5-100/4, f. 309^v ; 9, p. 94 ; 12, f. 118 ; 14 ; 20, f. 105^v ; 91, f. 52 ; *Variloquus*, p. 160.

42 StAE 5-100/4, f. 315^v-317 ; 8, f. 93-93^v ; 9, p. 114-115 ; 11, f. 70-70^v ; 12, f. 132^v-133^v ; 14 ; 20, f. 110^v-111 ; 91, f. 58.

43 StAE 5-100/4, f. 320 ; 8, f. 96 ; 9, p. 121 ; 12, f. 137 ; 14 ; 20, f. 112 ; 91, f. 59^v. Variante dans 11, f. 871^v.

44 Le manuscrit StAE 5-100/4 est cependant de loin le plus prolixe.

45 StAE 5-100/4, f. f. 264, 286, f. 315-315^v ; 8, f. 94 ; 12, f. 132^v ; 91, f. 57.

46 StAE 5-100/4, f. 257, f. 307^v ; 8, f. 61 ; 20, f. 85 ; 91, f. 37^v.

originaux : ils sont identiques d'un manuscrit à l'autre, parfois introduits d'un titre qui les sépare du reste de la chronique, et commencent par la déclaration du notaire de ville⁴⁷.

L'auteur a le souci de convaincre le lecteur d'un récit *vrai* et documenté⁴⁸, et cela tient sans doute à ce qu'il a participé aux événements, qui l'ont passablement choqué. On sait que Johann Werlich, auteur du *Variloquus*, passa toute sa vie à Erfurt, où il mourut de la peste en 1521, même s'il ne laisse pas transparaître dans le texte d'implication dans les événements. L'auteur initial repris dans les chroniques manuscrites révèle quant à lui sa participation à la révolte :

« Nous partîmes avec lui devant la porte, et nous assurions l'ordre, nous emportâmes de grosses arquebuses et plus de soixante charriots [...] et nous arrivâmes au gibet, et fîmes une barricade avec les charriots, et envoyâmes nos cavaliers devant, au cas où quelque chose serait tenté par les princes »⁴⁹.

La plupart des textes erfurtois ne sont que transmission et mise en circulation d'un écrit originel, non identifié – l'important est d'ailleurs moins la quête sans doute illusoire d'un manuscrit premier probablement perdu, que les raisons de cette domination d'un discours qui annule presque totalement toute autre écriture de la révolte. La multiplication matérielle de l'historiographie n'est pas synonyme d'un enrichissement textuel : la chronistique erfurtoise est pour l'essentiel la reprise d'un même discours qui s'impose, avec quelques variations, comme unique porteur de la seule mémoire valable au moins jusqu'au XVII^e siècle, lorsque la chronique de Zacharias Hogel rompt l'uniformité du discours⁵⁰.

La rupture de l'unité civique

Le soulèvement est le résultat d'une crise urbaine majeure liée à l'incapacité du gouvernement à maintenir la situation politique et économique de la ville, et à faire admettre la légitimité de sa domination. L'année terrible d'Erfurt est bien plus qu'une émeute des

47 StAE 5-100/4, f. 296^v ; 8, f. 86^v ; 9, p. 99 ; 12, f. 122 ; 14 ; 17, f. 48 ; 18, f. 146 ; 20, f. 106^v ; 71 ; 89, f. 84 ; 91, f. 53^v.

48 « Qu'aucun homme ne le croit pas. Je dis cela en vérité (...) » ; « de cela je ne veux rien laisser de côté », StAE 5-100/4, f. 259, f. 261-261^v.

49 StAE 5-100/12, f. 132^v. Autres indices dans 4, f. 315-315^v ; 91, f. 44.

50 Z. HOGEL (1611-1677) écrit jusqu'en 1664 un *Antiquitatum Erfurtensium oder Chroniken von der Stadt Erffurth* (StAE 5-100/31), base de l'historiographie du XVIII^e siècle.

accises : c'est la contestation de la définition même de la ville et l'écriture de la révolte est une réponse à ce désaccord.

Les mots de la révolte

Les chroniques identifient 1509 et 1510 à une refondation urbaine dans la division et le sang, et en décrivent les événements avec beaucoup de force. C'est sans doute là d'ailleurs qu'il faut chercher la cause de l'appellation d' « année terrible »⁵¹, qui réduit toute la révolte à ce moment de crise des institutions et de la communauté urbaines. On relève trois formes de désignation : il peut s'agir d'émeutes (« *Aufbruch* »)⁵², d'attroupement (« *Auflauf* »)⁵³, ou de division (« *Zweifalt* », « *seditio* »)⁵⁴. Ce dernier champ l'emporte d'ailleurs dans le cours des chroniques, qui déplorent la division⁵⁵, associée à la désobéissance⁵⁶.

Au-delà des partis clairement identifiés par le texte (Mayence, la Saxe, le conseil)⁵⁷, la présentation des troubles pose la question de l'existence sociale et politique des différents groupes urbains (les patriciens, les métiers, le peuple) et de leur soumission à l'autorité urbaine. L'agencement des paroles des différents acteurs révèle la position des compilateurs. Le premier discours est celui de la vie civique et oppose la présentation des nouveaux bourgmestres issus des métiers, non contestés⁵⁸, et dont le nom est associé à la fonction politique, à celle des élites, nommées au moment de leur fuite, et responsables de la dette⁵⁹. Le terme de conseiller leur est rarement associé : ce sont d'abord les Amis et les lignages⁶⁰, et leur identité politique est fondée sur une appartenance familiale – d'ailleurs ils ne sont pas

51 Le terme est utilisé par les historiens du XIX^e siècle, qui le présentent comme usuel à Erfurt.

52 StAE 5-100/4, f. 256 ; 11, f. 43^v ; 16, f. 141^v. Damien Séveno a suggéré lors des discussions que c'est peut-être une contamination du « *bauerische Aufbruch* » qui s'impose dans la seconde moitié du XVI^e siècle pour désigner de la guerre des paysans (le manuscrit 4 est écrit après 1526, 11 en 1599, 16 après 1577 ; toutefois d'autres manuscrits sont écrits à la fin du XVI^e siècle mais choisissent un autre terme).

53 StAE 5-100/4, f. 270^v et 283 ; 91, f. 43. *Auflauf* signifie aussi « soulèvement », mais dans un sens moins fort que *Aufbruch* (*Deutsches Wörterbuch* [désormais *DW*], t. 1, col. 682).

54 StAE 5-100/4, f. 256, f. 273^v ; *Variloquus*, p. 142.

55 StAE 5-100/4, f. 285, f. 286 ; 8, f. 72^v ; 16, f. 14, f. 141^v. Le terme est en revanche utilisé en 11, f. 73^v pour l'opposition résultant des troubles entre la ville et la noblesse.

56 StAE 5-100/4, f. 320 ; 9, p. 123.

57 StAE 5-100/4, f. 287^v ; 9, p. 71 ; 12, f. 101^v ; 14 ; 20, f. 98 ; 91, f. 45^v.

58 En 1509 les cinq grands métiers présents au conseil peuvent élire des bourgmestres ; StAE 5-100/4, f. 269 ; 9, p. 45 ; 11, f. 44 ; 12, f. 79 ; 91, f. 36.

59 StAE 5-100/4, f. 257^v-261^v et 20, f. 85-86^v et 88-88^v : attaques du duc de Saxe à la suite du meurtre d'un de ses hommes, participation en hommes et or à la lutte de l'empereur contre Charles de Bourgogne, aide militaire à l'archevêque, construction du fort de Cyriaxburg « dont on n'a ni revenu ni utilité ».

60 Les Amis descendent des familles créant le premier conseil au début du XIII^e siècle, et les lignages des familles les rejoignant peu après au gouvernement.

identifiés de façon individuelle mais en association avec une famille élargie. Ils deviennent au fil du texte les *Junker* : d'une catégorie liée au gouvernement urbain et même à l'émergence de ce gouvernement (puisque les Amis désignent les familles qui ont obtenu au XIII^e siècle la création d'un conseil), on passe à une catégorie économique et sociale. La richesse des Amis est le seul critère retenu pour les identifier : ils sont ainsi coupés de leurs fonctions politiques. Les compilateurs prennent leurs distances envers ce groupe, tout en l'excluant de la communauté civique. Or c'est justement au XVI^e siècle que le terme commence à désigner non plus seulement une élite économique, mais surtout la noblesse : son usage pour cette catégorie de patriciens présentés comme s'enfuyant auprès du duc de Saxe et oubliant les intérêts urbains est à replacer dans cette évolution⁶¹.

On glisse ensuite des échanges policés entre représentants légitimes à des cris, chants et slogans peu à peu vidés de sens politique ; le chroniqueur perd toute bienveillance envers la contestation et condamne la radicalisation de la situation jusqu'à ne même plus rapporter de discours et se contenter de sentiments informes, non soumis au cadre juridique commun, et non contrôlés par l'autorité urbaine.

Ce glissement se fait d'abord à propos de la « bande rouge », première cause de la ruine de la ville, qui introduit la violence armée au sein même des murailles urbaines⁶². Ce sont eux qui sont à l'origine des émeutes internes et ils sont fermement condamnés par le chroniqueur :

« Des hommes sans attaches s'acoquent et veulent faire un soulèvement. Lorenz Weiterkorn⁶³, Hans l'orfèvre à la barbe, Sebastian Male, Andreas Hilskenner le Jeune, Caspar Degenhart, le jeune Bachman, Andreas Schirschmit, Hans Kraz, quelques cordonniers, tisserands et beaucoup de valets sans emploi décidèrent de se masser par centaines, ils se nommèrent la bande rouge ; ils avaient fait une chanson : « rouge comme le sang, qui s'oppose à nous tombe mort »⁶⁴.

61 *DW*, t. 10, col. 2399-2400.

62 Le terme d'« *Auflauf* » est d'ailleurs toujours utilisé pour désigner non les événements en général mais les actions de ce groupe.

63 Il était assesseur du tribunal archiépiscopal d'Erfurt.

64 *StAE* 5-100/4, f. 268^v.

Cette faction est aussi décrite par Johann Werlich, avec un slogan un peu différent et plus politique : « Rouge sang, avance, abats, pique à mort, aujourd'hui Mayence et pour toujours Mayence »⁶⁵.

Les responsables des troubles sont des « fripons sans attaches », sans appartenance, du moins hors du gouvernement du conseil et hors l'autorité de Mayence⁶⁶. Ces mentions construisent alors l'ennemi de la ville, et du chroniqueur, comme celui qui sort du groupe et de la paix publique. Elles contribuent aussi au caractère très vivant des textes, et conservent les paroles et le bruit de la ville lors de la révolte⁶⁷. On en a un troisième aperçu dans le manuscrit 5-100/4 qui note la chanson en vogue contre Heinrich Kellner :

« Heinz Kellner a une grosse jambe / Il a caché l'argent dans sa botte / Il se présente seul à la porte / Heinz Kellner voudrait bien rentrer chez lui / La fille d'Heinz Kellner a une grosse poitrine / Elle y a caché la forteresse de Kapellendorf / Elle se présente seule à la porte / Heinz Kellner voudrait bien rentrer chez lui / Cher béjaune ne trébuche pas / Ne cache pas l'argent dans tes chausses / Heinz Kellner voudrait bien rentrer chez lui »⁶⁸.

Le chant est ici un investissement par le discours populaire de l'espace politique : les accusations de vol de biens publics sont associées à des images grivoises, à l'humiliation et à la dérision. Ces bruits polarisent la commune et sont vecteurs d'identité dans l'action séditeuse, en réponse à la parole initiale d'Heinrich Kellner inscrite dans les mémoires immédiates et dans l'historiographie. Ils sont perçus comme une intrusion et condamnés par le texte qui entend réserver la parole politique à un émetteur précis doté d'un vocabulaire spécifique.

Le texte donne enfin un discours vidé de substance et de revendication, celui du peuple furieux et incontrôlable, indiscipliné⁶⁹, qui lance des rumeurs, paroles attisant l'émeute et négation d'un discours légitime, ordonné et informé :

« Il se fit alors grande rumeur dans l'Hôtel de ville, par les furieux fripons, et ils voulaient faire sortir de force messire Heinrich Kellner et Georg Friderun de leur cellule, et ils les

65 *Variloquus*, p. 151-152.

66 Le *Variloquus* aussi les présente comme « certains hors de la communauté », *ibid.*

67 Didier LETT et Nicolas OFFENSTADT « Les pratiques du cri au Moyen Âge », dans *Eid.* (dir.), *Haro ! Noël ! Oyez ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 5-41 ; Nicole GONTHIER, *Cris de haine et rites d'unité. La violence dans les villes, XIII^e-XVI^e siècles*, Turnhout, Brepols, 1992.

68 StAE 5-100/4, f. 312.

69 « soit que les conseillers aient été terrorisés par le peuple furieux et vociférant », *Ibid.*, f. 271^v.

voulaient faire venir et couper en morceaux et ils voulaient même jouer avec eux, on ne pouvait pas les en détourner, ni la cour archiépiscopale, ni le conseil »⁷⁰.

Les compilateurs montrent ici leur attachement aux formes légales du gouvernement, usées par le mauvais gouvernement qui nourrit ainsi la sédition : la *Rumor*, c'est le bruit trouble et incertain qui prélude à l'émeute populaire⁷¹ et provient « d'un heurt entre des logiques sociales divergentes »⁷².

Cette évolution se double d'une anonymisation progressive des acteurs, les bourgeois, métiers, et les « valets sans attaches », la « bande rouge », le peuple. Ce qui ne signifie pas que les individus soient totalement effacés au cours de la révolte : le texte crée des groupes opposés et tous coupables de négliger le bien commun, et leur oppose d'une part quelques victimes, dont la mémoire est conservée et utilisée pour reformer la ville comme pacte et institution, et d'autre part quelques ennemis de la ville, intérieurs ou extérieurs, briseurs de ville perpétuellement et publiquement condamnés. La sédition est dangereuse pour la ville dont elle menace la sécurité : la lecture de la crise par les compilateurs est donc celle d'une crise du gouvernement urbain⁷³ qui condamne la tourbe sans voix politique et le mauvais gouvernement qui lui a laissé l'espace politique⁷⁴. Mais cette lecture permet aussi de montrer la grâce divine envers la ville lorsque qu'on ne déplore aucune victime malgré les attroupements⁷⁵. Les manuscrits participent d'une exaltation de la ville selon une grille luthérienne, manifeste avec le réemploi des mots de Luther traduisant Marc (6 : 34) : les Erfurtois, « affolés », ne sont plus que « de pauvres moutons sans berger »⁷⁶. De même, le seul nouveau bourgmestre toujours présenté, en premier, est Hans Koch, qui « mourut à l'hospice dans la misère » et voulut brûler « tous les Luthériens, qu'il appelait les chiens

70 StAE 5-100/4, f. 318¹ ; 11, f. 64 atténue le récit ; 12, f. 115, et 91, f. 51 combinent les deux variantes ; en 12 une petite main pointe le passage.

71 *DW*, t. 14, col. 1483-1485. Le terme est à rapprocher de « *Lärm* », l'agitation bruyante, utilisé par les chroniques pour décrire les émeutes étudiantes. Voir aussi Claude GAUVARD, « Rumeurs et stéréotypes au Moyen Âge », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, Paris/Rome, Publications de la Sorbonne / EFR, 1994, p. 157-177.

72 Elisabeth RÉMY, « Comment saisir la rumeur ? », *Ethnologie française*, 23, 1993, p. 591-602

73 « Il n'y avait là aucun gouvernement », StAE 5-100/4, f. 287^v ; 9, p. 71 ; 12, f. 101^v ; 14 ; 20, f. 98 ; 91, f. 45^v.

74 *Ibid.*

75 StAE 5-100/4, f. 283 ; 8, f. 72^v ; 9, p. 70 ; 11, f. 56^v ; 12, f. 99 ; 20, f. 98 ; 91, f. 44^v. On peut rapprocher ces notations de l'expression de « fertile Bethléem » par laquelle Luther désigne Erfurt.

76 StAE 5-100/4, f. 287^v ; 9, p. 71 ; 12, f. 101^v ; 14 ; 20, f. 98 ; 91, f. 45^v. 9, 12, 14, 20 et 91 reprennent exactement le texte luthérien imprimé en 1534, c'est peut-être l'indice d'une correction du texte originel de façon à le rendre conforme à la traduction devenue canonique.

hérétiques », alors que son fils Christophe lui remontrait qu'il aurait un meilleur usage du bois⁷⁷. Les notations religieuses sont d'autant plus marquantes qu'elles sont assez rares, peut-être parce que le conseil a tenté le plus longtemps possible de préserver la biconfessionnalité⁷⁸. Le récit de la révolte n'est pas le lieu d'une radicalisation des identités religieuses, même si les élites historiographes sont probablement protestantes.

L'usage des pronoms révèle bien ce trouble dans l'identité urbaine et, au-delà, dans celle des groupes urbains et des individus : le « je » est finalement toujours un autre, sans nom et sans individualité – parfois prenant celle du compilateur inscrit en page de garde ou sur la couverture – puisque tous les compilateurs se l'approprient : ils disparaissent dans la reconstitution d'un discours unique, d'une voix civique autorisée, légitime et légitimante. Le « nous » peut au contraire marquer l'inclusion de celui qui écrit dans le collectif urbain erfurtois pensé alors comme résistant aux tensions et aux forces centrifuges. La ville, selon une logique médiévale, est présente dans chaque bourgeois et éclipse le « je », rendant secondaire la connaissance de l'identité précise de l'auteur⁷⁹. Tout comme les chroniques de la fin du Moyen Âge, ces compilations jouent bien un rôle de refondation d'une conscience commune appuyée sur l'histoire écrite. L'important n'est pas la mémoire à court terme de l'événement, ce qui explique aussi le double mouvement de concentration sur deux années et de dilatation de certains moments jugés emblématiques de cette histoire commune et des valeurs de la communauté. Le seul manuscrit qui ne reprend pas ce « je », et barre le « nous » au profit des « Erfurtois »⁸⁰, a très certainement circulé hors de la ville⁸¹ et sa compilation est en outre tardive⁸². Cette distanciation est double : c'est la séparation d'avec un passé rendu extérieur, et une rupture avec un groupe urbain. Au contraire, dans les autres chroniques, la conscience bourgeoise se comprend comme liée à la ville dans une actualité permanente.

77 StAE 5-100/4, f. 269^v ; 8, f. 59^v *sq.* ; 9, p. 44-45 ; 11, f. 44 ; 12, f. 79 ; 14 ; 17, f. 32^v ; 18, f. 116^v ; 20, f. 84 ; 71 ; 89, f. 58^v ; 91, f. 36.

78 U. WEISS, *Die frommen Bürger...*, *op. cit.*

79 Heinrich SCHMIDT, *Die deutschen Städtechroniken als Spiegel des bürgerlichen Selbstverständnisses im Spätmittelalter*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1958.

80 StAE 5-100/11, f. 60, 63, 65^v.

81 La « douceur des compatriotes » est évoquée en page de garde.

82 Le titre donne une rédaction en 1599 ; en outre un feuillet non numéroté à la fin du volume évoque des événements de 1636 et 1637.

Une refondation urbaine

1509-1510 est au centre des chroniques, et Heinrich Kellner au centre du récit : il forme le support du discours sur cette communauté détruite et renaissante. Son exécution est l'étape la plus marquante du souvenir : hors de la ville, lorsque seules quelques lignes sont consacrées à 1509-1510, c'est cela qu'elles disent⁸³.

Les textes condamnent une attitude folle et stupide⁸⁴, orgueilleuse⁸⁵, symbole de la rupture entre les patriciens et la commune (comme groupe et comme forme juridique), mais tendent à considérer Heinrich Kellner comme une victime de l'injustice et de l'arbitraire⁸⁶. Cela se voit dans la mise en page et les annotations de certains manuscrits. Ainsi les paroles d'Heinrich Kellner proclamant son innocence sont-elles parfois écrites d'une autre plume, ou pointées par une petite main en marge⁸⁷. Quelle que soit la réalité de ses aveux obtenus sous la torture, il devient un objet de pitié⁸⁸ par cette torture même, qui n'est pas légale. Elle n'est pas le bras armé de la loi mais l'abus de pouvoir et de force, et le vieil homme ne subit pas seulement la question (« *Folter* »), mais un véritable martyre (« *Marter* », « *gepeinigt* »)⁸⁹ ; or le propre du martyr est bien son innocence. Le texte condamne également le mépris du droit urbain : Heinrich Kellner n'a pas droit à un avocat⁹⁰. Son exécution est donc illégitime et manifeste une division radicale entre les bourgeois : ceux qui condamnent l'exécution par le biais des chroniques, et ceux qui perdent ce nom de bourgeois : les émeutiers, les agitateurs, et les patriciens appelés « *latrones* » par le manuscrit 4⁹¹.

Le bourreau enfin résume l'explosion urbaine. C'est un berger qui obtient, en plus de la somme de 13 florins⁹², le droit de bourgeoisie : extérieur à la commune, il y est agrégé par

83 StAE 5-105/3, cf. n. 22.

84 StAE 5-100/4, f. 285^v, le copiste ajoute : « ici les Erfurtois se comportèrent follement ».

85 *Variloquus*, p. 147.

86 Et n'omettent que rarement de l'appeler « messire », contrairement aux autres patriciens et conseillers évoqués.

87 StAE 5-100/4 f. 314-314^v ; 8, f. 92 ; 9, p. 112 ; 12, f. 130, petite main ; 91, f. 57, plus grand et d'une plume plus large.

88 C'est un « brave homme » (StAE 5-100/4, f. 273^v, 274, 313, 313^v et 91, f. 56) ; un « pauvre homme » (4, f. 316, et 8, f. 91), que l'on doit porter sur la place du jugement car il ne peut plus se servir de ses bras ou ses jambes (4, f. 313^v ; 8, f. 90 ; 9, p. 108 ; 14 ; 91, f. 56).

89 StAE 5-100/12 f. 116 ; 14 non folioté ; 20, f. 104^v ; 91, f. 51 ; « ses bourreaux », *Variloquus* p. 160.

90 Il est interdit à quiconque de l'assister (StAE 5-100/4, f. 313 ; 8, f. 90 ; 11, f. 67^v ; 91, f. 56, précise qu'il est interdit même de lui parler). 4, f. 312 signale aussi que la commune n'avait pas le droit de haute justice et l'a obtenu avec peine.

91 f. 280. Le terme est employé dans les milieux urbains pour désigner les ennemis de la ville lors des faides.

92 En l'absence des comptes pour 1510, il est impossible de savoir si ce chiffre reflète la réalité ou est choisi pour sa symbolique.

le meurtre. La rupture de la communauté et de la solidarité bourgeoise est consommée : « et un bourgeois d'Erfurt l'a pendu, pour beaucoup d'argent »⁹³. Elle est doublée d'un bouleversement de l'ordre et de la solidarité traditionnels souligné par deux compilateurs qui ajoutent que le bourreau était le filleul d'Heinrich Kellner dont il avait bénéficié de la générosité financière « et l'en récompensa plus tard d'un tel merci »⁹⁴.

Ce bourreau novice ajoute encore aux souffrances du bourgmestre en faisant mal son office :

« L'exécuteur n'a pas de valet et laisse tomber Kellner deux fois du gibet. (...) Alors le pauvre homme tomba de nouveau sous le gibet sur le sol, car le bourreau ne pouvait pas pendre le pauvre homme à la corde, et cela se produisit deux fois, et alors le pauvre homme était tombé sous le gibet (...) et il tomba une troisième fois du gibet »⁹⁵.

Au-delà du choc éprouvé par le chroniqueur, l'anecdote illustre le mauvais gouvernement des émeutiers, qui ne maîtrisent ni la justice ni la violence légale. L'exécution n'est plus qu'un assassinat.

Heinrich Kellner est à l'évidence un bouc émissaire⁹⁶, dans la révolte et dans l'historiographie. Les chroniques l'affirment avec force : « *er musste sterben* »⁹⁷. L'expression est associée à ses aveux, trop nombreux pour qu'il ne soit pas exécuté. Mais cette expression revient dans certaines chroniques et transforme la conséquence légale en impératif moral. En effet, on lit alors « *er sollte und musste sterben* », où « *sollen* » implique le devoir et « *müssen* » l'obligation⁹⁸. La victime expiatoire, victime du désordre et de l'injustice, autorise la refondation d'un gouvernement et d'un ordre urbains légitimes. Le récit des souffrances du vieux Kellner devient ainsi un évangile civique pour racheter les fautes des patriciens mais surtout de la communauté dissoute en partis, et les auteurs de troubles sont

93 StAE 5-100/4, f. 317 ; 8, f. 94 ; 12, f. 134 ; 9, p. 117 ; 14 ; 20, f. 111 ; 91, f. 58^v.

94 StAE 5-100/4, f. 317 ; 20, f. 111. Dans les deux on trouve en marge et en latin une condamnation de l'ingratitude.

95 StAE 5-100/4, f. 316 ; variantes dans 8, f. 93 ; 9, p. 114-115 ; 11, f. 70^v ; 12, f. 133-133^v ; 14 ; 20, f. 110^v-111 ; 91, f. 58.

96 René GIRARD, *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset, 1982. Il est impossible d'évaluer la culpabilité d'Heinrich Kellner, mais aux yeux des chroniqueurs, il s'agit bien d'un innocent ayant avoué sous la torture ce qu'on voulait lui faire dire : les marques de compassion, la reprise de ses protestations d'innocence souvent valorisées par la couleur ou la taille, la condamnation de la torture utilisée, le montrent. Il est donc bien construit comme un bouc émissaire dans les chroniques.

97 « il fallait qu'il meure » ; StAE 5-100/4, f. 302^v ; 8, f. 77^v ; 9, p. 81 ; 12, f. 107^v ; 14 ; 20, f. 101^v ; 89, f. 76^v.

98 « il devait mourir, il le fallait ». StAE 5-100/4, f. 310 ; 9, p. 95 ; 17, f. 41 ; 18, f. 145 ; 20, f. 105^v ; 71 ; 89, f. 82^v ; 91, f. 52^v. 11 ne reprend pas ce caractère inéluctable de la mort de Kellner.

exclus de la communauté bourgeoise bien réglée mais aussi du monde chrétien : « et ils se comportèrent avec lui comme les Juifs avec le Christ. Il devait mourir, il le fallait »⁹⁹. La version 5-100/4 reprend encore la même comparaison pour introduire la joie de la foule à l'énoncé du verdict : « il y eut là une grande joie comme parmi les Juifs lorsqu'ils ont condamné le Christ »¹⁰⁰. En outre cette version fait de la potence un lieu de pèlerinage¹⁰¹.

Certains compilateurs utilisent ainsi le cadre chrétien pour expliquer la situation de bouc émissaire, et l'exaspèrent pour l'inscrire dans un contexte de rédemption et transformer un événement scandaleux en un moment de reformation de la communauté. Chaque étape du souvenir est la station d'un chemin de croix culminant dans le sacrifice violent du bouc émissaire, réutilisé ensuite pour affirmer par l'écriture de l'histoire la nécessité des principes de gouvernement urbain fondés sur le droit et le serment et pour légitimer la mise en place d'un nouveau gouvernement. Cette mise en scène permet de condamner les violences et la sortie du cadre juridique civique. Elle ne vise pas pour autant à innocenter le patriciat dans son ensemble, patriciat que les chroniqueurs accusent d'avoir oublié le bien commun¹⁰² – mais le tyrannicide n'est pas juste s'il se fait dans le débordement et la cruauté. La puanteur et la décomposition du corps de Kellner laissé sans sépulture, sur lesquelles les chroniques reviennent comme à plaisir¹⁰³, sont alors autant le symbole de l'absence de morale des émeutiers que celui de la décomposition d'un gouvernement urbain patricien. Le corps contamine même les braves compagnons venus l'enterrer : l'incurie des patriciens pourrit la ville. Ces groupes extrêmes sont remplacés par un groupe de bourgeois médians¹⁰⁴ ; la dévalorisation des excès des *Junker* et de la populace montre que c'est ce groupe qui prend en charge la mémoire urbaine et construit ainsi sa place politique. Ce changement de familles se note dans la composition du conseil : seule la famille Tenstedt continue à figurer aux fonctions principales. Les nouveaux membres du conseil sont les représentants des grands métiers (l'introduction de bourgmestres issus de leurs rangs est accueillie favorablement par

99 StAE 5-100/8, 12, 14 se contentent d'associer la mort de Kellner à ses aveux ; StAE 5-100/17, 18, 71, 91 au contraire ne l'associent qu'à la comparaison avec le Christ mais 71 et 89 ne comparent pas explicitement les émeutiers aux Juifs. La séquence complète ne se trouve donc qu'en 4 et 9.

100 f. 315.

101 f. 316^v. Ce manuscrit contient la plus ferme condamnation de l'archevêque de Mayence, qui parle avec « *ubel* », le mal, f. 81.

102 StAE 5-100/4, f. 269 ; 9, p. 45 ; 11, f. 44 ; 12, f. 79 ; 91, f. 36.

103 Cf. n. 43.

104 La contestation fiscale est ainsi secondaire dans l'année terrible, qui est bien un combat bourgeois pour le contrôle des institutions urbaines. Karl CZOK, « Die Bürgerkämpfe in Süd- und Westdeutschland im 14. Jh. », *Jahrbuch für Geschichte der oberdeutschen Reichsstädte*, 12/13, 1966-67, p. 40-72.

les chroniques) mais aussi des membres de familles négociantes de second rang qui constituent la nouvelle élite urbaine¹⁰⁵.

Le sort d'Heinrich Kellner est en revanche bien moins évoqué dans le *Variloquus* ou dans la chronique 16, qui pour désapprouver tout autant sont beaucoup plus rapides : les deux auteurs ne se placent en effet pas dans la même perspective civique. Ils adoptent au contraire un point de vue mayençais sur les événements et se montrent très favorables à l'archevêque. S'ils sont gênés par la violence débridée de la « Bande rouge », ils n'en condamnent pas moins les bourgeois qui veulent s'éloigner de l'archevêque et ne se préoccupent pas des institutions urbaines, ni d'une identité juridique de la ville.

Bien gouverner

L'écriture de la révolte vise à résoudre la division et redéfinir la ville de façon partagée, ou du moins admissible par la communauté. La mémoire de 1509-1510 est l'occasion de renégocier le pacte urbain, et de façon classique l'historiographie urbaine émerge dans la tension entre conflit et consensus pour la redéfinition de ce dernier¹⁰⁶. L'écriture de la division permet la réaffirmation de l'unité autour du gouvernement, qui peut se déployer une fois le cycle des émeutes achevé, et est aussi décrit dans les chroniques manuscrites, qui ne sont pas explicitement des programmes de gouvernement, mais contiennent en négatif les vertus du gouvernant juste. La question « qu'est-ce qu'une commune ? » appelle une réponse politique et l'insistance des manuscrits sur les forces de destruction de la ville montre bien ce souci de restauration, au-delà de la paix, d'une organisation juridique : ces textes sont aussi des traités politiques.

De nouvelles élites

L'écriture de l'année terrible permet la promotion d'un nouveau groupe de gouvernement, au travers de l'affirmation des vertus, au demeurant classiques, du bon

105 StAE 2-121.

106 Wilfried EHBRECHT, « *uppe at sulck grot vorderffnisse jo nicht meer enscheghe*. Konsens und Konflikt als eine Leitfrage städtischer Historiographie, nicht nur im Hanseraum », dans Peter JOHANEK (dir.), *Städtische Geschichtsschreibung im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Cologne, Böhlau, 2000, p. 51-110 ; Johann MENKE, « Geschichtsschreibung und Politik in deutschen Städten des Spätmittelalter. Die Entstehung deutscher Geschichtsprösa in Köln, Braunschweig, Lübeck, Mainz und Magdeburg », *Jahrbuch des Kölnischen Geschichtsvereins*, 33, 1958, p. 1-884 et 34, 1960, p. 86-194.

gouvernement. Le récit des troubles estudiantins de 1510¹⁰⁷ et celui de la faide avec Casper Wagner¹⁰⁸ se rattachent ainsi à la rhétorique de la discorde et de l'insécurité, en ce qu'ils mettent en évidence des interventions étrangères, celles de l'Université et du duc de Saxe. L'effondrement de la ville comme structure sociale entraîne sa rétractation comme seigneur territorial, dans une gradation qui montre la dégénérescence provoquée par la rupture originelle : discorde urbaine, opposition *civitas / universitas*, et enfin faide. L'absence de gouvernement en ville questionne alors la capacité du groupe à être le garant de la sécurité des bourgeois mais aussi du territoire urbain, et c'est ce qui justifie les développements sur la construction du gibet de Heinrich Kellner : sur le Stolberg à quelque distance de la ville hors les murs, mais dans le territoire urbain, ou juste devant la Porte *Krämpfer*, pour limiter les risques en cas d'attaques des princes¹⁰⁹ ? Ce motif permet la rencontre des émeutiers, dans un écho déformé du droit à faire justice et de la capacité militaire de la ville, et des compilateurs, pour qui c'est le juste souci de protéger l'intégrité territoriale de la ville. Heinrich Kellner est donc escorté de plusieurs centaines d'hommes en armes et l'auteur initial s'inclut dans le nombre¹¹⁰. Les chroniques condamnent le fait que le bourreau ait été un bourgeois, mais pas que les bourgeois aient permis l'exécution de la sentence – c'est le désordre des clameurs de joie qui est déplacé. Au contraire, le « nous » repris ici est bien plus que la reprise d'une formulation par simple effet de copie : il permet au groupe écrivant de se construire en réel promoteur de la paix publique.

Une autre vertu classique louée par les chroniques est la mesure, qui apparaît dans la double condamnation des patriciens et des émeutiers. Ces derniers, par leur radicalité et leur soif de sang, sont malfaisants¹¹¹, mais les familles dont la politique a engendré ces troubles ne valent guère mieux, en particulier dans un contexte de crise économique et financière¹¹². Seuls deux exemplaires des chroniques détaillent les causes de la révolte, mais tous les manuscrits font de la situation déplorable en ville le résultat de l'oubli du bien commun par

107 5-100/4, f. 321^v (*Vastatio Academia Erphurdensis das Studenten Sturmen*) ; 8, f. 97 ; 9, p. 126 ; 11, f. 72 ; 12, f. 140, avec une petite main ; 14 ; 20, f. 113 (*Studenten Sturm*) ; 91, f. 60^v.

108 5-100/4, f. 324^v ; 17, f. 56.

109 StAE 5-100/4, f. 313 ; 8, f. 88^v ; 12, f. 135^v ; 91, f. 55^v.

110 cf. n. 45. StAE 5-100/4, f. 313 et 315^v ; 8, f. 94 ; 12, f. 132^v ; 91, f. 57. On peut aussi rappeler que le droit de bourgeoisie comporte un volet militaire.

111 L'adjectif « böse » qui leur est souvent accolé peut aussi signifier « diabolique ».

112 La fuite des *Junker* entraîne un déplacement du commerce de la guède hors d'Erfurt : StAE 5-100/11, f. 71^v ; 9, p. 121 ; 12, f. 137 ; 14 ; 91, f. 59^v.

les patriciens, et de leur mauvais gouvernement¹¹³. Pour autant les chroniques sont loin de prendre le parti du peuple. La paix publique repose sur un ordre établi et certaines chroniques contestent l'ambition de chacun à vouloir gouverner ; la direction de la cité et les affaires ne peuvent être confiées à tous, et la capacité à gouverner n'est pas également partagée¹¹⁴. On observe également un glissement sémantique pour la désignation de la communauté : la « *Gemeinde* » devient le « *gemeiner Mann* ». La première est la commune, organisation juridique et gouvernement des bourgeois, quand le second n'est que l'homme du commun¹¹⁵. Les émeutiers deviennent enfin le « peuple », le « peuple soulevé »¹¹⁶, dans une rhétorique dépréciative.

Ce tableau moral de la ville pose la question de la situation du chroniqueur dans la ville. Son idéal est le gouvernement de ceux qui en sont capables, formés, et soucieux du bien commun. Le latin, parfois mis en valeur par une écriture plus grosse et en rouge¹¹⁷, et l'usage de termes précis pour décrire le gouvernement urbain, soulignent une culture juridique et plus généralement savante, sans doute acquise à l'Université, probablement celle d'Erfurt¹¹⁸. À l'opposé, le choix par Johann Werlich du latin – du reste rustique, et mêlé d'allemand – pour tout son récit s'inscrit dans une logique humaniste¹¹⁹ et dans l'horizon universitaire¹²⁰. On peut donc considérer que ces chroniques circulent parmi l'élite dirigeante, qui n'est plus constituée des familles patriciennes de 1509-1510 : le « nos bourgeois » des textes est l'indice de la réaffirmation de la ville et de cette distinction interne, et échappe au manuscrit 11 non seulement parce qu'il a pu être produit hors de la ville, mais parce qu'il est copié, ou possédé, par un prêtre¹²¹.

113 Le terme d « *Unrat* » revient fréquemment dans les manuscrits.

114 « Tout un chacun voulait être seigneur », StAE 5-100/4, f. 287^v ; 9, p. 123 ; 11, f. 57 ; 91, f. 60. Pour Luther Erfurt est l'exemple type du gouvernement oligarchique (dans un « propos de table », *Dr. Martin Luthers Werke*, t. 4, *Tischreden aus den Jahren 1538-1540*, t. 4, Weimar, Böhlau, 1967).

115 Le sens devient péjoratif au XVI^e siècle ; *DW*, t. 5, col. 3169-3170.

116 StAE 5-100/4, f. 271^v et 313^v.

117 En particulier StAE 5-100/4 qui résume régulièrement son propos d'une formule latine en marge ; et 89, qui commente en marge l'introduction des bourgmestres des métiers : « *mutatio senatus* » (f. 58).

118 Robert GRAMSCH, « Universität, städtische Politik und städtische Führungsgruppen in Erfurt 1379/92 – 1509 », dans Patrick GILLI, Jacques VERGER et Daniel LE BLÉVEC (dir.), *Les universités au Moyen Âge. Cohabitation et tension*, Leiden, Brill, 2007, p. 145-162.

119 Auquel appartient aussi 5-100/16 dont le prologue se réclame d'Aristote (f. 78).

120 J. Werlich, maître ès-arts et licencié en théologie, fut trois fois doyen de la faculté des Arts, et recteur de l'Université en 1513.

121 Page de garde : père Philippe Cramer.

La composition des recueils vient nuancer, voire troubler, cet horizon d'écriture : trois volumes inscrivent la chronique dans un ensemble de textes à caractère religieux¹²² : ces trois volumes, dont le 11 qui se distancie de la communauté bourgeoise, ont donc un horizon différent, orienté vers les querelles religieuses divisant la région au moment de la rédaction. Trois ont un ancrage régional¹²³. On peut aussi rapprocher de ce groupe le manuscrit 11 puisque deux des quelques vies de saints sont celles d'Elisabeth de Thuringe et de Boniface, liés à l'histoire régionale. Ce manuscrit est le plus ambigu de la série, et celui dont l'horizon est le plus riche, puisqu'il croise la ville, l'Église et la région. Enfin, un dernier groupe peut être formé par les quatre volumes qui contiennent uniquement la chronique¹²⁴, ce qui la valorise ainsi comme œuvre unique se suffisant à elle-même, et les quatre volumes qui rassemblent avec elle des textes concernant le développement politique de la ville et ses institutions¹²⁵. Parmi ces derniers, deux étonnent : le manuscrit 16 dont la chronique plutôt favorable à Mayence est pensée par l'auteur comme thuringienne mais est accompagnée des statuts urbains de 1306, et le *Variloquus*, dont le manuscrit conservé à Jena et datant du XVI^e siècle contient certes une vie de saint Boniface et des documents variés sur la guerre des paysans, mais aussi l'*Occultus Erfordensis* et la *Concordata Gerhardi*¹²⁶. Ces deux derniers textes sont les plus anciens documents (XIII^e siècle) concernant les institutions urbaines : le premier est un poème satirique décrivant le fonctionnement du gouvernement à partir des statuts de 1306¹²⁷, la seconde est le traité passé avec l'archevêque Gerhard en 1289 précisant les droits et privilèges de la ville¹²⁸. De même, la chronique 5-100/9 contient en annexe des éléments sur la juridiction de Mayence à Erfurt. Quelques textes sont donc bien identifiés comme fondateurs pour la ville, circulent dans le milieu historiographe et alimentent avec la chronistique une conscience historique fondée sur le droit. Le volume 5-100/71 s'intéresse plus à l'aspect concret de ces droits, par une description du fort de Cyriaxburg construit par le

122 5-100/11, vies de saints, récit de croisade, histoire des Ottomans de 1328 à Soliman ; 14, rapport sur des conflits religieux ; 17, récits d'affrontements religieux, ligue de Smalkalde.

123 StAE5-100/12, relations de la guerre de 1566, de l'incendie de Gorlach en 1567, de la division de la Saxe en 1572 ; 18, une histoire des comtes de Gleichen, poème sur la Thuringe ; 91, récits de conflits religieux (1521), cas de faux-monnayeurs, généalogie de Frédéric de Saxe.

124 StAE 5-100/4, 8, 20, et 89.

125 StAE 5-100/9, 16, 71 et le *Variloquus*.

126 *Variloquus*, p. 18-19.

127 Christine MUNDHENK (éd.), *Der Occultus Erfordensis des Nicolaus von Bibra. Kritische Edition mit Einführung, Kommentar und deutscher Übersetzung*, Weimar, Böhlau, 1997.

128 Alfred KIRCHHOFF (éd.), *Die ältesten Weistümer der Stadt Erfurt über ihre Stellung zum Erzstift Mainz*, Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870, p. 1-30.

conseil à la fin du XV^e siècle¹²⁹. L'écriture dominante de la révolte est bien une historiographie urbaine, produite en ville, pour la ville. On peut alors supposer que c'est aussi ce passé et cette réaffirmation civiques qui sont protégés dans la mention ouvrant le manuscrit 8 : « Gloire à Dieu seul dans l'éternité Amen / Dieu sois présent à moi au commencement et à la fin Amen / Hans Tuch aime la chronique, celui qui la lui dérobe, il est un bouffon et un voleur »¹³⁰. Leur vol serait un nouvel acte destructeur.

Défense et illustration des libertés urbaines

Le souci des libertés et justices urbaines est constant, mais dans la bouche des protagonistes de la révolte ce ne sont que paroles, comme le souligne l'emploi du discours direct. Le premier problème soulevé par les compilateurs est celui de l'influence étrangère au sein du conseil. On le voit à trois occasions dans les chroniques : le nouveau conseil installé en 1510 par l'archevêque, et selon de nouveaux statuts urbains imposés par Mayence, induit une nouvelle prestation de serment des groupes et des individus, que certains officiers ou métiers refusent. Ils ne sont pas condamnés par les chroniques, ce qui incite à lire le refus des rédacteurs face aux nouveaux statuts. Ce nouveau conseil est de plus composé en partie d'hommes étrangers à la ville, qui sont présentés comme une innovation blâmable par les chroniques¹³¹. Enfin, cette condamnation du nouveau conseil se voit dans la mention d'une lettre de Frédéric de Thunna adressée au « prétendu conseil »¹³² : la lettre est systématiquement évoquée et s'intègre au récit des troubles ; c'est en outre la seule lettre dont l'adresse est précisée, parfois même explicitée¹³³, et toujours mise en valeur par la couleur et / ou la taille des lettres. La matérialité du texte permet aux compilateurs de faire leur un discours extérieur à la ville, ou du moins de montrer le scandale de nouveaux statuts produits par la ville et défendus par un conseil imposé¹³⁴, qui donne prise aux critiques extérieures et

129 Celui-là même dont l'utilité est contestée par le manuscrit 5-100/4, cf. n. 59.

130 StAE 5/100-8, page de garde.

131 StAE 5-100/9, f. 44^v et 45^v ; 11, f. 57 ; 12, f. 101, petite main en marge ; 14 ; 20, f. 99. 4, f. 294^v, parle de « conseil mayençais ». Ces liens avec l'étranger sont aussi une critique envers les patriciens en fuite, qui démontrent par là leur faible attachement à la ville et leurs intérêts extérieurs.

132 StAE 5-100/9, p. 79 ; 11, f. 61^v ; 12, f. 106 ; 14 ; 18, f. 137 ; 20, f. 101 ; 89, f. 75 ; 91, f. 47^v. Frédéric de Thunna est un seigneur voisin vassal du duc de Saxe : le discrédit du conseil est aussi une attaque contre l'autorité de l'archevêque en ville.

133 StAE 5-100/12, f. 106 ; 14 ; 20, f. 101 ; 89, f. 75 ; 91, f. 47^v : « comme s'il disait : "vous pouvez bien penser que vous êtes conseillers, je ne vous tiens pas pour conseillers" » ; en 12, une petite main en marge pointe l'expression, en 14, l'expression est soulignée ; en 91, elle est écrite d'une plume plus épaisse.

134 En termes weberiens, ces statuts et ce conseil contreviennent donc à l'autocéphalie de la ville.

affaiblit les institutions urbaines. L'historiographie enfin est l'occasion d'affirmer la validité des institutions urbaines sur le temps long. Elles sont rappelées par la liste des conseillers, en ouverture de la révolte dans le *Variloquus*¹³⁵ et au début de chaque année dans le manuscrit 4¹³⁶. Si pour Johann Werlich c'est peut-être aussi une datation complémentaire, le manuscrit 4 confirme l'influence du milieu de la chancellerie urbaine sur l'historiographie¹³⁷ et inclut l'oligarchie nouvelle dans une succession naturelle. La présence récurrente du secrétaire urbain dans les textes manifeste cette continuité des institutions mises à mal par l'émeute : c'est Johannes Zimmermann mourant littéralement de peur dans son lit¹³⁸, et symbolisant la disparition de la cité sous la violence des revendications des masses ; ou, dans le *Variloquus*, Henning Goede, présenté comme un docteur en droit de grande valeur contraint à la fuite¹³⁹. Ce dernier est un point de rencontre de la ville et de l'Université, mais aussi l'expression de l'écart entre les chroniques urbaines et le *Variloquus* : les premières s'attachent à la fonction civique, le second insiste sur le canonicat et le doctorat.

L'écriture de la révolte participe, plus largement, d'un discours sur le gouvernement urbain développé par les nouveaux membres du conseil après 1517. Cette histoire montre la distinction émergente entre bien public et logique privée et lignagère¹⁴⁰, fondant par là une éthique politique nouvelle de l'élite urbaine, fondée sur l'honnêteté et la publicité (il aurait fallu montrer les livres) ; on le voit également dans l'usage du terme « *respublica* » par ces hommes¹⁴¹. Ces chroniques sont dans le même temps une expression privée de cette éthique, réservée au nouveau groupe dirigeant, dont l'expression politique publique est avant tout monumentale¹⁴². La connaissance du temps passé est un savoir pour le gouvernement, à

135 p. 142-144.

136 Le XVI^e siècle est justement le moment où se développe à Erfurt la copie des listes des conseillers dans des volumes séparés (*Ratstransitus*, StAE 2-121).

137 H. SCHMIDT, « Über Geschichtsschreibung in norddeutschen Städten des späten Mittelalters und der Reformationszeit », dans Cord MECKSEPER (dir.), *Stadt im Wandel. Kunst und Kultur des Bürgertums in Norddeutschland 1150-1650*, Stuttgart, Cantz, 1985, t. 3, p. 628.

138 StAE 5-100/4, f. 310-310^v ; 9, p. 95 ; 11, f. 65^v ; 12, f. 119 ; 20, f. 105^v ; 91, f. 52^v. La mort du notaire est imputée à sa crainte de savoir que les émeutiers veulent l'arrêter et est rapportée juste après la signature par Heinrich Kellner de ses aveux. StAE 5-100/14 ne rapporte pas la mort de Johannes Zimmermann mais seulement les frayeurs d'Heinrich Trugelebenn dans son lit (cf. n. 41).

139 p. 149.

140 Pierangelo SCHIERA, « “*Bonum Commune*” zwischen Mittelalter und Neuzeit. Überlegungen zur substanziellen Grundlage der modernen Politik », *Archiv für Kulturgeschichte*, 81-2, 1999, p. 283-303.

141 U. WEISS, « *Respublica Erfordiana*. Zum Politikverständnis einer deutschen Stadt in der Zeit der Konfessionalisierung », dans P. JOHANEK (dir.), *Städtische Geschichtsschreibung, op. cit.*, p. 301-318. Les chroniques privilégient « *gemeiner Nutz* ».

142 Ce programme associe la décoration de la salle du conseil, le portail de l'Hôtel de ville, et un ensemble de Romains devant lui (une statue publique et trois privées). U. WEISS, « *Respublica Erfordiana...* », *op. cit.*

destination des membres du gouvernement. S'enracine alors une mémoire autorisée des événements de 1509-1517. Mais ce but n'est plus poursuivi selon les mêmes logiques que celles que l'on observe ailleurs au xv^e siècle : les élites ne se mettent pas en scène de façon privée et lignagère et ne cherchent pas à explicitement enraciner leur famille dans l'histoire urbaine¹⁴³. Au contraire, l'historiographie est un moyen de montrer la dimension publique de l'histoire urbaine et de la ville et l'effacement de ces familles derrière le bien commun – induisant aussi l'effacement du rapport de force entre les groupes. L'historiographie vise moins à assurer directement la domination sociale vers l'extérieur qu'à renvoyer aux lecteurs une image favorable d'eux-mêmes, et à les éduquer au bon gouvernement : les lecteurs appartiennent au même groupe que les auteurs. Le seul prologue le montre très bien : la connaissance du passé récent est souvent négligée, mais elle aussi est utile au bon gouvernement¹⁴⁴. Ce faisant, cet ensemble de textes assure la cohésion du groupe et lui fournit un discours de légitimation à réinvestir dans l'espace public par la monumentalité qui, elle, est associée au lignage. Ainsi les bourgmestres Jacob Naffzer, conseiller depuis 1552, et Heinrich Denstedt font-ils surmonter leurs maisons, en 1562 et 1584, de Romains avec lance et bouclier, c'est-à-dire des défenseurs des libertés civiques. Les deux maisons sont situées sur deux côtés du *Fischmarkt*, la place de l'Hôtel de ville (qui constitue le troisième côté bâti), sur laquelle est érigé en 1591 un Romain en armes¹⁴⁵. Ces familles se présentent donc en protecteurs des libertés civiques dans un discours écrit et historiographie destiné au groupe et en forme de traité de bon gouvernement, et dans un discours allégorique destiné à l'ensemble de la ville ; le second, issu d'une famille présente au conseil dès avant la révolte, en profite aussi pour réinsérer sa famille dans le groupe dirigeant. L'entreprise réussit largement : il n'existe pas réellement de mémoire concurrente.

Alors, qu'est-ce qu'une commune ? Un serment et une condition juridique. Un ensemble d'institutions de gouvernement reconnues comme légitimes. Et aussi une culture civique partagée et acceptée, moyen de légitimation et par là d'assise de la domination de ceux qui ont l'exercice effectif du pouvoir. Les chroniques en proposent une définition, et

143 Hanno BRAND, Pierre MONNET et Martial STAUB (dir.), *Memoria, communitas, civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, Sigmaringen, Thorbecke, 2003, p. 49-70.

144 StAE 5-100/16, f. 78-78^v.

145 La ville d'Erfurt n'a jamais érigé de Roland. Sur ces programmes monumentaux, voir U. WEISS, « *Respublica Erffordiana...* », *op. cit.*

elles participent, par leur existence, à l'élaboration de cette commune, en lui donnant une culture et une conscience historique¹⁴⁶. Elle est peu diversifiée et verrouillée par les nouvelles élites à leur profit. La mémoire de la révolte est le support d'un discours identitaire fort, destiné à recréer la personnalité urbaine, et à soutenir et légitimer les prétentions d'un groupe à diriger. En ce sens on a ici une véritable historiographie urbaine : produite en ville, par des bourgeois, pour des bourgeois, au nom du bon gouvernement de la ville¹⁴⁷, qui ne développe peut-être pas une mémoire pour toute la ville¹⁴⁸ mais dont l'horizon est bien la ville comme groupe politique. Les chroniqueurs / compilateurs ne sont pas de simples témoins, mais utilisent la recomposition du passé pour former le lecteur. L'historiographie permet de servir les intérêts d'un groupe tout en redéfinissant la ville elle-même : les divisions sont dépassées par ces textes qui sont essentiellement une entreprise de réaffirmation de la ville comme entité collective unie et efficace, sous le gouvernement bourgeois. Les auteurs s'écartent ainsi de l'usage de l'histoire comme élément d'un prestige familial chez les élites urbaines médiévales.

Cette mise en scène par les chroniques se fait dans le bref moment où la ville retrouve, après 1517, un peu de son éclat et de son importance, avant son affaiblissement définitif par la guerre de Trente ans. L'image de la ville, dans l'espace public comme dans l'espace privé, n'est pas suffisante pour maintenir la force d'Erfurt ; la représentation et le discours sont peut-être tout ce qui lui reste.

146 František GRAUS « Funktionen der spätmittelalterlichen Historiographie », dans Hans PATZE (dir.), *Geschichtsschreibung und Geschichtsbewusstsein im späten Mittelalter*, Sigmaringen, Thorbecke, 1987, p. 11-55.

147 Kurt RUH, « Versuch einer Begriffsbestimmung von städtischer Literatur im deutschen Spätmittelalter », dans Josef FLECKENSTIN et Karl STACKMAN (dir.), *Über Bürger, Stadt und städtische Literatur im Spätmittelalter*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1980, p. 311-328.

148 P. JOHANEK, « Einleitung », dans *id.* (dir.), *Städtische Geschichtsschreibung...*, *op. cit.*, p. VII-XIX.

Bibliographie

- EHBRECHT, Wilfried (dir.), *Städtische Führungsgruppen und Gemeinde in der werdenden Neuzeit*, Cologne, Böhlau, 1980.
- ENNEN, Edith, « Geschichtsbewusstsein und Geschichtsschreibung des städtischen Bürgertums in seinen historischen Wandlungen bis zur Gegenwart », dans Gerhard KÖHN (dir), *Soest. Stadt, Territorium, Reich*, Soest, Mocker & Jahn, 1981, p. 9-33.
- GUTSCHE, Willibald, *Geschichte der Stadt Erfurt*, Weimar, Böhlau, 1989 (2^e éd. révisée).
- JOHANEK, Peter et CHITTOLINI, Giorgio, *Aspetti e componenti dell'identità urbana in Italia e in Germania (secoli XIV-XVI) : atti del convegno tenuto a Trento nei giorni 9-11 novembre 2000*, Bologne, il Mulino, 2003.
- KLEINSCHMIDT, Erich, *Stadt und Literatur in der frühen Neuzeit. Voraussetzungen und Entfaltung im südwestlichdeutschen, elsässischen und schweizerischen Städteraum (Literatur und Leben, N.-F. 22)*, Köln / Wien, Böhlau, 1982.
- LECUPPRE-DESJARDINS, Élodie et VAN BRUAENE, Anne-Laure, (dir.), *De bono communi. The discours and practice of the Common Good in the european city (13th-16th c.). Discours et pratique du Bien commun dans les villes d'Europe (XIII^e-XVI^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2010.
- SCHMIDT, Heinrich, *Die deutschen Städtechroniken als Spiegel des bürgerlichen Selbstverständnisses im Spätmittelalter*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1958.
- SPRANDEL, Rolf, *Chronisten als Zeitzeugen. Forschungen zur spätmittelalterlichen Geschichtsschreibung in Deutschland*, Cologne, Böhlau, 1994.
- WEISS, Ulman (dir.), *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte, Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, 1992.
- Id.*, *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, Weimar, Böhlau, 1995.

Référence	Auteur	Titre	Date	Fin de la chronique	Autres textes présents dans les recueils
5/100-4*	anonyme	<i>Erfurtish-thüringische Chronik 1300-1510</i> [titre donné par un archiviste]	après 1526	1510	
5/100-8	anonyme	<i>Die Erffurtische Kronnica vonn Anfang anno 438 biess Anno 1544 beschrieben worden</i>	1574	1544	
5/100-9	anonyme	<i>Erffurdische Kronica vonn Anfang 438 bis Anno 1544 Beschrieben</i>	seconde moitié du XVI ^e siècle	1544	Juridiction de Mayence à Erfurt (XIII ^e siècle) et règlement urbain d'Erfurt (XIV ^e siècle)
5/100-11	Philipp Cramer	<i>Chronica der Grossenn undt gedenckwürdigen Alten Stadt Erffurd Anno 1599 Im Jar nach der geburts Unsers Herren 1599</i>	1599	1530	vies de saints (notamment Boniface et Elisabeth), récit de la croisade contre les Sarrazins, histoire de la puissance des Ottomans de 1328 à Soliman
5/100-12	anonyme	sans titre	dernier quart du XVI ^e siècle	1544	relations de la guerre gothique en 1566, de l'incendie de Gorchach en 1567, de la division de la Saxe en 1572
5/100-14	anonyme	<i>Erffurtische Chronica</i>	dernier quart du XVI ^e siècle	1544	rapport sur des conflits religieux en 1572

*Les cotes renvoient aux Archives municipales d'Erfurt.

Référence	Auteur	Titre	Date	Fin de la chronique	Autres textes présents dans les recueils
5/100-16	Anonyme (partisan de Mayence)	<i>Eine Cronica uber doringen landt</i>	dernier quart du XVI ^e siècle	1577	règlements urbains d'Erfurt (XIV ^e siècle)
5/100-17	Père Johann Weiss	<i>Erfurtische Chronik</i> [donné par un archiviste]	après 1582	1582	récits de conflits de religion et de la guerre de Smalkalde
5/100-18	anonyme	sans titre	dernier quart du XVI ^e siècle	1588	chronologie de 1508-1576, histoire des comtes de Gleichen, poème sur la Thuringe
5/100-20	anonyme	<i>Erffurtischer Chronica</i>	sous Maximilien II (1564-1576) ?	1587	
5/100-71	anonyme	sans titre	dernier quart du XVI ^e siècle	1576	rapports sur les forteresses urbaines de Cyriaxburg et Grimmenstein
5/100-89	Theodoricus Voigt ?	<i>Die Erffurdische Cronica</i>	1563	1562	
5/100-91	anonyme	<i>Erfurtische Chronica</i>	vers 1545	1544	récits de conflits religieux (1521) et d'un cas de faux-monnayeurs (1531) ; présentation de la famille de Frédéric III de Saxe

Référence	Auteur	Titre	Date	Fin de la chronique	Autres textes présents dans les recueils
<i>Erphurdianus Antiquitatum Variloquus Incerti Auctoris</i> , R. THIELE (éd.), Halle, 1906	Johann Werlich, maître en théologie de l'Université d'Erfurt	<i>Erphurdianus Antiquitatum Variloquus Incerti Auctoris</i> [titre de l'éditeur]	1508-1521		Règlement urbain d'Erfurt (XIV ^e siècle), juridiction de Mayence à Erfurt (XIII ^e siècle), vie de saint Boniface

Mémoires et pratiques de la révolte dans le territoire Schönburg, XVII^e-XVIII^e siècles

Rachel RENAULT

renaultrachel@yahoo.fr

Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

Résumé

L'article a pour objet d'analyser la transmission de la mémoire de la longue révolte qui opposa les comtes et seigneurs de Schönburg à leurs sujets, dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Car les conflits se réitérent en s'appuyant sur la mémoire du règlement de cette grande révolte liminaire, de sorte qu'il se crée au cours du XVIII^e siècle une tradition de conflits, ponctuée d'épisodes de révolte. L'impression de réitération ne doit cependant pas faire illusion : chaque conflit répond à une situation singulière et l'affirmation d'une continuité avec les événements du XVII^e siècle, par les deux parties, remplit une double fonction identitaire et stratégique.

Mots-clés :

mémoire – paysans – seigneurs – Allemagne – Schönburg – publicité – impôt – corvées.

Abstract

Memories and Practices of Rebellion in Schönburg's Territory, 17th and 18th centuries.

Our aim in this paper is to analyze the role of the long rebellion of the Counts of Schönburg's subjects, in the second part of the 17th century, and its transmission throughout the 18th century. The conflicts actually resumed in the 18th century, and they drawing on the memory of this first great revolt, so that a real tradition of conflicts emerged, punctuated by rebellion's episodes. However this apparent repetition was only superficial and should not obscure the fact that each conflict was rooted in a specific situation. It was in the interest of each side to insist that 18th century's conflicts followed on from 17th century precedents, both from a strategic and an identity point of view.

Keywords :

memory – peasants – lords – Germany – Schönburg – publicity – taxation – corvée.

« Les paysans ont l'oreille maligne et la mémoire bonne »¹.

Introduction

Durant près de 150 ans, les sujets du petit territoire des comtes et seigneurs de Schönburg, situé au sud-ouest de l'Électorat de Saxe, sont de façon récurrente, quoiqu'avec une intensité variable, en conflit contre leurs seigneurs². Le point de départ est une grande révolte dans les années 1650-1681, accompagnée de nombreuses actions en justice. Le territoire est par la suite marqué par des épisodes récurrents de conflictualité, consistant indissociablement en révoltes et en procès, en particulier dans les années 1700-1740, puis de nouveau en 1770-1795 ; lors de ce dernier moment, la conflictualité culmine de nouveau dans une révolte de grande envergure, qui touche l'ensemble de la Saxe. À la fin du XVIII^e siècle, la mémoire de 150 années de conflits sédimentés pèse donc de tout son poids sur la relation entre gouvernants et gouvernés. Mais si les protagonistes tendent à souligner dans ces actions la répétition d'un même refus, la mobilisation de la mémoire du passé ne doit pas faire illusion. Elle répond à une stratégie et à une tactique, dans lesquelles la construction rhétorique d'une permanence est un élément important. Lors de chaque nouveau conflit, la mémoire des antagonismes précédents est en réalité réactualisée en fonction d'un contexte singulier. C'est par conséquent la construction d'une tradition au sein d'un groupe, constitué par les parties engagées d'une manière ou d'une autre dans la révolte, que l'on voudrait analyser ici. Il s'agit de comprendre comment les acteurs mêmes du conflit écrivent et réécrivent l'histoire à la faveur de situations nouvelles, et non de prendre appui sur des points de vue externes, fournis par les chroniqueurs et autres observateurs extérieurs : les intérêts investis sont sensiblement différents.

Il faut d'emblée souligner qu'il se joue dans la révolte quelque chose d'essentiel : à la rabattre du côté du simple folklore – quand elle n'est pas vue, par mimétisme avec le point

1 MIRABEAU, *L'ami des hommes*, éd. 1760, t. 1, p. 114 cité par J. NICOLAS « Un chantier toujours neuf », dans *Ibid.* (dir.), *Mouvements populaires et conscience sociale*, XVI^e-XIX^e siècles. Actes du colloque de Paris 24-26 mai 1984, p. 13-20, cit. p. 17.

2 Ce petit territoire, dit « immédiat d'Empire » est rattaché politiquement et féodalement directement à l'Empire, mais enclavé dans le puissant État territorial de l'Électeur de Saxe. Il s'ensuit un conflit endémique entre les seigneurs et comtes de Schönburg, détenteurs de ce petit ensemble de fiefs immédiats, et l'Électeur de Saxe.

de vue des élites, comme un déferlement anarchique de violence – on court le risque de ne pas comprendre pourquoi il est si crucial, pour les agents investis dans le processus, de transmettre, de réutiliser et de transformer la mémoire de ces événements. Poser le caractère résolument politique de l'ingérence que constituent les révoltes implique de prendre au sérieux les revendications des insurgés et partant, de les appréhender comme des événements répondant à une situation particulière. L'historiographie a souvent construit l'image d'insurgés qui appellent de leurs vœux le retour à un ordre ancien, et de révoltes qui relèvent toujours de l'invocation poétique d'un passé mythifié, ce qui a contribué à sous-évaluer leur dimension proprement politique³. Cela suppose de rompre avec l'idée d'un temps populaire qui serait en dehors du temps politique. L'équivalence implicite entre réaction, répétition du même et caractère non politique de ces mouvements mérite donc, tout au moins, d'être interrogée. Dans le territoire Schönburg, la révolte débouche sur une remise en question des modalités de gouvernement et sur un véritable droit de regard des sujets dans les affaires publiques, en particulier financières : la durée, la récurrence et le caractère politiquement construit des mouvements est ici patent et l'on est loin de « rébellions du ventre »⁴. Cette démarche implique donc aussi de ne pas envisager révoltes et procès comme deux modes d'action concurrents, encore moins antagonistes, mais au contraire comme des démarches complémentaires et, en partie, similaires. L'action judiciaire ne se substitue pas, dans le cadre d'un processus de pacification des conflits sociaux, à une action qui serait considérée comme violente et illégale⁵.

Dans cette construction progressive de la révolte comme ingérence politique, la mémoire est un support décisif. Mais c'est une mémoire stratégique et tactique qui est en jeu, et non la réminiscence d'un passé qui « remonterait comme de lui-même vers une surface plus

3 Cf. dans ce sens les reproches de W. BEIK à Y.-M. BERCÉ dans « La participation politique du menu peuple dans la France moderne », in *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, PUPS, Paris, 2005, p. 43-61.

4 E. P. THOMPSON, « The moral economy of the english crowd in the 18th century », *Past & Present*, 50, févr. 1971, p. 6-136, cit. p. 77, faisant allusion à T. S. ASHTON and J. SYKES, *The Coal Industry of the Eighteenth Century*, Manchester, 1929, p. 131.

5 La thèse de Winfried Schulze d'une tendance au règlement judiciaire (*Verrechlichung*) des conflits sociaux a parfois été, à tort, comprise en ce sens. Or ce n'est pas ce qu'il dit dans son article cardinal, « Die veränderte Bedeutung sozialer Konflikte im 16. und 17. Jahrhundert », in Hans-Ulrich WEHLER (dir.), *Der deutsche Bauernkrieg*, Göttingen, 1975, p. 277-302. Les débats qui opposent les historiens allemands et Roland Mousnier en 1984 en témoignent : cf. Jean NICOLAS (dir.) *Mouvements populaires... op. cit.*, en particulier p. 21-29 et p. 69-76.

claire »⁶. La mémoire, processus actif et sélectif de reconstruction, prend ici appui sur les documents juridiques qui ont résolu les principaux conflits : elle est donc visible avant tout par la mobilisation du règlement des antagonismes, bien plus que par la mémoire des épisodes séditieux eux-mêmes.

Or, de nombreux acteurs, ou plus exactement, des niveaux d'acteurs, sont impliqués dans les révoltes et ont un intérêt dans l'interprétation et la transmission de la mémoire de ces événements. Les sujets qui entrent en sédition comme les seigneurs qui la subissent et la répriment en sont les principaux protagonistes. Il faut leur ajouter les avocats, dont les intérêts ne recouvrent que partiellement ceux de leurs mandants, et qui ont un rôle essentiel non seulement dans la mise en récit des événements, mais encore dans la publication et la diffusion de la mémoire des révoltes. L'Électeur de Saxe, sur le territoire duquel est enclavé le territoire des Schönburg, à la fois, hésite à réprimer des révoltes qui contribuent à affaiblir les comtes et seigneurs avec lesquels il est en conflit, mais craint dans le même temps la diffusion des épisodes séditieux à son propre territoire. Tous ces groupes sont mûs par des intérêts divergents et se saisissent de la mémoire des événements à des fins chaque fois déterminées par deux variables principales : leurs intérêts en tant que groupe et les conditions présentes qui requièrent la mobilisation d'un passé « ajusté aux besoins du présent »⁷.

Révoltes et conflits dans la seconde moitié du XVII^e siècle

Le point culminant des conflits, en termes d'intensité, est paradoxalement constitué par leur point de départ. Les années 1653-1681, sont caractérisées par une violence extrême de l'antagonisme entre seigneurs et sujets, et elles représentent donc à la fois des années de mise en place de la structure des conflits ultérieurs et des années de paroxysme. Observés de près, les épisodes séditieux qui caractérisent le territoire Schönburg dans les années 1650-1681 s'apparentent plus à une nébuleuse d'actions de rébellion ayant des degrés divers, mobilisant un nombre changeant d'acteurs et regroupant à la fois des moments de

6 Cf. les propos de Marc Bloch en 1925, à la faveur d'un compte-rendu du livre de Maurice Halbwachs sur la mémoire collective : l'opération de la mémoire « implique le déploiement d'une grande activité spirituelle ; se souvenir, ce n'est pas assister, en spectateur passif, à l'apparition d'images qui, conservées dans les zones obscures du moi, remonteraient comme d'elles-mêmes vers une surface plus claire ; c'est proprement reconstruire le passé », *Revue de synthèse historique*, XL, n° 118-120, 1925, p. 73-83, cit. p. 74-75.

7 P. BOURDIEU, « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 52-53, juin 1984, p. 3-14, ici p. 5 : « le passé, avec la reconstruction rétrospective d'un passé ajusté aux besoins du présent (...), et surtout le futur, avec la prévision créatrice, sont sans cesse invoqués, pour déterminer, délimiter, définir le sens, toujours ouvert, du présent ».

prise d'armes et des actions en justice, qu'à un unique mouvement de révolte aisément isolable. Le fait même d'interpréter cet ensemble d'actions comme *une* révolte représente déjà une reconstruction rétrospective de l'événement qui ne va pas du tout de soi, et il y a une certaine difficulté à le cerner et à le délimiter, aussi bien quantitativement que qualitativement⁸. Cet ensemble d'épisodes est connu à la fois par des sources contemporaines des événements et par des mentions ultérieures dans des textes plus tardifs, en particulier au XVIII^e siècle. Mais ils sont connus aussi parce qu'ils ont été l'objet d'une construction historiographique dans les années 1930 et 1950 où, là encore, la mobilisation de la mémoire d'un passé ancré régionalement est mise au service des événements présents et nationaux⁹.

La révolte est un moment complexe et divers à la fois dans ses formes, ses causes et ses objets. Dans ses formes, car on a affaire à une pluralité d'actions unifiées seulement rétrospectivement : elle consiste en une succession d'épisodes de sédition, depuis la fuite et la résistance larvée jusqu'à la révolte en armes¹⁰, sur une trentaine d'années, et pouvant toucher un nombre très variable de communautés rurales et urbaines. Parallèlement se déroulent un nombre important de procès contre les seigneurs devant les instances les plus diverses, de l'Empire à la Saxe en passant par la Bohême. Elle est complexe dans ses causalités et ses facteurs déclencheurs, car la guerre de Trente ans et ses conséquences économiques et démographiques n'épuisent pas la question, en particulier, elles ne permettent pas de comprendre comment, malgré la dévastation économique et démographique du territoire, les sujets demeurent suffisamment forts et, surtout, suffisamment conscients de cette force pour mener à bien des actions collectives de grande envergure. Enfin, elle est complexe par les

8 Sur la question des seuils et la difficulté à faire le départ entre ce qui ressortit à la révolte et ce qu'il faut exclure, cf. Hugues NEVEUX, *Les révoltes paysannes en Europe, XIV^e-XVII^e siècles*, Paris, Hachette, 1999, en particulier le premier chapitre pour une vision synthétique sur la question.

9 Il est à cet égard intéressant de remarquer comment et à quelles fins, dans le contexte national-socialiste, la mémoire de ces événements est mobilisée. Il ressort de ces textes l'impression d'un discours extrêmement ambigu, entre idéalisation des paysans et mise en perspective téléologique avec pour fin l'avènement du national-socialisme. L'annonce de la libération du paysan allemand de ses souffrances passées va paradoxalement de pair avec une idéalisation marquée de l'organisation seigneuriale, dont les exactions sont analysées comme des excès isolés et non comme un fonctionnement structurel. Cf. notamment Karl STIEGLER, « Der Schönburgische Bauernkrieg 1654-1684 », *Unsere Heimat*, avril 1937 ; J. HOTTENROTH, « Bauernunruhen in den Schönburgischen Lehnsherrschaften, 1652-1665 und 1672-1680 », *Die Heimat*, 1939 ; L'historiographie de la République Démocratique Allemande a, par la suite, contribué de façon décisive à l'analyse de ces soulèvements, en particulier chez P. STULZ, A. OPITZ, *Volksbewegungen in Kursachsen zur Zeit der Französischen Revolution*, Berlin 1956 ; et B. GENTSCH « Der Dreissigjährige Krieg und die ländlichen Untertanen im Erzgebirge und im Vogtland », *Jahrbuch für Regionalgeschichte*, Bd. 9, 1982, p. 207-234.

10 En passant par toute une gamme de pratiques de résistance : ainsi les sujets du Junker von der Planitz, qui empêchent les journaliers, embauchés par le seigneur pour les remplacer, de venir faire les corvées à leur place. Cf. P. STULZ, A. OPITZ, *Volksbewegungen...*, *op. cit.*, p. 34.

revendications dont elle est porteuse, qui, elles aussi, sont souvent l'objet de reconstructions soit par les contemporains eux-mêmes, soit par les historiens. Si l'on tente de les résumer de façon schématique, la contestation part du problème de la ponction seigneuriale et tout particulièrement des corvées, pour s'étendre ensuite à celui du logement des gens de guerre et de la fiscalité extraordinaire. Les seigneurs, dans le cadre des tentatives pour établir des formes dites de « second servage », prétendent que les sujets sont tenus d'effectuer des corvées illimitées. Ces tentatives échoueront, aussi bien en Saxe que chez les Schönburg, mais l'opposition des sujets à l'accroissement des corvées s'inscrit dans le cadre de ces luttes, caractéristiques de la période de sortie de la guerre de Trente ans.

Les corvées

Ce litige sur les corvées s'appuie lui-même sur la mobilisation d'une mémoire, strictement orale cette fois-ci – et c'est là une des seules attestations que nous ayons : le 21 août 1665, à l'initiative des seigneurs, douze sujets, convoqués par le conseiller et bailli Facius, sont interrogés par deux notaires assermentés dans le château seigneurial de Hartenstein, en présence de l'essentiel du personnel seigneurial et urbain¹¹. L'interrogatoire a pour but d'établir le commencement du conflit et de le dater, en prouvant que les corvées n'étaient pas contestées avant la guerre de Trente ans. C'est donc la mémoire de *l'absence* de conflit que les seigneurs cherchent ici à établir. La troisième question qui est posée aux sujets est la suivante : « est-il vrai que le témoin peut se rappeler ce qui s'est produit et passé il y a 5, 10, 20, 30, 40, 50, 60 ans et au-delà ? »¹² ; à quoi les témoins interrogés répondent, pour la plupart, que leurs souvenirs remontent à quelques 30 ou 40 ans – ils sont en majorité âgés d'une quarantaine ou cinquantaine d'années. Un seul témoin, âgé de 82 ans, dit pouvoir remonter jusqu'à 60 ans en arrière. Le caractère fortement biaisé des questions posées est patent, comme dans la sixième question : « est-il vrai que les sujets du bailliage de Waldenburg sont redevables de corvées illimitées envers leur Seigneurie ? »¹³ ; et malgré le fait que les témoins aient sans doute été soigneusement choisis par les seigneurs, à cette

11 À savoir : le conseiller et bailli de Hartenstein, Johann Philipp Facius, le Sieur Michael Engelhard, prévôt de la ville, le Sieur Hanns Weber, trésorier du conseil, les Sieurs Lorenz Sichreyers et Herr Michael Grenßens, assesseurs du conseil.

12 « *waar, daß Zeüge gedenket, waß sich vor 5. 10. 20. 30. 40. 50. 60. und mehr Jahren, begeben und zugetragen ?* », Hauptstaatsarchiv Dresden (HSTAD), Reichskammergericht, n° 41, vol. 2, fol. 317b.

13 « *Waar, daß die Unterthanen deß Ampts Waldenburg Ihrer Herrschafft Ungemessene Frohnen zu thun schuldig ?* », *ibid.*, fol. 319.

question-ci la plupart des réponses se font fuyantes. Ainsi le troisième témoin répond-il par ces mots : « il sait, de l'époque où son père tenait la maison, soit il y a environ 30 ans, que les sujets de la seigneurie de Waldenburg ont effectué des corvées illimitées, mais quant à dire qu'ils étaient redevables de les faire, il n'en sait rien¹⁴ », réintroduisant une distinction entre le fait et le droit qui lui permet de répondre de façon détournée. Il refuse, par là-même, la stratégie seigneuriale qui consiste à établir l'exaction en droit par l'usage. Malgré le cadre – le château seigneurial – la présence intimidante du personnel seigneurial et urbain, et le monopole seigneurial de la position des questions¹⁵, toutes choses qui interdisent de voir dans ces réponses une parole affranchie de contraintes, un regard attentif aux mots employés et consignés par le notaire permet cependant de déceler les réponses prudentes, hésitantes et probablement non conformes aux attentes seigneuriales. L'interrogatoire des témoins déroule ensuite la même question selon des modalités différentes : l'ont-ils vu de leurs yeux ? l'ont-ils entendu dire par leurs parents et leurs grands-parents ? permettant ainsi de nuancer le régime de la preuve en distinguant différents degrés de fiabilité de la mémoire orale. Malgré le fait que ces procédures visent à mettre en scène le consentement des sujets aux corvées illimitées, le simple fait que ces protocoles d'auditions de témoins soient versés par les parties en tant que pièces justificatives des plaidoiries¹⁶ en dit long, en soi, sur le statut de la mémoire collective orale et sur sa capacité à faire preuve, dans la droite lignée des *Weisungen* médiévales¹⁷.

14 « Er wüße noch vonn Zeiten seines Vaters Haushaltung, ohnngfehr vor 30. Jahren, daß die Unterthanen der Herrschaft Waldenburg ungemessene Frohne geleistet, ob sie es aber schuldig gewesen, wiße Er nicht. », *ibid.*, fol. 319b-320. Avec opiniâtreté, il répondra la même chose, en substance, à la dixième question, qui elle aussi réitère la question 6, en en précisant un peu les termes : « est-il vrai, et le témoin ne peut pas dire autre chose, qu'il a entendu, et vu de ses propres yeux, que les sujets du bailliage de Waldenburg, depuis des années innombrables, ont effectué des corvées pour la Seigneurie » (« Es ist auch waar, und kan Zeüge (...) anders nicht sagen, alß daß Er gehöret, und auch mit seiner Augen gesehen, daß die Unterthanen deß Ampts Waldenburg vonn undenklichen Jahren, der Herrschaft ungemessene Frohnen gethan »), à quoi le témoin 3 répond invariablement : « oui, il ne peut dire autre chose en toute conscience, parce qu'il se souvient [ss-e. : qu'elles ont été effectuées], mais il ne sait pas cependant s'ils étaient redevables de les faire » (« Ja, Er könte es anders mit guten Gewissen nicht sagen, weil er gedächte, Er wüße aber nicht, ob sie es schuldig gewesen »).

15 Cf. Gadi ALGAZI, « Lords ask, peasants answer : Making tradition in late medieval village assemblies », in G. SIDER, G. SMITH (dir.), *Between history and histories : the making of silences and commemorations*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 199-229. Il souligne entre autres cet aspect : « *Posing questions in the assembly also had political and symbolic dimensions. It was an attribute of lordship (...). If the lord was the one who puts questions, then the one who puts questions could be presumed to be the lord.* », *op. cit.* p. 205.

16 Les sujets procèdent de la même manière et produisent en pièce justificative leurs propres protocoles d'audition de témoins, enregistrés de même par des notaires impériaux assermentés.

17 Sur cette question, cf. Gadi ALGAZI, « Lords Ask... », *op. cit.* Il y souligne notamment l'ambiguïté cardinale qui caractérise la procédure, puisque par la *Weisung* les paysans sont forcés de reconnaître leurs obligations envers le seigneur. Ce droit de *weisen* est donc « à la fois une ressource et un fardeau » (*telling the*

Logement des gens de guerre et fiscalité extraordinaire

Le deuxième type de revendication, tout aussi caractéristique des révoltes de la période, concerne l'opposition au logement des gens de guerre. La fin de la guerre de Trente ans ne signifie pas, en effet, la fin des guerres ; entre les guerres contre les Turcs et celles contre la France, le territoire est traversé à de nombreuses reprises par des troupes qu'il faut loger et entretenir. Non sans lien surgit autour des années 1661-1663 la revendication antifiscale, en particulier contre les impôts d'Empire, levés pour financer ces guerres. Or l'apparition de la question fiscale a plusieurs conséquences. Elle induit une évolution des groupes mobilisés : la révolte qui était partie des campagnes touche désormais aussi les villes, qui prennent la tête du mouvement et l'infléchissent nettement dans le sens d'une plus grande intransigeance. L'impôt joue ici un rôle fédérateur de l'ensemble des sujets ; d'autre part, il rend possible des revendications beaucoup plus radicales politiquement. Les sujets réclament un droit de regard sur la circulation de l'argent : derrière cette exigence pointe la crainte structurelle de la captation du produit de l'impôt destiné à l'Empire par les seigneurs, qui servent d'intermédiaire. Cette revendication s'appuie sur une exigence de transparence, que l'on retrouvera tout au long du siècle et demi suivant.

Après quelques années plus calmes entre 1666 et 1674, la révolte reprend son essor. À l'été 1674, les paysans de Wildbach et de Langenbach cessent les corvées pendant la récolte des foins ; la révolte gagne de nouveau en extension ; l'ensemble de la communauté de Falken empêche l'arrestation d'un meneur, de même à Hermsdorf. En avril 1676, les seigneurs tentent de nouveau, en vain, d'obtenir de l'aide auprès de l'Électeur de Saxe. Dans le même temps, les paysans s'insurgent contre le paiement des impôts et contre le logement des gens de guerre. C'est la nécessité de loger des troupes venues du Brandebourg, assortie de l'exigence du paiement de 12 000 Taler dans les six mois, qui va déclencher la « bataille de Jerisau », le 19 mars 1676. La ville de Glauchau et les villages alentour refusent de loger et de payer les soldats, si bien que l'on envoie 20 cavaliers dans la ville pour la contraindre à payer. Mais paysans et bourgeois armés les encerclent, les désarment et les forcent à quitter les lieux¹⁸ ; quelques jours plus tard, les habitants de Glauchau barrent l'entrée de la ville aux

law was both a resource and a burden, since in the Weisung they were taking part in legitimizing their own subjection by publicly recognizing their manifold obligations), p. 202.

18 « [die Bauern und Bürger] hatten sich in großer Anzahl mit Gewehren zusammengefunden, die Execution umzingelt, dem Leutnant das Gewehr auf den Leib gesetzt... und [das Kommando] an die halbe Meile Weges

troupes qui demandent le logement. On indique alors aux soldats la bourgade de Jerisau pour y prendre leurs quartiers ; les sujets, armés, les suivent. Les années précédentes avaient déjà vu des épisodes similaires et des interventions armées réitérées¹⁹, mais cette fois, plusieurs centaines d'hommes, armés tant bien que mal, assaillent les soldats. Les sujets résistent plusieurs heures mais sont finalement défaits : regroupés dans un champ, ils furent encerclés sans mal par les soldats. La « bataille » se solde par plus de 40 morts et de 100 prisonniers parmi les sujets. C'est donc une défaite cinglante et pourtant, les actions en justice se poursuivent parallèlement et débouchent sur la nomination d'une commission impériale : des commissaires sont chargés de venir enquêter sur place et de résoudre le conflit. De nombreux tribunaux ont aussi rendu des décisions, parfois favorables aux sujets, quand ils avaient été consultés ou saisis par eux. Cet ensemble de documents écrits va fournir un support essentiel à la réactualisation de la mémoire collective, dans les deux camps, lors des épisodes ultérieurs de conflit.

La construction de la mémoire des révoltes au XVIII^e siècle

Le mandat de 1664 et le recès de Carlsbad de 1681, pierres angulaires de la mémoire collective

Ce type de support écrit est le vecteur principal de la remobilisation et surtout, de la diffusion de la mémoire de ces événements par les deux parties, seigneurs et sujets, dans le cadre des conflits ultérieurs. La « reconstruction rétrospective d'un passé ajusté aux besoins du présent » s'opère de façon sélective, et n'a pas le même sens selon les parties impliquées. Le procès intenté par les sujets à leurs seigneurs devant la Chambre de Justice Impériale (*Reichskammergericht*) en 1778 prend, formellement, la suite de l'action en justice commencée dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Dès le tout début du texte, l'avocat choisit d'inscrire l'action des sujets dans la continuité des événements du milieu du XVII^e siècle :

belgeitet », Rapport des seigneurs de Schönburg à l'Électeur de Saxe, le 12 avril 1676, cité par P. STULZ, A. OPITZ, *Volksbewegungen...*, *op. cit.*, p. 35.

¹⁹ Ainsi en juin 1664, 200 cavaliers étaient intervenus à Hermsdorf, Langenchursdorf, Reichenbach, Falken et Meinsdorf, et d'autres troupes dans la seigneurie de Hartenstein, mais chaque fois, les paysans se réfugient dans les bois.

« Les très nobles seigneurs détenteurs de ces arrières-fiefs impériaux de la couronne royale de Bohême et leur régence commune de Glauchau ont, au siècle précédent, et contrairement aux prescriptions générales et conformes au droit d'Empire, prélevé leurs sujets au-delà de ce qu'exigeaient les prestations du cercle et de l'Empire, de façon arbitraire et tyrannique avec des impôts et des redevances, et ont voulu les lever en recourant à des moyens exécutoires, alors que la très haute Chambre de Justice Impériale avait déjà édicté, le 13 octobre 1664, un mandat le leur interdisant sous peine d'une amende de 10 Mark d'or, lequel mandat a été produit par les très hauts seigneurs de Schönburg eux-mêmes lors d'un procès, contre la haute maison de Saxe Electorale, afin de prouver leur immédieté et leur statut d'état d'Empire, en l'an 1726 »²⁰.

Ce texte appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, un fait est frappant : en 1778 encore, on éprouve le besoin de solder le compte de litiges vieux d'un siècle, signe parmi d'autres de l'acuité de la mémoire de ces événements. Sans doute l'inscription dans une longue durée est-elle aussi un facteur puissant de légitimation – encore que cela puisse aussi jouer en sens inverse : si l'exaction est coutumière, elle gagne en légitimité²¹. Par conséquent, le texte établit une forte continuité des exactions seigneuriales entre le milieu du XVII^e siècle et la seconde moitié du XVIII^e siècle, alors même que la situation est radicalement différente – et c'est un problème pour l'historien de rétablir de la diachronie là où les acteurs eux-mêmes ont intérêt à gommer les évolutions. Non seulement le statut des seigneuries n'est plus du tout le même²² ; mais surtout, l'impôt, qui est au cœur des préoccupations en 1778, n'était encore dans la seconde moitié du XVII^e siècle qu'une question marginale, le point de cristallisation des litiges étant plutôt alors la question des corvées et celle du logement des gens de guerre. Le vocabulaire et le ton à eux seuls attestent l'adaptation au contexte intellectuel et social du

20 « Hochgedachte Herrn Besizzer dieser königl. Böhmischen Reichsafterlehn herrschaften u. deren gemeinschaftliche Regierung zu Glauchau im vorigen Jahrhundert, dieser allgemeinen reichsgesetzmäßigen Anordnung zuwider, ihre Unterthanen über die Reichs – und Crayß-Praestanda eigenmächtig und willkürlich mit Steuern und Auflagen beschwehren, und dieserhalb wider sie mit executivischen Zwangsmittel verfahren wollen, von dem höchstpreißlichen kayserl. und Reichs Cammergerichte bereits unterm 13 den Octobr. 1664 an die gemeinschaftliche Regierung zu Glauchau, sofort ein Mandatum ... erlassen worden sey, welches von denen hochgräfllich-Schönburgischen Landesherrschaften selbst als eine Beweisurkunde ihrer Reichsstandschaft und Unmittelbarkeit bey Gelegenheit einer, wider das höchste Kurhauß Sachsen ums Jahr 1726. ... unter andern Beylagen vor sich mit ausdrücklichen Worten denen Impetraten bey Strafe 10. Mark löthigen Goldes, verbothen worden », [Johann Christian von Zwierlein], Unterthänigste Supplication und Bitte, Pro clementissime decernendo mandato poenali..., Mit Anlagen sub Num.1-21 incl., Exhib. Den 10. Jul. 1778.

21 C'était là le propos de l'interrogatoire cité plus haut, que d'établir l'exaction par l'usage.

22 Ils ont été partiellement médiatisés par le « recès » conclu en 1740 avec l'Électeur de Saxe, ce qui a eu des conséquences notables sur l'organisation politique du territoire et la publicité en matière fiscale, cf. entre autres Walter SCHLESINGER, *Die Landesherrschaft der Herren von Schönburg*, Böhlau, 1954.

XVIII^e siècle. L'établissement d'une permanence des exactions seigneuriales est donc ici construite et ajustée aux exigences de la stratégie présente ; Johann Christian von Zwierlein, l'avocat des sujets, s'adresse dans sa plaidoirie aussi à un public éclairé, pour lequel l'exaction seigneuriale du XVII^e siècle a couleur d'archaïsme gothique²³. Cela permet aussi de disqualifier la partie adverse comme agissant, de longue date, hors des limites du droit, qu'il soit coutumier ou impérial. Enfin, la ruse de l'avocat, qui consiste à souligner que les seigneurs eux-mêmes se sont servi du mandat du tribunal dans le conflit qui les oppose à la Saxe prouve aussi la grande faculté de ces textes à circuler, ainsi que la propension des acteurs à se réapproprier les documents selon les besoins. Cette circulation doit beaucoup, il est vrai, au caractère souvent évasif des mandats édictés par les tribunaux impériaux. En l'occurrence, cela permet aussi d'éviter le reproche, souvent fait par la partie adverse, que le document n'existe pas ou est un faux.

C'est au reste ce qui se produit pour un second document, le « recès de Carlsbad », qui a conclu l'enquête de la commission nommée en 1681 pour mettre fin à la révolte, cité par Zwierlein dans sa plaidoirie de 1778 :

« Par la commission impériale et royale de Bohême dépêchée à cette fin, d'après le contenu exprès du congé de la commission, joint ici sous le n° 2 sous forme d'extrait, daté de Carlsbad, le 16 septembre 1681, la très haute injonction a été renouvelée et il a été reconnu par là-même expressément aux habitants de ces localités des comtés de Schönburg la prérogative de connaître, par eux-mêmes ou par le moyen d'un expert, à la faveur des comptes des impôts de l'Empire et du Cercle qui ont été levés, où est allé et à quoi a été employé l'argent versé et par là-même, l'augmentation privée des impôts a été interdite aux très hautes seigneuries comtales, par ces mots [...] par lesquels la participation des bourgeois et sujets Schönburg aux affaires fiscales est mise hors de doute »²⁴.

23 Il s'adresse en fait non seulement aux juges du tribunal d'Empire, mais encore à un public bien plus large auprès duquel il pourra faire valoir sa plaidoirie afin d'acquérir de nouveaux clients. Cf. sur ce point Anette BAUMANN, *Advokaten und Prokuratoren : Anwälte am Reichskammergericht (1690-1806)*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 2006.

24 « durch eine allerhöchste Kaiserl. Königl. Böhmische dazu besonders niedergesetzte Commiſſion, nach mehrern Inhalt des hierüber verabfaſten und Extractsweiſe sub n° 2 hier anliegenden commiſſarischen Abſchiedes sub dato Carlsbad den 16. Sept. 1681 [wurde] jenes allerhöchste Gebot aufs neue eingeschärft, und dabey denen Einwohnern solcher Gräfl. Schönburgischen Ortschaften die Befugnis, bey Ablegung derer über erhobene Reichs- und Crayßanlagen geführten Berechnungen entweder selbst, oder durch einen von ihnen zu erwehlenden Rechnungsverständigen, wo, und wohin die gelieferten Steuern verwendet worden, zu vernehmen, ausdrücklich zuerkannt, und die Privatsteigerung der Steuern denen hochgräfl. Herrschaften gänzlich verboten worden, durch diese Worte (...), wodurch also die Theilnehmung der Schönburgischen Bürger und Unterthanen an dem Steuerrechnungsgeschäfte außer allen Zweifel gesetzt. », *Unterthänigste Supplication und Bitte...*, op. cit.

Il s'agit là encore d'un texte dont la lettre est bien moins tranchée que l'interprétation radicale qui en est donnée par l'avocat en 1778. Une fois de plus, on observe un glissement qui, afin d'établir une continuité plus forte, passe sous silence deux des points majeurs qui sont au centre du litige, à savoir les corvées et le logement des gens de guerre. Cela étant, ce règlement est effectivement extrêmement favorable aux sujets, puisqu'il établit leur droit de regard dans les comptes des impôts extraordinaires. La mobilisation préférentielle de ces deux textes est donc le fruit d'une mémoire sélective – bien d'autres mandats et recès ont été édictés, dont une partie non négligeable était largement défavorable aux sujets²⁵.

Ces textes sont tous deux doublement appropriés, dans la mesure où ils sont favorables aux sujets d'une part, mais aussi parce qu'ils sont bien adaptés au contexte de la seconde moitié du XVIII^e siècle, car ils abordent déjà la question de la transparence financière et de la reddition de compte. Cela permet donc l'établissement d'une continuité historique plus ou moins fictive, mise au service de la cause des sujets, comme si « de tout temps », ces derniers avaient combattu contre les mêmes exactions seigneuriales. Pour autant, il ne faut pas être dupe de cette mise en scène.

En 1790 encore, à la faveur d'un procès devant la cour d'appel de l'Électeur de Saxe à Dresde (*Apellationsgericht*), l'avocat des sujets, définissant « l'objet principal des doléances » (« *der Hauptgegenstand der Klage* »), écrit :

« Que la Régence Commune de Glauchau ne soit pas fondée à exiger les impôts nécessaires aux besoins extraordinaires, lesquels sont causés principalement par les calamités liées aux guerres, uniquement de nous, les contribuables pourvus de bien-fonds, en exemptant totalement les propriétaires non imposables comme elle-même, (...) il est bien certain que les contentieux sur ce point précis sont très anciens et ont été déjà longuement pris en considération par le recès de Carlsbad du 16 septembre 1681 »²⁶.

tandis que précisément, la question des modalités de répartition de l'impôt sur les sujets est l'un des points qui apparaît clairement au cours du XVIII^e siècle. Si les sujets du territoire

25 Ainsi, entre autres, le mandat de la Chambre de Justice Impériale de 1654 enjoignant aux sujets de faire les corvées sur la base de l'année 1638.

26 « Daß die Gesammt Regierung zu Glauchau an die extraordinairnen zu ausserordentlichen Landes-bedüfnisse erforderliche Steuern, welche vorzüglich durch Kriegs-Calamitaeten veranlaßt werden, nicht von uns den steuerbeschockten allein mit gänzlicher Verschonung der unbeschockten und ihrer selbst auszuschreiben berechtigt sind, (...), so gewiß es ist, daß die über eben diesen Punkt obwaltenden Streitigkeiten sehr alt sind und schon im Carlsbader Recess vom 16. Septembere 1681 langwierig genommen worden », HSTAD, Appellationsgericht (ApG), 5209, Lettre à l'Électeur du 21 août 1794.

Schönburg, par la voix de leur avocat, rabattent les conflits présents sur ceux du passé, c'est avant tout ici parce qu'ils y trouvent leur compte en matière de tactique et l'on est clairement du côté de la distorsion consciente et volontaire d'un passé qui sert de légitimation à l'action présente.

De même que l'on choisit ce que l'on rappelle ou se rappelle, il semble que l'on choisisse aussi, du moins en partie, ce que l'on veut oublier, et cela n'est pas moins significatif : la sélectivité s'opère dans les deux sens. Lors de ce même procès de 1790, les seigneurs de Schönburg répondent à l'invocation du recès de Carlsbad par les sujets de la façon suivante :

« Quant au recès de Carlsbad, jamais on ne pourra se le procurer, car son existence est une chimère »²⁷.

L'« oubli » volontaire de ce recès par les seigneurs leur a permis de continuer à refuser aux sujets tout droit de regard en matière fiscale et financière. Le rapport de force entre les deux parties se fonde donc en partie sur leur capacité à mobiliser cette mémoire, mais désormais en produisant le document original et écrit.

Publication et circulation

La publication de ces documents, fût-ce sous forme d'extraits pour le recès de Carlsbad, joints à la plaidoirie de 1778, leur confère une surface de diffusion et une pérennité encore accrues. La mémoire orale ou une mémoire écrite fondée sur des documents difficiles d'accès et aisément confisquables par le pouvoir seigneurial n'ont pas la même portée, aussi bien concrète que symbolique. L'intérêt des avocats dans la publication n'est certes pas le même que celui de leurs mandants : ces plaidoiries imprimées et publiées leur servent de façade. Cela étant, indépendamment des intentions qui président à cette diffusion nouvelle, elles sont le support d'une circulation inattendue de la mémoire des révoltes du XVII^e siècle et de la parole des sujets. Car cette dernière se trouve parfois enchâssée presque directement dans les mandats et recès émis par les tribunaux et autres autorités : ceux-ci reprennent en effet à leur compte, et sans les citer explicitement, des protocoles d'audition de témoins et des suppliques élaborés par les sujets. C'est en partie le cas du mandat de 1664.

27 « Den Karlsbader Rezess wird man wohl nie und zu keiner Zeit herbeyschaffen können, da dessen Existenz eine Chimäre ist », *Ibid.*, plaidoirie du 25 septembre 1794.

Par là même, sur le plan symbolique, la publication de ces propos n'est pas anodine. Si la publication est « la capacité de faire exister à l'état explicite, de publier, de rendre public, c'est-à-dire objectivé, visible, dicible, voire officiel, ce qui, faute d'avoir accédé à l'existence objective et collective restait à l'état d'expérience individuelle ou sérielle, malaise, anxiété, attente, inquiétude, représente un formidable pouvoir social, celui de faire les groupes en faisant le *sens commun*, le consensus explicite de tout le groupe »²⁸, l'avènement de ces paroles, héritées des conflits antérieurs, sur la scène publique est, quoiqu'involontaire, un puissant facteur de légitimation. La mémoire des événements de la seconde moitié du XVII^e siècle acquiert ainsi une surface de diffusion inattendue.

Il y a sans aucun doute ici aussi une transmission orale et interindividuelle de la mémoire collective. Mais elle ne laisse que très peu de traces pour l'historien. À peine a-t-on, de temps à autre, une intuition de cette transmission. La rareté des traces ne veut pas dire que cette mémoire orale n'existe pas, ni surtout qu'elle soit moins efficace que ne l'est la mémoire écrite²⁹. Mais elle n'autorise pas les mêmes choses. La mise en écrit entraîne une pérennisation, quand l'oral implique des formes de transmission qui sont toujours liées à un face-à-face, qui, par l'écrit, peut être dépassé ; corollairement, elle autorise une circulation spatiale plus importante ; enfin, en lien avec cette double circulation dans l'espace et dans le temps, elle implique une diffusion plus large et par conséquent, ouvre des possibilités de réappropriations et de réceptions différenciées. La réappropriation est cependant déjà à l'œuvre en amont, car la mise par écrit implique toujours une transformation des revendications par l'intermédiaire chargé d'écrire, élite urbaine, culturelle ou avocat.

Conclusion

Le processus d'assimilation du passé et sa constitution en tradition ont sans doute un rôle crucial, dans le territoire Schönburg, dans la consolidation d'une identité collective qui

28 P. BOURDIEU, « Espace social... », *op. cit.*, ici p. 6.

29 Pour Marc Bloch, la transmission par les grands-parents qui caractérise selon lui les sociétés rurales serait un facteur explicatif du caractère fondamentalement réactionnaire des luttes paysannes : « pour qu'un groupe social dont la durée dépasse la vie d'homme se « souviennent », il ne suffit pas que les divers membres qui le composent à un moment donné conservent dans leurs esprits les représentations qui concernent le passé du groupe ; il faut aussi que les membres les plus âgés ne négligent pas de transmettre ces représentations aux plus jeunes. » À cet égard, la tradition de conflictualité qui se construit contre la seigneurie dans le territoire des Schönburg repose très certainement sur une transmission familiale des revendications. Il n'est pas certain cependant qu'il faille en inférer systématiquement un caractère réactionnaire.

émerge dans la récurrence de la conflictualité. À mesure que les conflits se répètent, et grâce au fait que le souvenir des conflits anciens est entretenu, des habitudes et des traditions se créent. Mais à mesure que le passé est incorporé par le groupe, il est distendu, remodelé, réadapté aux circonstances nouvelles en fonction des besoins et de la tactique du moment. Les situations de conflits qui se succèdent se ressemblent parfois, sans être pour autant toujours véritablement analogues. Pas de carcan du souvenir ici, donc, mais plutôt une mémoire qui joue un double rôle de support stratégique et de vecteur des identités de groupe. Rappeler la mémoire des révoltes, c'est, pour les sujets, légitimer l'action présente en l'inscrivant dans une tradition, quitte à lisser quelques aspérités. Pour les seigneurs, c'est discréditer des sujets structurellement – et donc, par essence – séditieux, afin de mettre en scène un peuple ingouvernable. Dans les deux cas, raviver le souvenir des révoltes passées contribue à figer l'antagonisme entre les deux groupes dans la conscience collective.

Les mises en récit du soulèvement des Barretines (1687-1690) : construction politique, construction culturelle, construction mémorielle

Héloïse HERMANT

heloise.hermant@wanadoo.fr

Université de Nice-Sophia Antipolis,

Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, EA 1193-CMMC

Résumé

Le soulèvement des paysans Barretines, qui touche l'ensemble de la Catalogne de 1687 à 1690, s'inscrit dans une triple histoire : celle des tensions économiques et sociales à l'échelle du Principat, celle des tensions militaires entre la France et l'Espagne, responsables d'une instabilité permanente dans ce *limes* de la monarchie espagnole et, par ricochet, celle des tensions entre la Castille et la Catalogne. Dès son déclenchement, l'épisode a fait l'objet de mises en récits contradictoires qui ont tenté de lui donner une forme et un cadre interprétatif. Au gré des textes de nature diverses (libelles, manifestes, poésies, lettres, etc.), les paysans apparaissent tantôt comme des rebelles pactisant avec les Français, tantôt comme des opprimés exprimant leur juste colère sans renier leur fidélité au roi d'Espagne.

L'article propose de mettre en regard d'une part, les écritures qui publient la révolte et veulent en infléchir le déroulement et de l'autre, les annales et chroniques, publiées dans l'après-coup, qui visent à imprimer un sens à l'histoire. En articulant les usages sociaux de ces textes, la façon dont ces usages ont déterminé des stratégies de mise en circulation des écrits, la manière dont les acteurs ont voulu laisser une trace de leur passage et enfin les conséquences des choix de publication sur la constitution des identités et sur la fixation dans le temps, il s'agit de restituer le processus de transmission de la mémoire de la révolte qui apparaît comme un palimpseste sans cesse retravaillé.

Mots clés :

archives – Catalogne – *fueros* – histoire – identités – légitimation – libelles – mobilisation – mémoire – culture de l'oralité – violence réelle et symbolique.

Abstract

The insurrection of the Barretines peasants that spreads all over Catalonia from 1687 to 1690 can be approached from three historical angles.

The history of the economical and social tensions in the Principat, the history of the military tensions between France and Spain, which are causing a permanent instability in that *limes* of the spanish monarchy, and finally the history of the tensions between Castile and Catalonia. From the very beginning of this episode, contradictory accounts have emerged, attempting to impose a shape and an interpretation upon it. Throughout a heterogeneous corpus (libels, manifestos, poems, letters, etc.), the Barretines peasants are depicted at times as rebels allied with France, at times as oppressed victims expressing a legitimate anger without ever reneging on their loyalty to the king of Spain.

This article intertwines, on the one hand, texts that contemporaneously report on the insurrection in order to interfere with its development and, on the other, annals and chronicles published afterwards in order a-posteriori to imprint a meaning to History. Through the study of the social role of those texts and of how that role influenced the strategies of their dissemination, through the analysis of the way protagonists wanted to leave their mark on a collective history and through the examination of the consequences of the choices of what did or did not get published on the construction of identities and on what History would retain, this article try to reconstruct the transmission process of the revolt memory, which appears as a never-ending palimpseste.

Keywords :

archives – Catalonia – *fueros* – history – identities – legitimation – libels – mobilization – memory – oral culture – violence (physical and symbolical).

Le soulèvement des paysans Barretines, qui touche l'ensemble de la Catalogne de 1687 à 1690, s'inscrit dans une triple histoire : celle des tensions économiques et sociales à l'échelle du Principat, celle des tensions militaires entre la France et l'Espagne et celle des tensions entre la Castille et la Catalogne. Dès son déclenchement, l'épisode a fait l'objet de mises en récits contradictoires qui ont tenté de lui donner une forme et de lui imposer un cadre interprétatif. Au gré des textes de nature très diverse, les paysans apparaissent tantôt comme des rebelles traîtres à leur roi et pactisant avec les Français, tantôt comme des opprimés exprimant leur juste colère sans jamais renier leur fidélité au Habsbourg d'Espagne.

Afin de comprendre comment s'opèrent les modalités d'expression et de construction politique, culturelle et mémorielle du soulèvement des Barretines, nous proposons d'étudier deux régimes d'écriture. En premier lieu, les écritures qui publient la révolte et veulent en infléchir le déroulement. Cet ensemble comprend les libelles, manifestes et pamphlets qui circulent manuscrits ou imprimés, en prose ou en vers, en catalan ou en castillan, à des moments clés du conflit. Grâce à divers sondages dans les archives catalanes (Biblioteca de Catalunya, Biblioteca de la Universitat de Barcelona, Archivo Histórico del Ayuntamiento de Barcelona, Archivo de la Corona de Aragón et certaines archives locales) nous avons collecté un groupe de récits de la révolte dont l'écriture apparaît conditionnée par des rapports de forces parfois changeants et par des stratégies contradictoires de publication qui renvoient aux motivations des scripteurs, selon qu'ils défendent une voie absolutiste ou conciliatrice avec la population paysanne ou qu'ils se présentent en porte-parole des Barretines. Le second ensemble regroupe des annales et des chroniques, publiées dans l'après-coup, qui visent à construire des identités et à imprimer un sens à l'histoire. Pour cette dernière catégorie, nous avons sélectionné des textes rédigés par des témoins ou des acteurs de la révolte, forts de leur vécu, de leurs souvenirs et pris dans des polémiques qui orientent leur plume lors de la rédaction de leur opus : le paysan modéré Francisco Fontanills, le juriste Narcis Feliu de la Peña et un auteur anonyme, probablement catalan. En articulant les usages sociaux de ces textes, la façon dont ces usages ont déterminé des stratégies de mise en circulation des écrits, la manière dont les acteurs ont voulu laisser une trace dans l'histoire et enfin les conséquences des choix de publication sur la constitution des identités et sur la fixation dans le temps, ce dispositif permettra, espérons-nous, de suivre le processus de transmission de la mémoire de

la révolte qui apparaît comme un palimpseste sans cesse retravaillé¹. Plus généralement, cette enquête invite à dénouer les tensions entre histoire et mémoire à l'époque moderne. En premier ressort, on peut opposer ces deux discours selon une ligne de partage simple. Tandis que la mémoire, issue d'un vécu et arrimée au présent, sélective et affective, isole souvent un événement de son contexte et peut être qualifiée de « plurielle » en ce qu'elle émane de groupes sociaux circonscrits et divers qui la « patrimonialisent », l'histoire tend à l'objectivité dans la mesure où elle vise à produire un savoir universel et durable sur les événements passés, qui renvoie à un schème explicatif englobant et distancié des enjeux sociopolitiques du présent².

1 Ainsi, nous ne considérons pas les textes comme de simples reflets, représentations, voire reconstructions du réel, élaborés en fonction des informations que les scripteurs détiennent et de leurs motivations à prendre la plume. Les textes sont également un moyen d'agir sur le monde pour modifier les rapports de forces entre les acteurs aux prises. Le cas semble évident pour les libelles et les pamphlets et nous rejoignons en ce sens les précieux enseignements de Christian Jouhaud sur les « textes-actions » que sont les mazarinades : Ch. JOUHAUD, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985. Manifestes et libelles produisent des actions spécifiques et s'inscrivent dans un ensemble d'actions bien plus large que le seul domaine discursif (prises d'armes, mouvements de foule, épisodes de la guerre civile qu'est la Fronde, etc.), qu'elles modifient et, qu'en retour, celles-ci infléchissent. Mais les chroniques, les témoignages et les écrits en général peuvent aussi apparaître comme des vecteurs que certains scripteurs utilisent pour avoir prise sur le monde, c'est-à-dire pour incorporer et objectiver une expérience, pour façonner une identité sociale (celle d'un individu ou celle d'un groupe), etc. : D. RIBARD, N. SCHAPIRA, L'histoire par le livre (XVI-XX^e siècles), *Revue de Synthèse*, n° 128, 2007 ; Ch. JOUHAUD, D. RIBARD, N. SCHAPIRA, *Histoire, littérature, témoignage*, Paris, Gallimard, 2009. On ne saurait donc dissocier les textes de pratiques sociales et culturelles saisies dans un contexte précis d'écriture et d'action, pas plus qu'on ne peut se dispenser d'une étude de leur support matériel, de leurs circulations et de leurs réceptions si la documentation le permet. Travailler sur une configuration de discours, comme nous proposons de le faire pour le soulèvement des Barretines ne suppose donc pas qu'on suive le « *linguistic turn* » et qu'on assimile les textes à des réalités linguistiques closes sur elle-même. Notre démarche distingue logique discursive et logique pratique réglant les conduites et les actions. Les diverses versions du même épisode ne nous font pas tendre vers un relativisme absolu ni déplorer une irréductible fragmentation du réel dont les morceaux s'emboîteraient mal. La mise à jour d'une herméneutique rendant compte de l'articulation de ces textes nous renvoie précisément à un « au-delà » des discours. Certes, une telle opération historiographique – qui part de narrations hétérogènes dont chaque auteur veut convaincre qu'elle est le strict reflet du réel et le « comprend » –, se coule nécessairement dans une forme narrative comme Paul Veyne l'a souligné en son temps : P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971. Mais cela ne surimpose pas un énième discours à ce kaléidoscope scripturaire, ni ne prive le récit historien de sa spécificité disciplinaire et scientifique qui se démarque ainsi d'un récit de fiction. Michel de Certeau rappelait opportunément que l'histoire produit un ensemble d'énoncés scientifiques en ce qu'ils rendent possible d'établir « un ensemble de règles permettant de contrôler des opérations proportionnées à la production d'objets déterminés » : M. de CERTEAU, « L'opération historiographique », *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, p. 120.

2 La réflexion des rapports entre histoire et mémoire a nourri une abondante bibliographie. Une partie de cette réflexion s'est logiquement cristallisée sur la question du « témoignage » en histoire. On pourra consulter, entre autres, P. RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000 ; K. POMIAN, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, 1999 ; M. HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (rééd.) ; T. TODOROV, « La mémoire devant l'histoire », *Terrain*, n° 25, 1995, p. 101-112 ; P. NORA, *Les lieux de mémoire*, 3 vols., Paris, Gallimard, 1984-1992 ; J. LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, Poche, 1988 ; M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1941.

Défendre et chanter la révolte : la voix des Barretines

Les faits : une révolte sociale dans un contexte belliqueux

Dans le contexte économique difficile de la fin du XVII^e siècle marqué par un redressement partiel de la Catalogne, un processus de différenciation sociale s'opère au sein d'une paysannerie écartelée entre journaliers et propriétaires aisés et exacerbe les tensions sociales motivées par la résistance des paysans à payer les dettes et les droits seigneuriaux³. Par ailleurs, le logement des militaires devient de plus en plus oppressant. Les velléités expansionnistes de Louis XIV vers la Catalogne incitent le pouvoir castillan à masser des contingents importants à la frontière du Principat alors même que la dynamique d'anoblissement multiplie les exemptions et fait peser l'entretien de l'armée sur le secteur le plus démuné de la population⁴. La révolte des *Barretines* est d'abord un mouvement de colère issu des secteurs pauvres de la population contre l'injuste répartition des contributions militaires et l'obligation de loger les soldats⁵. À cet antagonisme social s'ajoute un antagonisme foral structurel à la monarchie hispanique. En défendant ses fors contre la Castille, le Principat revendique le particularisme catalan⁶. Les contributions sont dénoncées comme contraires aux lois du royaume, ce que les Castillans interprètent comme une manœuvre pour déstabiliser la monarchie ou, au mieux, comme une preuve d'indifférence pour l'intérêt général espagnol. Les perspectives s'assombrissent encore en raison d'une année de mauvaise récolte due à une invasion de sauterelles. Alors que trois membres de la Députation – Antonio et Daniel Sayol et Josep Ciges – ayant dénoncé la charge des contributions militaires pour les paysans, sont emprisonnés, une altercation entre une femme de Centelles et un officier de la cavalerie, venu contraindre les habitants à payer les contributions, lance le signal d'une révolte qui embrase le Principat, en octobre 1687.

3 Pour un tableau général de la Catalogne dans ses rapports avec la France au temps du roi Soleil on pourra consulter la belle thèse d'Oscar Jané : O. JANÉ CHECA, *França i Catalunya al segle XVII. Identitats, contradidantitats i ideologies a l'època moderna (1640-1700)*, Universitat Autònoma de Barcelona-Université de Toulouse Le Mirail, 2003.

4 A. ESPINO LÓPEZ, *Cataluña durante el reinado de Carlos II : política y guerra en la frontera catalana, 1679-1697*, Bellaterra, 1999.

5 J. DANTI I RIU, *Aixements populars als Països catalans (1687-1693)*, Barcelone, Curial, 1990 ; J. DANTI I RIU, « La revolta dels Gorretes a Catalunya (1687-1693) », *Estudios d'Historia Agraria*, n° 3, 1979, p. 79-99 ; H. KAMEN, « Una insurrecció obligada del segle XVII : l'alçament camperols Catalans de l'any 1688 », *Recerques*, n° 9, 1979.

6 Les fors ou *fueros* sont les lois constitutionnelles de la Catalogne, que chaque nouveau roi jure de respecter à son intronisation.

Pendant quelques années, les paysans prennent les armes et se montrent déterminés à ne pas payer les contributions en assiégeant Barcelone à deux reprises. Malgré des succès, les insurgés ne font pas le poids face aux armées du vice-roi venues les réprimer, d'autant qu'à la différence de 1640, les élites catalanes se désolidarisent de leur cause : la Généralité et les municipales du Principat ont pris le parti des forces de Charles II. À partir de 1689, la logique de guerre contre la France, qui a envahi le Principat, s'impose et incite à la conciliation. Les paysans épuisés se rétractent et obtiennent un pardon général le 14 mars 1690, si l'on excepte quelques exécutions exemplaires.

Cette révolte se compose de deux grands moments. En 1687, le conflit tourne autour des logements et des contributions, les masses rurales persistant dans leur refus de payer. Les premiers affrontements opposant les paysans insurgés à l'armée et au pouvoir royal éclatent. En 1688, le mouvement se radicalise et s'étend au cri de « *visca la terra* » et « *via fora* ». Des chefs prennent la tête de la foule en colère et, suite au siège de Barcelone d'avril 1688, les *Barretines* obtiennent un pardon général et la satisfaction de leurs revendications. Mais avec le début des hostilités contre la France sur le front catalan en avril 1689, le vice-roi Villahermosa doit demander un impôt volontaire dans la province afin de financer le recrutement des troupes. Alors que le Consell de Cent et la Députation valident la décision, des mouvements spontanés se multiplient pour entraver le recouvrement de l'impôt⁷. C'est le second moment de l'insurrection. Les paysans désarment les soldats, la tension s'accroît et un soulèvement général se produit. Face à la détermination des insurgés qui assiègent Barcelone une seconde fois en novembre 1689, Villahermosa mène la répression, traquant les meneurs dont certains avaient noué des contacts avec les Français⁸. Cependant, la conjoncture belliqueuse imposant d'étouffer l'agitation, un pardon général est accordé et la contribution révisée à la baisse.

7 Consell de Cent : conseil municipal de la ville de Barcelone ; Députation ou Généralité : institution qui, à l'origine représentait les *Cortes* entre leurs sessions. La Généralité est donc l'assemblée de gouvernement permanent émanant des *Cortes* et à ce titre, elle est la gardienne des *fueros*, lois constitutionnelles et coutumes qui régissent les rapports entre un royaume et son souverain.

8 J. ALBAREDA, « El dirigents de la revolta pagesa de 1687-1689: de barretines a botiflers », *Recerques*, 20, 1988, p. 151-170.

Publier la révolte et négocier avec les autorités

Le manifeste des Barretines est le premier texte par lequel les paysans expliquent leur démarche et exposent leurs revendications⁹. Rédigé en avril 1688, lorsque les insurgés assiègent Barcelone, il est la première grande production intellectuelle qui transcrit la voix des révoltés¹⁰.

Jusqu'alors, c'était par la prise d'armes, les cris de ralliement et les gestes symboliques que les Barretines avaient exprimé leur révolte. Si la concaténation de brèves séquences de résistance aux autorités obéissent à des « logiques de la foule » qui traduisent une prise de position politique, la dimension processuelle de ces manifestations la rattache à un registre d'action à court terme. Le passage par l'écrit constitue le pilier d'une stratégie à long terme de négociation avec les autorités. La mise en texte des troubles et l'expression de revendications propres aux paysans catalans suppose une mise à distance, une objectivation, un changement de perspective du singulier au général et l'explicitation des motivations des acteurs par eux-mêmes.

Le manifeste des Barretines se compose d'une supplique, remise aux autorités de la ville le 8 avril 1688, et d'une liste de cinq points correspondant chacun à une requête, apportée le 10 avril. La supplique expose le déroulement de la dernière séquence de violence qui a amené les paysans à se soulever et à assiéger Barcelone. Le catalyseur des troubles – des heurts entre un soldat et un paysan à Villamajor, les coups de feu qui s'en suivent, l'attroupement des paysans, l'appel au tocsin – apparaît comme le paradigme des incidents qui ont secoué le Principat. L'objet de la dispute – le problème du logement et de l'argent pour l'entretien des troupes – et les motivations des Barretines qui accourent à l'aide de leur semblable – la pauvreté et la rancœur que cette situation alimente¹¹ – traduisent une accumulation des tensions aux causes identifiées¹². Dans cette narration, l'événement singulier se trouve inséré dans une montée en généralité et résume seul plusieurs mois d'agitation.

Dans l'économie de la supplique, ce récit de la révolte pose le premier jalon d'une démarche légaliste représentative d'une société où la culture juridique est essentielle, où le

9 Dietari del Antich Consell de Barcelona (désormais DACB), t. VIII, Généralité de Catalunya (éd.), Barcelone, 1994, p. 968-969.

10 Biblioteca de Catalunya (désormais BC), ms 504, *Sucesos de Catalunya (1640-1693)*, fol. 24v-25r.

11 Le texte évoque l'invasion de sauterelles qui ont dévasté le Principat en 1687 : BC, ms 504, fol. 14v-15v.

12 DACB, t. VIII, p. 968.

respect des particularismes constitue le ciment de la « monarchie composite » et où le conflit de juridiction est une modalité commune de gouvernement et une ressource pour les acteurs. La supplique vise à convaincre les autorités barcelonaises de l'iniquité de la situation et demande réparation. Ainsi, selon les Barretines, les modalités des contributions à l'effort militaire violent les lois du royaume qui prévoient un don avec consultation et accord préalable des sujets¹³. Par ailleurs, les exemptions qui dispensent de l'effort les villes et les plus riches font ployer sur les plus démunis une charge qu'ils ne peuvent assumer, sans fondement légal. C'est pourquoi le texte des révoltés englobe requêtes et solutions à la crise proposant un nouveau compromis porteur d'harmonie sociale et politique¹⁴. Les insurgés conjurent les autorités d'accorder un pardon général aux paysans qui restent loyaux à leur roi et promettent de contribuer en fonction des capacités de chacun, sur la base d'une participation universelle. Le lexique articule un discours impartial, seul capable de compromis. Les révoltés sont désignés par les vocables de « *hòmens* », de « *gents* » et de « *pobres* », les militaires par le terme de « *soldat* » et les autorités sont traitées avec la révérence qui sied à la circonstance. La liste des cinq points accentue la dimension forale des revendications et insiste sur la procédure pour contribuer à l'effort militaire (don volontaire) et sur son acceptation officielle par le vice-roi. Enfin, les révoltés érigent les frères Saiol et Joseph Ciges en héraut – et en héros – de leur cause en exigeant leur retour d'exil.

Le manifeste livre donc un récit synthétique de la première grande vague du soulèvement des Barretines au moment paroxystique des tensions. Par cette narration, les insurgés impriment une cohérence à leur révolte. Ce texte qui permet aux paysans d'agir sur le monde en écrivant leur propre histoire est matriciel car il conditionne la transmission de la mémoire de la révolte. Il est tout autant une narration de l'événement par les insurgés, qu'un texte d'action qui raconte et justifie la cause paysanne pour négocier avec les autorités.

Défendre et chanter la révolte : les libelles au service de la cause des Barretines

Le manifeste n'a pas été la seule production scripturaire émanant des paysans et de leurs partisans. Des libelles en catalan et en castillan ont circulé pour accompagner le

13 Ce sera une des pierres d'achoppement de la révolte, les tenants de la solution absolutiste niant toute prétention des Catalans à diminuer l'effort de guerre au nom du bien commun, le Principat étant un *limes*.

14 DACB, t. VIII, p. 968.

soulèvement et interférer avec lui. En général, on les trouve copiés dans des manuscrits de particuliers ou au sein d'archives municipales¹⁵. Les écrits séditeux apparaissent donc non pas sous leur aspect originel mais remis en forme par un auteur postérieur, au sein de récits plus vastes où ils servent d'illustration. Ce procédé prive le chercheur des indices que recèle leur matérialité au moment de leur mise en circulation¹⁶. En effet, le format, la forme imprimée ou manuscrite, les éventuels paratextes, la qualité du papier, la présence ou non de gravures, etc., en un mot toutes les caractéristiques du support initial de ces discours renferment des effets de sens. Comme le signalait Roger Chartier commentant les travaux de Daniel McKenzie, « l'imposition comme l'appropriation du sens d'un texte sont donc dépendantes de formes matérielles dont les modalités et les agencements, longtemps tenus pour insignifiants, délimitent les compréhensions voulues ou possibles »¹⁷.

Nous avons totalisé dix libelles, ce petit nombre ne présageant pas de la quantité ayant effectivement circulé. Durant ces troubles, les autorités ne cessent de se plaindre des masses de « *papeles* » diffusés¹⁸. Par ailleurs il ne faut pas sous-estimer l'impact de textes essentiellement transmis par des voies orales.

Les libelles recensés paraissent d'avril 1688 aux premiers mois de 1689¹⁹. Le gros de la production apparaît autour du premier siège de Barcelone. Un deuxième moment d'éclosion scripturaire correspond à la tentative des autorités pour obtenir de nouveaux

15 Nous en avons ainsi recensé trois aux Archives Historiques du Protocole de Vilafranca del Penedès, dans un recueil du notaire Francesc Morera et deux dans un manuscrit anonyme relatant les principaux faits de Catalogne. Emili Giralt i Raventós livre une présentation générale des trois premiers dans un article : E. GIRALT I RAVENTÓS, « Manifestacions literàries en defensa de l'alçament camperol de 1688 », *Estudis d'Història agrària*, 10, 1994, p. 157-174. Par commodité nous utiliserons la retranscription de cet auteur.

16 De la même façon, certains libelles ne nous sont connus que parce que les autorités les mentionnent pour les dénoncer, sans les restituer dans leur totalité. On apprend ainsi, dans un manifeste imprimé par les autorités et visant à calmer les populations, que le vice-roi avait reçu des lettres de menaces livrant un plaidoyer Barretines et avertissant Villahermosa qu'il ne survivrait pas au jour du Corpus Christi, en souvenir du Corpus de Sangre de 1640, jour fatidique où le vice-roi Santa Coloma avait été assassiné par les *segadores* : BC, Fullets Bonsoms (désormais FB), n° 187, p. 2. Enfin, d'autres libelles sont évoqués ou recopiés dans les archives des autorités de la monarchie (Conseil d'Aragon, Consell de Cent) parce qu'ils ont nourri les débats de ces institutions, sans qu'on puisse davantage récolter d'indices sur leur matérialité initiale : Archivo de la Corona de Aragon (désormais ACA), Consejo de Aragón (désormais CA), leg. 338.

17 R. CHARTIER, « Bibliographie et histoire culturelle », *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétudes*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 256 ; D. F. MCKENZIE, *Bibliography and the Sociology of Texts*, Londres, The British Library, 1986.

18 Pour Villahermosa : BC, Fullet Bonsoms (désormais FB), n° 187, p. 1.

19 Ces libelles résonnent de l'espoir soulevé par le premier siège de Barcelone et par l'acceptation de la supplique des Barretines par le roi. On n'y trouve aucune allusion au déclenchement de la guerre avec la France en avril 1689, ni à la tentative – vaine – de récolter un don volontaire, initiative en accord avec les *fueros* à laquelle les frères Sayol sont mis à contribution.

financements des troupes par l'établissement d'un don volontaire à négocier avec chacune des localités et il s'achève avec l'ouverture des hostilités contre la France en avril.

Les enjeux de ces textes dépendent donc de l'évolution des rapports de forces. Certains se calquent sur la chronologie de l'insurrection, d'autres ponctuent les vers de mentions aux faits marquants du soulèvement, alors que certains restent allusifs sur la trame événementielle ainsi que sur le statut des différents acteurs et sur leurs motivations. C'est le cas des écrits de menace ou d'intimidation – pasquins, lettres anonymes – qu'ont rédigés des Barretines, tournés vers l'effet à produire, qui ne donnent pas dans la narration²⁰. Les libelles attaquant les insurgés ne s'attardent pas plus sur le récit des troubles. L'invective ne s'embarrasse guère d'argumentation²¹. Seule compte la condamnation : les révoltés se prévalent d'un prétendu droit foral bien que le souverain soit au-dessus des lois²². La thèse absolutiste²³ rabaisse les paysans au ban des grands accusés de l'histoire, sous les traits des *comuneros*²⁴, des révoltés de Messine²⁵ et des Catalans rebelles de 1640²⁶. Les rapprochements historiques n'ont pas vocation à tisser des analogies pour clarifier les faits. Ils sont martelés pour être acceptés comme une évidence, brandis comme des épouvantails disqualifiant la révolte. Dans les *Reflexiones*, l'auteur disserte sur le soulèvement de 1640, tout en restant allusif sur celui des Barretines qui a pourtant motivé sa prise de plume²⁷. C'est qu'il veut démontrer que depuis la réintégration du Principat en 1652, la Catalogne ne jouit de ses privilèges que par la grâce du roi qui en dispose à sa guise. Il dépeint avec pathos les

20 BC, FB, n° 187.

21 *Reflexiones con las quales Catalunya deve despertar de un profundo letargo*, Real Academia de la Historia, (désormais RAH), 9/423, fol. 49-66 ; « Señor Conde, si sufris », BC, ms 504, fol. 43v.

22 *Reflexiones...*, *op. cit.*, fol. 62r-62v.

23 P. MOLAS RIBALTA, « Propaganda y debate político en la revuelta catalana de los « gorretes » (1687-1690) », p. 64-75.

24 BC, ms 504, fol. 43v.

25 *Reflexiones...*, *op. cit.*, fol. 65r.

26 Les allusions sont récurrentes dans les *Reflexiones*. Ce texte se conclut par une invective aux Catalans pour l'appeler à obéir au roi et payer les contributions.

27 Le soulèvement de 1640 fut une des crises majeures de la monarchie composite. Le catalyseur est la politique d'intégration d'Olivares qui menace la spécificité juridictionnelle des royaumes et le respect de leurs *fueros*. Le soulèvement est général, bien que les motivations des acteurs restent multiples. Le Principat fait sécession jusqu'en 1652 où les troupes de don Juan José de Austria le reconquirent manu militari. Cet événement complexe ne se laisse pas réduire à une tension entre centre et périphérie, pas plus qu'à une explosion de sentiments nationaux. Sur le sens de cette « révolution sans révolutionnaires », on pourra consulter : J.-F. SCHAUB, « La crise hispanique de 1640. Le modèle des « révolutions périphériques en questions », *Annales HSS*, 1994, p. 219-239. Pour les enjeux politiques et sociaux, on pourra compléter avec : E. SERRA et *alii*, *La revolución catalana de 1640*, Barcelone, Crítica, 1999 ; A. SIMÓN TARRES, « La revuelta catalana de 1640. Una interpretación », dans J. H. ELLIOTT, R. VILLARI et *alii*, *1640 : la monarquía española en crisis*, Barcelone, Crítica, 1992, p. 17-43.

désastres des années 1640-1652 pour dénoncer tout mouvement susceptible de fragiliser l'ordre social et suggérer que les troubles de 1688 entraîneront le Principat dans un même chaos²⁸.

Les discours qui paraissent à l'occasion de la révolte ne prennent donc pas tous la forme d'une mise en récit des troubles, ni d'une réflexion spécifique. Beaucoup, empêtrés dans l'action, ne livrent que peu d'information au chercheur sur l'inscription du soulèvement dans l'histoire. D'autres développent les références historiques sans vouloir élucider ni raconter la révolte pour elle-même. Une configuration textuelle paradoxale émerge, où le récit du soulèvement paysan reste un point aveugle, tout en étant encombré de références mémorielles traumatiques. Certes, préoccupés par le court terme, les auteurs ne cherchent pas à inscrire la révolte dans une mémoire collective. Mais ils n'en véhiculent pas moins des amalgames simplificateurs qui captent la force du mouvement de l'histoire. Ces écrits modèlent donc à chaud la mémoire du soulèvement en conditionnant en creux les textes qui, eux, voudront inscrire cette révolte dans l'histoire afin de lui ériger un *monumentum* et qui présentent une dimension plus narrative.

C'est ce que montre un ensemble de trois textes défendant la cause des Barretines. Les auteurs, anonymes, procèdent à une mise en récit versifiée des troubles, sur un mode épique et tentent de conjurer le spectre de 1640, sans jamais l'évoquer, mais en insistant sur la loyauté des insurgés, sur la dimension forale de leurs requêtes et sur leur amour de l'Espagne. Tous affirment d'ailleurs qu'ils veulent lutter contre la calomnie et les faux-bruits disqualifiant la cause paysanne. Selon des *Désimas del tumulto movido por las contribuciones*, les récits et comptes-rendus informant du tumulte les autorités de Madrid sont trompeurs et distillent un poison au cœur de la monarchie²⁹. Les *informes* mentionnés sont les lettres de l'audience de Barcelone, virulentes à l'encontre des paysans, et celles des vice-rois qui écrivent des libelles disqualifiant les insurgés³⁰. Mais il s'agit aussi de textes comme celui des *Reflexiones*. Ces récits veulent donc également combattre les appels à la fermeté contre les paysans ou maintenir une position viable à propos des contributions. L'initiative gouvernementale pour instaurer un don volontaire en 1689 est mal reçue. Les Barretines veulent expliquer leur refus de payer. Mais la défense d'enjeux à court terme rencontre celle

28 *Reflexiones...*, *op. cit.*, fol. 65r.

29 E. GIRALT I RAVENTÓS, *op. cit.*, p. 171, strophe 4.

30 *Edicte sobre alçament de gent armada*, BC, FB, n° 192 ; Carta de l'audiencia al Rey, 14 de Abril de 1688, ACA, CA, leg. 240.

d'enjeux à long terme, puisque la justification de leurs actes pousse les paysans à argumenter, à raconter et à laisser une trace afin que leurs discours se superposent sur les textes calomnieux qui veulent les déposséder de leur histoire.

À titre d'illustration, nous proposons d'analyser un des récits des insurgés. Le texte *Alerta Catalans* est un appel à la révolte et une exaltation de la cause paysanne. Proche du chant martial, il vise à donner du cœur aux insurgés. La volonté d'en découdre contre les « traîtres » apparaît implacable parce que l'ennemi refuse la conciliation³¹ et que le sort de la Catalogne et de l'Espagne est en jeu. La fermeté paysanne se comprend comme le désir de faire triompher le juste et de bien servir le roi. La dernière strophe livre un cri d'amour des insurgés pour leur roi qui fait résonner les montagnes d'un « *Visca Carlos Segon ! (...) Qu'és rey de nostra Espanya* ». Mais il avertit aussi Charles que s'il n'aide pas les insurgés, son palais ne sera « qu'une coquille vide ». Dans une perspective manichéenne, les forces du bien incarnées par saint Michel, guident les Barretines. Ce chant est donc un texte de ralliement des paysans qui les entraîne à poursuivre la lutte. C'est pourquoi les slogans des Barretines scandent le poème et les occurrences où les paysans apparaissent les armes à la main, colorant les vers d'une teinte épique, sont nombreuses. Mais l'auteur défend aussi la cause des insurgés en explicitant leurs motivations et en insistant sur la dimension constitutionnelle des revendications ainsi que sur l'amour des paysans pour leur roi. Le texte rappelle que les libertés catalanes ont été bien gagnées et que le Principat a œuvré et œuvrera à la grandeur de l'Espagne et de son roi. On voit combien le spectre de 1640 travaille en creux ce chant. Jamais évoqué, il est sans cesse conjuré. Car ce n'est pas pour défendre leur seul droit que les Barretines se redressent, ils veulent sauver la patrie des mauvais ministres et par extension, la Catalogne, le roi et l'Espagne. Nulle velléité de sécession. Dans cette justification, les étapes du soulèvement sont retranscrites. Aux deux premières strophes qui appellent les paysans à prendre les armes pour défendre leur droit et la patrie au nom du roi et des *fueros*, suivent quatre sizains qui évoquent le soulèvement de Centelles et le siège de Barcelone. L'auteur mentionne le tocsin et les cris de ralliement « *Visca lo rey de España, / Muyra lo mal govern* ». Il articule l'évocation de ces faits avec celle des crimes commis par les élites, ces « *traydores* » et « *brivons* ». Une telle progression lui permet d'explicitier les motivations des révoltés : le poids disproportionné des contributions qui engraisent tous les profiteurs des

31 E. GIRALT I RAVENTÓS, *op. cit.*, p. 172.

inégalités de la répartition des charges³². Les quatre derniers sizains convient Charles à punir les traîtres. Aucune critique sociale ne surgit : l'ordre social établi est loué comme loi naturelle.

La fabrique du discours d'autorité sur la révolte : stratégies concurrentielles de publication, usages sociaux des textes et effets de sédimentation des discours

Les élites livrent des récits bien différents de la révolte. Point de mélodées héroïques mais des imprimés véhiculant un discours d'autorité. La mise en texte à chaud des événements sert une entreprise de retour à l'ordre, de discrédit des insurgés et d'éloge des pouvoirs en place. Selon qu'elles se trouvent en position de force ou en position de faiblesse face aux paysans, les autorités pratiquent un art du collage ou du trucage scripturaire.

Publier la révolte et le retour à l'ordre : la mise en récit par la Députation, un art du collage

La Députation pratique un art du collage pour élaborer une version des faits à son avantage. Le défi n'était pas mince pour des autorités barcelonaises cible de tous les libelles. Elles avaient laissé s'instaurer la répartition inégale des contributions, avaient fait bloc avec l'armée pour contenir le soulèvement des Barretines³³ et avaient cédé aux révoltés sous l'effet de la panique, sans épouser leurs vues³⁴.

Dans un libelle imprimé fin avril 1668, la députation raconte donc la révolte par le prisme du siège de Barcelone. Par un effet d'optique, elle réussit à apparaître non seulement comme la cheville ouvrière de la négociation en minimisant le poids d'autres acteurs, notamment le vice-roi, dans le processus, mais encore comme l'institution permettant aux revendications paysannes d'aboutir et comme le principal artisan du retour à l'ordre. Plutôt que de dérouler un fil chronologique du début des troubles jusqu'au siège de la ville, puis des négociations à leur résultat, ce texte narre l'assaut paysan et les tractations avec les autorités à

32 E. GIRALT I RAVENTÓS, *op. cit.*, p. 173.

33 Députés et consellers songent même un moment à sortir la troupe contre les paysans : BC, ms 504, fol. 25r.

34 BC, ms 504, fol. 24v.

travers le récit de l'action de cette assemblée. Il s'intitule *Résumé de l'action entreprise par l'assemblée des députés de Barcelone en avril 1688*³⁵.

Dans un préambule, le texte plante le décor. La Députation signale que le 7 avril les gens qui s'étaient rassemblés à San Andreu de Palomar gagnent les murailles de Barcelone pour y trouver « soulagement et espoir »³⁶. Le scripteur élude le vocable de « révolte » en contraste avec les termes employés par cette même députation réunie en conseil le 7 avril. À huis clos, l'institution parle de « commotion populaire menaçante » et se lamente des « graves dommages portés au repos public »³⁷. Puis le scripteur livre en bloc les démarches de la Députation lors des négociations et mentionne les textes qui seront retranscrits. Le 9 avril, la Députation reçoit une supplique des paysans (texte n° 1) qu'elle envoie au vice-roi en lui demandant d'accéder aux requêtes. Le 12, la Députation reçoit les « cinq points » des Barretines (texte n° 2) et la délégation des insurgés lui demande d'intercéder en leur faveur auprès du vice-roi, qui satisfait aux revendications. Les cinq requêtes sont ensuite mises sous forme d'acte de chancellerie, la Députation l'enregistre et les révoltés se retirent (texte n° 3). Le 15 avril, les députés envoient une ambassade à Leganes et une lettre au roi pour obtenir le retour des députés exilés. Le 27, le roi annonce à la Députation que les députés exilés ont reçu l'ordre de rentrer chez eux (texte n° 4). Enfin, le 28, le vice-roi écrit à la Députation une lettre qui montre l'indéfectible union des autorités catalanes et du roi (texte n° 5). Ce « patchwork épistolaire » travaille donc à sceller le consensus avec les révoltés et à célébrer l'unité retrouvée du corps social autour des élites et du roi.

Dans ce montage, le récit de la révolte est laissé aux insurgés à travers la retranscription de leur supplique. Cela autorise la Députation à ne pas reprendre explicitement à son compte l'accusation d'inconstitutionnalité des contributions et à glisser sur le fait qu'elle a sa part dans cette injustice. Le dispositif s'y prête d'autant mieux qu'une supplique vise à la réconciliation si bien qu'elle gomme en amont les aspérités dérangeantes pour la négociation et expose des requêtes sans blâmer de coupable.

La structure du libelle noie le récit des paysans dans le descriptif fleuve des négociations. La masse d'informations techniques émousse le pathos susceptible de naître de l'évocation de la misère des insurgés. En se consacrant essentiellement au récit de la

35 *Resumen del que ha obrat lo consistori de diputats*, Barcelona, avril 1688, BC, FB n° 185.

36 BC, FB n° 185, fol. 1r.

37 DACB, t. VIII, p. 966- 967.

résolution du conflit, le texte filtre le bruit et la fureur de la révolte. Le préambule et la progression de lettre en lettre tissent un fil amenant inéluctablement à une solution heureuse sous les auspices de la Députation. Le discours entretient l'ambivalence sur les motivations de cette institution à mener à bien les négociations. Un portrait flatteur de la Députation se dessine par touches : elle est l'interlocuteur principal, elle se démène de bout en bout, elle est une courroie de transmission fidèle et œuvre efficacement à la cause paysanne. En réalité, cette institution dispose d'une marge de manœuvre minimale, d'une part parce qu'elle est tétanisée par les insurgés et ne peut opposer de résistance et de l'autre, parce que l'aval du vice-roi est déterminant. Dans la liste des cinq points, ce dernier est évoqué comme interlocuteur privilégié, mais inaccessible tel quel. Les paysans prennent donc pour intermédiaire la Députation – dont le consentement est nécessaire en tant qu'institution gardienne des *fueros* – afin d'infléchir le terrible Leganes. Ainsi, lorsque le 12 avril les Barretines remettent aux députés la liste des cinq points et qu'ils les conjurent d'intercéder en leur faveur auprès du vice-roi, le scripteur du libelle consigne sans transition, que « l'on concéda les cinq points ». L'ellipse produit l'impression que c'est grâce à la Députation que le vice roi a obtempéré. En réalité, les élites de la ville, à l'exception de l'Audience, étaient décidées à céder depuis le début parce qu'elles n'avaient aucun moyen de riposte³⁸. Dans cette perspective, le choix de retranscrire la lettre du roi à la Députation du 27 avril (car il y en eut plusieurs) fait sens. Le souverain y loue l'institution en valorisant son zèle lors des tractations. Il la félicite pour son dévouement à œuvrer au salut de la monarchie, dévouement dont elle a témoigné en récoltant des fonds pour financer une troupe de soldats chassés de Villamajor par les révoltés et réfugiés à Barcelone. Charles affirme même que c'est pour récompenser la Députation de sa fidélité qu'il ordonne le retour des exilés³⁹. Il ajoute que pour satisfaire ses sujets, il a pris l'initiative de les réintégrer en tant que députés. En réalité, il importe surtout au roi que les élites catalanes aient fait bloc en ne cessant de démontrer leur fidélité envers leur souverain naturel et qu'elles soient parvenues à éviter la guerre civile.

Ce récit irénique réécrit l'histoire à la faveur des autorités en étouffant la voix des révoltés pourtant au cœur du texte. Cette opération de dépossession constitue la force et l'originalité de ce dispositif. Ce collage transforme le récit d'une révolte au paroxysme de ses

38 *Carta de l'audiencia de Barcelona al Rey, 14 de Abril de 1688*, ACA, CA, leg 240 ; DACB, t. VIII, p. 967 ; BC, ms 504, fol. 24v.

39 BC, FB n° 185, fol. 5r.

tensions, en narration aseptisée d'une négociation dissociée de son contexte dramatique, mettant en scène des malheureux venant chercher et trouvant le réconfort auprès d'autorités soucieuses du bien commun, avec la bénédiction du roi.

***Publier la révolte et imposer le retour à l'ordre :
le récit par le vice-roi, un art du trucage***

En avril 1690, le vice-roi Villahermosa relate aussi la révolte des Barretines. Il évoque le second grand moment du soulèvement, d'avril 1689 à la fin du conflit. Le texte du pardon général qu'il accorde aux insurgés au nom du roi donne l'occasion aux autorités triomphantes de forger une version disqualifiant les paysans, portée par un art du trucage⁴⁰. Villahermosa raconte la révolte comme le préambule à l'énonciation du pardon proprement dit. La structure du discours lui taille une figure du bon justicier, clément avec le plus grand nombre mais implacable avec les traîtres. Comme le texte de la Députation, ce libelle véhicule un discours d'autorité visant tout autant à publier le retour à l'ordre qu'à l'imposer.

Sous sa plume, le soulèvement apparaît comme un complot animé par une poignée d'individus « mus par des intentions mauvaises et dépravées » qui veulent nuire à l'État. Au cours de tractations occultes, ces « malfaisants » décident de désarmer les troupes de l'armée royale logées dans plusieurs localités du Principat. Pour frapper plus fort, ils entreprennent d'embrigader le plus grand nombre en répandant des mensonges pour « agiter et inquiéter les âmes et les esprits ». L'agitation se diffuse ainsi sur un mode épidémique. Au son du tocsin, ils ameutent les villages aux cris de « Vive la terre » et « Mort aux traîtres ». Cet agrégat d'individus met ainsi en action son « exécration pacte ». Ils désarment officiers et soldats, les emprisonnent puis se dirigent vers la capitale, envahissant les villages et semant la désolation. À plusieurs reprises Villahermosa livre l'énumération sans fin des « crimes » des « pillards » : vandalisme, vols, tueries, chantages, menaces, intimidation, insultes, incendies, meurtres, exécutions sommaires de prisonniers et autres « atroces délits ». Ce scandale est un « un crime de lèse-majesté digne du plus grand des châtements ». Cependant, parce que cette sédition ne concerne qu'un petit nombre parmi les gens de « petite condition » et que villes, nobles et personnes « dignes de considération » ont maintenu leur loyauté, la royale bienveillance accorde un pardon, nonobstant les crimes.

40 BC, FB n° 191.

Dans cette version biaisée, le vice-roi prive le soulèvement de sa signification politique. Il tait la question des contributions militaires, l'iniquité des répartitions, la misère des paysans. Il ignore la dimension forale du litige, les cris de loyauté envers le roi des insurgés et tronque dans son texte le slogan « *Viva el rey, mueran los traidores* » pour ne garder que le dernier syntagme. Il minimise ainsi la révolte pour en faire une conspiration gratuite du mal. Les insurgés sont réduits à une foule déraisonnable qui exerce aveuglément son pouvoir de destruction sous l'emprise de quelques comploteurs. Le récit métamorphose les paysans en bêtes tueuses de soldats. On sait pourtant que, si des affrontements brutaux ont eu lieu, si des propos menaçants ont été proférés et que si des pressions ont été exercées contre des localités qui ne voulaient pas participer à l'insurrection, les paysans ont en général tenté d'éviter les débordements, s'attachant essentiellement à désarmer l'adversaire⁴¹. Les révoltés n'étaient pas de taille à lutter contre les militaires et n'ont fait peu de morts. À l'inverse, le vice-roi ne dit pas que les soldats ont commis des massacres de paysans⁴². Villahermosa utilise le champ lexical des passions, présentées comme l'unique moteur des révoltés. Il associe déraison et origine sociale, se félicitant que seul le *vulgus* ait suivi les conspirateurs alors que les nobles et les « personnes de considération » – en réalité ceux qui sont exemptés des levées – soient restées fidèles aux autorités. Afin de ressouder le corps politico-social, le discours du vice-roi tend à présenter les révoltés comme une poignée de conspirateurs qu'il qualifie de « *personas* », terme assorti des qualificatifs les plus violents. Ce faisant, il isole les insurgés du reste de la population, les transformant en un corps étranger délétère à détruire. La théorie du complot permet d'identifier des boucs émissaires et de justifier une politique punitive, ne réformant en rien les dysfonctionnements structurels à l'origine des troubles. En martelant l'énumération des méfaits et en opérant une judiciarisation du lexique (on passe d'éléments descriptifs aux termes de « délits », « crimes », « crimes de lèse majesté ») la question de la punition s'insère naturellement dans le discours et Villahermosa a alors beau jeu de sortir la carte de la clémence.

41 On trouvera un récit précis de l'agitation paysanne des chapitres 37 à 39 du manuscrit 504 de la BC.

42 C'est le cas à San Feliu : BC, ms 504, fol. 67r-67v.

Usages sociaux des textes et fixation dans la mémoire : la version officielle de la révolte

Les pratiques scripturaires des Barretines et des autorités catalanes ont été opposées. Cette divergence qui tient aux usages sociaux de ces textes explique la sédimentation différenciée des discours dans les archives et les mémoires.

D'emblée, la Députation et les vice-rois ont assuré une large circulation de leurs récits au moment de leur rédaction. Ceux-ci paraissent imprimés sur un papier de qualité moyenne, dans un format petit et maniable (in-quarto)⁴³. La typographie met en évidence les titres, écrits en capitales et en gras, avec des caractères plus grands que le corps du texte. La lecture se trouve aussi facilitée par un découpage en paragraphes et par la présence de lettrines individualisant les grandes sections des libelles⁴⁴. Les autorités se sont aussi préoccupées de fixer leur discours dans la postérité grâce à un travail d'archivage qui inscrit les faits dans une chronique. La diffusion la plus ample dans l'immédiat après-coup répondait à des buts évidents. Le récit de la révolte, que les institutions livraient, visait autant à raconter une séquence de violence heureusement résolue qu'à imposer le retour à l'ordre et à réarticuler le corps social autour de ses élites après cette convulsion politique. L'imprimé s'est donc imposé parce qu'il favorise une circulation rapide, à large rayon et qu'il constitue le vecteur privilégié du pouvoir pour ménager la publicité des textes faisant office de loi ou de déclarations officielles. Le libelle de la Députation est là pour témoigner aux révoltés que le gouvernement a honoré les requêtes. Il vise à forger un nouveau consensus en bâtissant une version des faits irénique dont aucun des acteurs ne sort lésé, où les griefs et les motifs de malaise sont occultés au mieux et où le corps social est célébré dans son harmonie retrouvée sous les auspices d'institutions bienveillantes. La publication de ce libelle appartient à un dispositif de communication du pouvoir avec les insurgés qui comprend la mise en circulation des lettres imprimées du roi des 28 avril et 11 mai 1688 où le Habsbourg affirme avoir donné l'ordre aux Sayol de recouvrer leur ancienne fonction⁴⁵ et de celle du président du Conseil d'Aragon aux mêmes Sayol, donnant aux exilés l'ordre susdit⁴⁶. Le pardon général de

43 Les marques des cahiers – indications visant à guider le travail de pliage des feuillets et leur éventuel assemblage sous forme de « cahiers » – apparaissent souvent au bas des pages.

44 Les décors des lettrines sont purement décoratifs et se composent pour beaucoup de rinceaux de végétaux.

45 BC, FB, n° 189, 367, 6013.

46 BC, FB, n° 2494-2495. Les lettres du roi et du président du Conseil d'Aragon paraissent soit séparément, soit regroupées, comme dans le libelle BC, 2-V-C1/30.

Villahermosa fait l'objet d'une impression et d'une mise en circulation massive du même acabit. Ce discours laisse d'autant plus de trace dans les esprits qu'il a été annoncé par un ensemble d'imprimés du vice-roi menaçant les Barretines pour endiguer la révolte à des moments paroxystiques de tension⁴⁷.

Enfin, les autorités ont fixé par écrit leur lecture du soulèvement dans la mémoire officielle. La députation consigne au jour le jour les événements marquant du Principat dans les *Dietaris de la generalitat* qui présente une chronique de 1411 à 1714, sous la direction de l'*escriva major*⁴⁸. À dominante administrative (listes des nouvelles nominations, remplacements), le *dietari* devient un texte hybride entre le registre administratif et la chronique sous l'impulsion de Jaume Safont, *escriva major* de 1454 à 1472⁴⁹. Si l'on consulte le registre pour 1688, on retrouve la version du libelle de la Députation, en plus développé. Le point de vue est le même : on entre dans l'intrigue en suivant le fil des réunions de cette institution en communication permanente avec les autres institutions catalanes ainsi qu'avec le vice-roi et le roi et qui décide et statue en fonction des informations reçues et des événements. Le récit de la révolte se trouve ainsi restitué à travers une série de missives et de comptes-rendus de séances⁵⁰. La lecture en continu rend inutile la présence d'un préambule pour se repérer, comme dans le cas du libelle. On retrouve toutes les pièces du dossier que ce dernier avait articulées mais la trame semble comme alourdie par la retranscription de missives redondantes qui n'apportent pas toujours d'évolution significative à cette narration par collage épistolaire. Par ailleurs, certaines lettres dépeignent sous un jour plus négatif l'insurrection assimilée à un grave préjudice au bien commun⁵¹. Enfin, les échanges avec le Consell de cent consolident le sentiment d'union des institutions face aux révoltés et la retranscription exhaustive de la correspondance avec le roi met au jour d'incessantes déclarations de fidélité au Habsbourg qui scandent le récit. Le résultat est similaire pour le libelle de Villahermosa. À travers le *Dietari*, il surgit dans le sillage de ses libelles précédents. Cette fois, la voix des insurgés disparaît – présente qu'elle était en 1688 à travers la supplique – et les discours tenus au gré des échanges entre la Députation et le vice-roi ainsi que lors des

47 BC, FB, n° 191, 192, 2498, 4653.

48 Propos tenus par Jordi Pujol dans l'avant-propos à l'édition des DACB, t. I, p. X.

49 Propos tenus par Josep Maria Sans i Travé directeur de l'Arxiu Nacional de Catalunya, DACB, t. I, p. XV.

50 DACB, t. VIII, p. 966-973.

51 Lettre de Leganes du 7 avril 1688 et la réaction de la députation, DACB, t. VIII, p. 966-967.

discussions des séances de députés vont unanimement dans le sens d'un soulèvement séditieux animé de malfrats, qu'il faut arrêter au plus vite⁵².

Les stratégies de publication des révoltés diffèrent. Les Barretines sont dans une logique de mobilisation et visent la diffusion immédiate. Il importe de gagner à leur cause le plus d'individus afin d'opposer la loi du nombre à l'indifférence des autorités. Ce constat explique le poids de l'oralité qui traduit, complète les textes ou y supplée⁵³. Les témoignages⁵⁴ mentionnent l'action conjointe de la parole et de l'écrit, soit qu'ils rapportent les effets des discours des insurgés sur les foules, qu'ils narrent l'agitation ou qu'ils décrivent le cheminement des nouvelles rendant compte de l'action des paysans et les réactions qui s'ensuivent⁵⁵.

On identifie les traces de cette prédilection pour la mobilisation immédiate dans les libelles-mêmes. L'exaltation de la cause des opprimés et l'appel à la lutte conditionnent la conception des discours. Ainsi, les textes en vers restent-ils allusifs car point n'est besoin de s'embarrasser d'explication lorsqu'on évoque des faits que tout le monde connaît et dont tous subissent les conséquences⁵⁶. Égrainer les événements et les mentions à des protagonistes au moyen de formules chocs, souvent imagées et concises, donne force et énergie au discours. Le souci de ravir les cœurs dans le court terme se traduit aussi par l'emploi d'un vocabulaire simple et concret, propice à susciter des images et des petites scénettes dans l'esprit du lecteur, destinées tantôt à lui faire revivre les avanies du quotidien pour mieux l'inciter à la révolte (la terre asséchée, les faux levées en l'air, les casquettes – barretines – des paysans qui s'agitent, les élites qui dilapident l'argent des contributions pour le jeu et les prostituées), tantôt à l'encourager devant le spectacle de l'ennemi terrassé et de l'harmonie retrouvée (les têtes des traîtres plantées sur des pics, la fin des disettes)⁵⁷. Si tous ces procédés facilitent la mémorisation de ces libelles dans le court terme, s'ils galvanisent les masses, l'indigence de la trame factuelle en obscurcit la compréhension des lecteurs postérieurs. De même, lorsque, pour enflammer les cœurs des populations, les libellistes inscrivent leurs textes dans un arc temporel extrêmement bref, en écho à une actualité brûlante, le sens devient tout aussi opaque

52 DACB, t. IX, p. 31-50.

53 Dans une déclaration imprimée le 15 décembre 1689, le vice-roi Villahermosa menace du châtement suprême les Barretines qui inciteraient les populations à se soulever par des textes séditieux, des slogans ou des discours : BC, FB n° 191, fol. 1v.

54 BC, ms 504.

55 BC, ms 504, fol. 22r-22v.

56 Nous nous appuyons sur notre analyse des libelles Barretines dans notre première partie.

57 Pour tous ces aspects voir le texte *Alerta Catalans*.

pour les générations n'ayant pas vécu les faits et n'appartenant pas au groupe des descendants des principaux acteurs du drame⁵⁸. Un ensemble de libelles, proches de l'invective, dénoncent ainsi des coupables et se présentent comme prélude au châtement réel des traîtres, selon la maxime « *Viva el Rey, muera el mal gobierno* ». Le déchaînement et la justification de la violence contre certaines cibles ne se laissent alors déchiffrer qu'à la lumière d'un contexte précis et souvent local. À mi-chemin entre un tribunal populaire fictif et un jeu de massacre, un écrit brocarde le trésorier Père Montaner, don Félix de Marimon, membre du Conseil d'Aragon, le comte de Centelles, figure seigneuriale honnie de tous et les juges Portell, Pastor, Rius i Bruniquer et Tristany⁵⁹. Le scripteur dénonce leurs méfaits par des formules vagues⁶⁰, puis il harangue une foule invisible pour la faire communier dans une exécution virulente avant de l'inciter à désigner ces individus comme ennemis publics – traîtres au roi et à Dieu⁶¹. Enfin, l'impitoyable scripteur condamne les accusés à la peine capitale au nom du bien commun. L'appel au sacrifice cathartique revêt une énergie cruelle et jubilatoire qui transporte le lecteur. Par un jeu de questions / réponses, le scripteur l'enjoint de prononcer la sentence fatidique avec lui et avec tous les bons Catalans⁶². Dans une direction opposée, le souci de marquer et d'emporter sur le coup les cœurs peut tourner les auteurs vers une narration atemporelle, maniant des entités immuables (la Catalogne, la terre, les traîtres, les paysans et les pauvres), qui, au-delà d'un événement singulier, fait se rejouer une même intrigue sans cesse remise sur l'établi de l'histoire, opposant les forces du bien et du mal. La volonté de faire fusionner les révoltés en une identité inaltérable, la terre ou la Catalogne, ou encore les loyaux sujets opprimés, désingularise les faits dont les traces se diluent sous le

58 Autrement dit, ceux qui n'ont pas eu vent de l'épisode par une transmission orale.

59 Dans le texte à l'incipit « Por trese hombres y no más / Provincia en que estado estás », retranscrit par Joan Alsina : J. ALSINA, « Un interessant manuscrit sobre la Revolta dels Barretines », *Arxaona*, n° 1, 1987, p. 83-84. Ce texte figurait à l'origine dans le registre du conseil de l'église paroissiale de San Feliu à Sabadell, près de Barcelone et est conservé dans l'Arxiu Històric de Sabadell.

60 Le trésorier et Marimon veulent vendre leur patrie et sont insolents et cruels, Portel accable le peuple, Bruniquer est un filou et un mauvais juge, etc.

61 « Trésorier de malheur / Tu te complais à être cruel / Le traître à sa patrie / Ne le sera-t-il pas pour son Seigneur ? / Qui est traître à sa patrie ? / Pastor. / Et qui se range à son avis / Portel / Qui va contre la raison ? / Marimon », « *Tesorero de maldades / As de gustar crueldades / Quien a su patria es traidor / Que será con su Señor ? / Quién es a su patria traidor ? / Pastor / Y quién consiente con él ? / Portel / Quién va contra la razón ? / Marimon.*

62 Le traitement poétique de la figure de Bruniquer illustre bien le procédé : « Qui améliorera son sort ? / La mort. / Comment atteindre notre bien ? / En changeant de chemin / Et qui le rend possible ? / La folie », « Quién mejorará su suerte ? / Su muerte / Nuestro bien cómo se alcanza ? / Con mudansa / Y quién la procura ? / La locura ».

poids du temps. Des acteurs abstraits tels la « *furia catalana* »⁶³ ou des *topoi* bibliques comme « saint Miquel » ou « Lucifer »⁶⁴ qui sacralisent tout autant le vécu dépouillé de la contingence côtoient ces grandes entités immobiles. Les allusions bibliques sont néanmoins rares et n'en gagnent que plus d'impact. L'univers des libelles paysans reste principalement celui de la communauté villageoise et du rude quotidien besogneux des insurgés. Point d'accointance ici avec les chants religieux.

Ce corpus de discours mobilisateurs qui privilégie opportunément la forme épique, le rythme martial parfois proche de la chanson et le registre de l'invective, travaille, dans un second temps, à la construction d'une mémoire vive, patrimoine sanctuarisé, transmis par la voix, créateur d'une identité spécifique revivifiée à chaque génération. Mais cette mémoire de la révolte ne favorise paradoxalement pas la constitution d'une histoire de la révolte. En effet, l'effacement des traces scripturaires des insurgés favorise un effet de sédimentation du discours où les voix des autorités s'imposent dans les écrits, ne laissant que de petits îlots difficilement décryptables pour le chercheur où l'enchaînement temporel des images l'emporte sur l'explicitation des causes.

Au sein de cette configuration, il est un domaine où l'écrit tient une place spécifique. Parce que les Barretines se meuvent le plus possible dans un registre légaliste, parce qu'ils se préoccupent de ce que leur négociation avec les autorités aboutisse à une résolution juridique offrant des garanties que l'accord sera honoré, ils demandent que leur supplique donne lieu à un décret enregistré par la chancellerie et que le texte figure dans les registres de la Députation, dépôt de la mémoire vive de cette institution et du Principat, les *Dietaris*. Pour les révoltés, il ne s'agit pas à proprement parler de laisser une trace écrite témoignant d'une vérité des événements et susceptible de servir l'histoire. La procédure n'est pensée ni comme une publication ou une inscription dans les mémoires, mais comme l'enregistrement indispensable à l'application de l'accord et la pérennisation d'un texte de référence posant un précédent juridique. De même, les Barretines exigent qu'on imprime le texte des *fueros* en rapport avec les contributions militaires, bien plus favorable aux *naturales* que le système en vigueur. Ce texte est même diffusé dans le Principat à l'initiative des insurgés⁶⁵. Hormis la supplique, les

63 Dans *Alerta Catalans*.

64 Dans les *Desimas del tumulto...*

65 *Carta de la audiencia al rey, 14 de Abril de 1688*, ACA, CA, leg, 240, fol. 7r.

textes imprimés et conservés à la demande des paysans n'apportent donc pas d'éléments concrets sur l'histoire de la révolte dans sa singularité.

Transmettre la mémoire de la révolte : récits d'acteurs et de témoins

Les traces écrites de la révolte tendent donc à porter la version des autorités et à effacer la voix des paysans qui ont pourtant bien pris la parole et la plume au moment des faits. Cependant des acteurs et témoins du soulèvement, forts du souvenir de leur vécu, se sont saisis de ces archives pour produire des textes qualifiés de chroniques ou de récits, qui veulent transmettre tantôt une histoire, tantôt une mémoire de la révolte, pris dans des enjeux conjoncturels précis.

Comme le souligne Fernando Sánchez Marcos, à l'époque moderne, un récit historique est une représentation du passé matérialisée dans un texte écrit – quel que soit sa forme-, reconnu comme production historique par ses contemporains-mêmes, et indissociable d'enjeux politiques, sociaux et culturels qu'il reflète et par rapport auxquels il prend plus ou moins explicitement position⁶⁶. F. Sánchez Marcos rappelle les fonctions assignées à l'historiographie dans l'Ancien Régime : la constitution d'une mémoire partagée (une histoire vivante) porteuse de prudence (le « *desengaño* » baroque face à la versatilité et la diversité du monde), d'information, de légitimation, de réputation au service d'une construction identitaire, quelle qu'elle soit. L'historiographe est lui-même historiquement situé, pris dans un rapport au temps où son discours surgit à la lumière d'un « horizon d'attente » qui traduit un rapport particulier au passé et au futur⁶⁷. Dans le cas catalan, l'écriture historique, qui émane essentiellement de juristes, se révèle profondément marquée par les tensions institutionnelles avec la cour de Madrid qui encourageront le soulèvement de 1640. Selon F. Sánchez Marcos, l'expérience traumatique des années 1640-1652 marque toute une génération d'hommes de plume et réagence le champ historiographique catalan de la deuxième moitié du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle. Dès lors, les auteurs donnent un ton politico-juridique et propagandiste à leurs productions, revendiquant et légitimant la rupture avec le centre, ou cherchant à restaurer l'harmonie entre le Principat et la monarchie

66 F. SÁNCHEZ MARCOS, « Memoria i identitat a la Catalunya del segle XVII: la construcció social del passat », *Pedralbes*, 23, 2003, p. 480.

67 R. KOSSELECK, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, édition de l'EHESS, 1990.

composite⁶⁸. On le voit, la dimension identitaire du discours historiographique qui veut (res)souder une communauté sociopolitique est susceptible de brouiller les frontières entre histoire, au sens de discours objectif scientifique, et mémoire.

Révolte paysanne ? Révolte catalane ? Les enjeux de mémoire

Nous avons sélectionné trois écrits postérieurs aux événements et rédigés par des acteurs ou des témoins de la révolte. Dans les *Anales de Catalunya*, Narcis Feliu de la Peña consacre un moment important de son *opus* au soulèvement. À travers cette apologie historique du Principat, l'auteur défend le particularisme du Principat et ses *fueros*⁶⁹. Mais, pour lui, la Catalogne est bien une partie de l'Espagne⁷⁰. Il défend que les soulèvements catalans visaient à défendre une légalité fragilisée qu'il fallait rétablir et que le Principat avait toujours lutté pour la liberté des autres royaumes de la « monarchie composite ». Ces idées l'amènent à mettre en sourdine la dureté des séquelles des années 1640-1652 et à souligner les éléments d'union entre la Catalogne et la monarchie hispanique. Lors de la révolte de 1688-1690, les autorités demandent son aide. Feliu de la Peña en fait état en indiquant qu'il fut sollicité par le président du Conseil d'Aragon, peu après les incidents de Centelles, pour donner son avis sur la conduite à suivre et il expose même la solution – la voie modérée – qu'il avait alors proposée, sans réel succès⁷¹.

Les *Sucesos de Catalunya (1640-1693)*, est un manuscrit centré sur l'insurrection Barretines. Ce récit anonyme provient d'un auteur qui a une connaissance intime des faits, qui

68 F. SANCHEZ MARCOS, *op. cit.*, p. 489 ; X BARO I QUERALT, *Historiografia catalana en el segle del Barroc (1585-1709)*, Thèse de l'Universitat Autònoma de Barcelona, 2006.

69 Le premier volume est dédié au Christ (livres I à X) qui court des origines au XII^e siècle. Le second volume qui va de 1163 à 1458 est dédié à Charles II et à l'archiduc d'Autriche « Charles III » que Feliu a soutenu lors de la Guerre de Succession d'Espagne. Il met le troisième volume qui narre les années 1458 à 1709, sous le patronage de « l'excellent et fidèle principat de Catalogne et à la très excellente ville de Barcelone ».

70 F. SÁNCHEZ MARCOS, « Historia y política en el umbral del del siglo XVIII : los « Anales » y combates por Catalunya de N. Feliu de la Peña », *XII^e Congrès d'Histoire de la Couronne d'Aragon*, vol. 3, Montpellier, 1985, p. 133-146.

71 Narcis Feliu résume ainsi la teneur de ses lettres au Conseil d'Aragon : « Ces lettres (...), comme vous le constaterez, n'avaient qu'un but, le service du Roi et le repos de la Province. En ce sens, j'ai toujours dit qu'il me semblait que, pour l'accomplissement du bien public, il convenait que Sa Majesté réintègre les députés [Sayol et Ciges] (...), qu'on évite les mesures sévères, qu'avec douceur et humanité et par l'intermédiaire de personnes reconnues dans le pays, on rassérène les peuples, qu'on les console en les allégeant en partie et en leur demandant de participer à hauteur de leurs moyens à l'entretien des soldats », « *Estas cartas, (...) advertirán, solo yr dirigidas al Servicio del Rey, y quietud de la Provincia : Para cuyo efecto representé siempre me parecía conducía al bien público, reintegrasse Su Magestad a los deputados, (...) y por lo que importava la quietud, se evitassen las diligencias severas y con blandura y humanidad, por medio de Personas de credito en el País, se quietassen los pueblos, y consolassen, aliviandolos en parte, y solicitando acudiessen, como pudiessen, al sustento de los soldados* », N. FELIU DE LA PENYA, *Anales*, Barcelone, 1709, Libro XXI, cap. IX, p. 394.

en sait long sur les négociations tenues à huis clos entre les paysans et les autorités catalanes et qui se présente comme un témoin de la révolte⁷². Pere Molas Ribalta l'a identifié à Francesc Fontanills, un paysan aisé qui a participé aux tractations entre les insurgés, la députation et le vice-roi en avril 1688⁷³. L'action de médiation de Fontanills est expliquée avec force détails en des termes élogieux⁷⁴. Le préambule précise les objectifs : donner à la « postérité » les moyens objectifs de juger cette convulsion de la monarchie qui ferait l'objet d'interprétations erronées, conseiller le roi en lui donnant des leçons politiques tirées des événements, à la lumière d'autres événements historiques⁷⁵. L'auteur critique tout autant la cupidité du gouvernement que la déraison de certains *naturales* qui ont agi sans rimes ni raison.

Le dernier récit, à mi-chemin entre le traité politique et le pamphlet, est de la plume d'un auteur catalan qui défend le Principat contre des détracteurs qui l'accusent d'être une terre de traîtres. La *Luz de la verdad. Preguntas y respuestas en favor de Cataluña y sus hijos* paraît en 1697 après le siège de Barcelone par les Français qui s'emparent de cette capitale. La ville ne fut occupée que quelques mois, d'août 1697 à janvier 1698, le temps que la paix de Ryswick, signée en 1697, prenne effet⁷⁶. Lors de la guerre, les Catalans souffrent de la défiance qui les entoure. En juin 1697, les *consellers* barcelonais écrivent à Charles II accusant les ministres du Conseil d'État de haute trahison. La riposte de Madrid fuse : les Catalans étaient tout disposés à se donner à la France⁷⁷. La *Luz de la verdad* met en scène un dialogue entre cinq soldats incarnant chacun un royaume de la monarchie. Le rôle principal est dévolu à Juan Roca, le Catalan, qui défend sa « nation » contre les attaques de trahison que les autres lui adressent. Roca chante la fidélité de la Catalogne pour le roi, loue les services qu'elle a rendus à la monarchie et multiplie les exemples où la Catalogne a œuvré à la cause commune. Le lien entre la défense du Principat et la réhabilitation de la révolte des Barretines est éclatant puisque le catalyseur de la dispute est l'assertion : « Vous [les Catalans, vous] êtes des traîtres à Dieu et au roi, vous êtes des Barretines rebelles »⁷⁸.

72 BC, ms 504, fol. 4r-4v.

73 P. MOLAS RIBALTA, *op. cit.*, p. 71.

74 BC, ms 504, fol. 24r-38r.

75 BC, ms 504, fol. 4r.

76 Nous avons travaillé sur une réédition de ce texte paru sous le titre *Cataluña vindicada. De la nota de rebelión con que sus émulos pretendieron denigrar sus glorias*, Barcelone, José Torner, 1842.

77 R.-M. ALABRÚS, R. GARCIA CARCEL, *España en 1700, Austrias o Borbones ?*, Madrid, Arlanza, 2001, p. 90.

78 « Unos traidores a Dios y al Rey, y unos rebelados barretinas », p. 9.

Dans ces trois textes, des témoins s'emparent de la version officielle gardée dans les archives, pour contrer les discours accusant la Catalogne d'être une éternelle rebelle. La revendication de leur position de témoin apporte crédit à leur lecture de la révolte qui tend à la réhabilitation des Barretines dans le cadre d'un plaidoyer pour la fidélité du Principat. Cette posture du témoin constitue un *topos* de l'écriture mémorialiste.

Un art du tissage : des récits entre histoire et mémoire

Ces trois récits inscrivent le soulèvement paysan dans l'histoire. Grâce à un art du tissage, la révolte est mise en parallèle avec d'autres crises politiques traumatiques, que ce soit sous le mode de la concaténation, de l'analogie ou de l'antinomie. La contextualisation de ces récits montre qu'ils sont pris dans de véhémentes polémiques et qu'ils tendent à infléchir une mémoire encore vive des faits, 10 ou 20 ans après, en se servant de l'histoire pour reforcer une identité espagnole où l'identité catalane détiendrait un rôle clef.

Les *Anales* de Feliu de la Penya sont le seul des trois récits à ne pas se prêter à l'exercice de la comparaison. C'est le genre de la chronique qui le réclame, les étapes de la révolte s'enchaînant sans bouleversement chronologique. À partir de 1689, la narration de la révolte fusionne avec celle de la guerre contre la France dans le Principat.

L'auteur des *Sucesos de Catalunya* procède à un usage différencié des références historiques où le soulèvement de 1640 tient une place particulière. Il marque le point d'origine de la révolte, non pas parce que les Barretines prendraient le relais des Segadores, mais parce que, pour le scripteur, le système des contributions militaires découle directement de la tragédie de 1640. Accepter une répartition injuste et le versement de sommes exorbitantes témoignerait de la bonne volonté des Catalans, heureux de regagner le giron espagnol après s'être jetés dans les bras de Louis XIII par désespoir⁷⁹. Le temporaire s'éternise et le ressentiment s'installe, tandis que les élites persistent à valider le régime d'exemptions. L'invasion de sauterelles et l'échec des démarches juridiques enveniment la situation jusqu'à ce que les tensions se cristallisent autour des incidents de Centelles⁸⁰. Les autres convulsions historiques démontrent qu'il est de l'intérêt des gouvernants d'écouter les requêtes de leurs sujets et qu'une temporisation appelle la guerre civile, causant plus de pertes que n'en eût provoquées la satisfaction immédiate des plaignants. L'auteur évoque ainsi la

79 BC, ms 504, fol. 5r-12v.

80 BC, ms 504, fol. 13r-19v.

révolte des Pays-Bas, le soulèvement des *comuneros*, la révolte de Naples en 1647, celles de la Catalogne en 1640, et celle de Messine en 1672. Au-delà de l'hétérogénéité de cette avalanche référentielle, l'auteur, qui affirme ne pas s'embarrasser du détail, ni se prononcer sur les raisons des insurgés, défend inlassablement l'idée qu'une excessive rigidité à l'égard des sujets amène la stasis⁸¹.

L'auteur de la *Luz de la verdad* relate les soulèvements catalans (1640 et 1688-1690) dans le cadre de la défense d'un droit de révolte qui fait de la résistance des sujets, dans certaines conditions, un acte de justice et non de rébellion. Les sujets peuvent arguer d'un droit de révolte lorsque leur action est défensive, qu'elle ne se donne pas pour but premier de sortir de la tutelle du souverain naturel et qu'elle s'accomplit au nom du droit⁸². Roca s'appuie sur une lourde érudition qu'il fait prévaloir en émaillant son discours de mentions à des événements passés et de citations de documents historiques dont il fournit la référence. Il s'ingénie à prouver que la Catalogne est un royaume pacté qui n'a jamais perdu ce statut, le Principat étant resté électif⁸³. Les révoltes de 1640 et des Barretines sont dépeintes par ce prisme. Outre l'insertion dans cette trame, l'originalité du propos tient, pour 1640, à exposer les faits autour d'une exaltation de la solidarité entre les royaumes de la monarchie. Ainsi, l'action d'Olivares en Catalogne serait une provocation pour briser le pacte avec le Principat. En poussant les Catalans à l'insurrection, il s'agirait de trouver un prétexte pour ôter leurs *fueros*. Selon Roca, Olivares cherchait à établir une monarchie centralisée, épurée des particularismes institutionnels. Il suffisait de briser la Catalogne, clef de voûte du régime de pluralité juridictionnelle, pour que les autres royaumes abandonnent leurs constitutions⁸⁴. Enfin, Roca compare les soulèvements catalans avec les insurrections des autres royaumes (l'affaire Antonio Pérez, les *comuneros*, les *Germanías* ou les *alteraciones andaluzas*)⁸⁵ pour souligner que seule la Catalogne est réellement fidèle à son roi. Ainsi, dans l'exemple

81 *Ibid.*, fol. 94v-98v.

82 *Cataluña vindicada, op. cit.*, p. 11-14.

83 *Ibid.*, p. 14-28.

84 *Ibid.*, p. 34-44.

85 Voir, respectivement : J. GASCÓN PÉREZ, *La rebelión aragonesa de 1591*, Saragosse, Electrón, 2001 ; J. PÉREZ, *La revolución de las comunidades (1520-1521)*, Madrid, Siglo XXI, 1977 ; J. DANTI RIU, *Aixecaments populars als Països Catalans (1687-1693)*, Barcelone, Curial, 1990 ; A. HUGON, « Les violences au cours de la révolution napolitaine (1647-1648) et des révoltes andalouses (1647-1652) », dans M. BIARD, P. PASTEUR, P. RAGON, *Combattre, tolérer ou justifier ? Écrivains et journalistes face à la violence de l'État (XVI-XX^e siècle)*, Mont-Saint-Aignan, Publication des universités de Rouen et du Havre, 2009, p. 55-71.

andalou, les insurgés sont hors-la-loi car le roi jouit du droit de guerre dans cette région depuis la *Reconquista*⁸⁶.

Diversité des stratégies mémorielles au service de la réhabilitation de la révolte des Barretines

Les auteurs de ces textes utilisent l'histoire pour infléchir la mémoire officielle de la révolte. Ils arguent d'objectivité, d'une enquête archivistique⁸⁷ et d'un arsenal juridique et politique exploités à la lumière d'une expérience personnelle des événements⁸⁸, pour reconstruire et transmettre une version alternative de l'insurrection. Cette « contre-mémoire » édifie une identité catalane spécifique, caractérisée par ses lois, son abnégation et sa grandeur, mais intégrée dans la monarchie espagnole au point d'en constituer son pilier. Tantôt l'éloge du Principat provient directement de la plume des auteurs⁸⁹, tantôt il est pris en charge par la retranscription de documents comme des lettres du roi félicitant la Catalogne pour son impeccable loyauté et les services rendus à la monarchie⁹⁰ ou bien des mémoires des autorités catalanes prouvant leur bonne volonté.

Les trois récits restituent une chaîne de causalité précise : les contributions, la façon dont un système inégal de répartition des charges s'est établi, le légalisme des paysans et l'échec de leurs démarches juridiques, la trahison des élites et le désespoir qui en résulte. Tous défendent la fidélité des Barretines. Le vocabulaire employé se fait l'écho de cette thèse. Feliu de la Penya parle de « paysans », parfois de « *pueblo* » (peuple) ou « *pueblos* » (villages). L'auteur du manuscrit 504 évoque les « peuples », les « pauvres » et les « *naturales* » jusqu'au déclenchement de la révolte. Puis, il opte pour le terme descriptif d'insurgés (*alborotados*). Pour Roca, c'est la « Catalogne » qui se meut à travers les paysans. Mais on collecte aussi les syntagmes de « pauvres » et de « paysans » ou de « *Barratinas* ». Les auteurs condamnent unanimement les autorités pour leur corruption et leur brutalité. Ces

86 *Ibid.*, p. 80.

87 Feliu de la Penya et l'auteur du manuscrit 504 retranscrivent des documents importants : lettres du roi, de la municipalité, du vice-roi, supplique des insurgés, satires etc. Le scripteur de la *Luz de la verdad* donne les références précises des textes juridiques qui justifient un droit de révolte pour le cas catalan.

88 Cette expérience se traduit par la mise en scène des scripteurs comme agents de négociation entre paysans et autorités dans les *Anales* et le manuscrit 504. Cette posture de témoins autorise ces auteurs à donner leur avis sur la politique des autorités et sur le déroulement de la révolte.

89 BC, ms 504, fol. 91r ; *Cataluña vindicada...*, *op. cit.*, p. 80-90.

90 Lettre du roi du 11 mai 1688, dans N. FELIU DE LA PENYA, *op. cit.*, p. 397. Mémoire de la députation de 1690, BC, ms 504, chap. 41.

récits se fondent en une même idée : il aurait fallu écouter dès le départ les requêtes paysannes pour élaborer un compromis et éviter la guerre civile. La métaphore de l'incendie transcrit l'emballement de la révolte une fois le point de non-retour atteint⁹¹.

Des divergences clivent cependant ce panorama. Les *Anales* et le manuscrit 504 adoptent un ton neutre, descriptif et analytique, même si les auteurs expriment clairement leur avis sans laisser de doute sur l'interprétation. En revanche, la *Luz de la verdad* se distingue par la véhémence de son propos et les invectives contre les autres royaumes de la monarchie. Il appartient au genre du pamphlet, défini par Marc Angenot⁹², qui veut frapper les esprits par des images fortes et qui montre autant qu'il ne démontre, espérant faire communier le lecteur dans la dénonciation d'un scandale. Roca veut avant tout défendre la Catalogne. Le récit des Barretines n'est qu'un maillon de la démonstration : il n'en retient que ce qui sert l'argumentation. Les développements consacrés au droit de révolte et à la nature élective du Principat apparaissent plus fournis que celui de l'insurrection. Dans la même optique, la révolte est présentée comme un « mouvement cautionné par Dieu ». Ce que tendrait à prouver l'unité du soulèvement, la concertation entre les insurgés parlant d'une voix, la justice de leur cause et leur amour pour le roi⁹³. Les autres récits semblent plus précis et nuancés. Le manuscrit 504 est le plus complet. Il retrace tous les événements, livre les explications les plus détaillées. Il dépeint les scènes d'affrontements entre paysans et soldats, des scènes de foule et l'atmosphère d'angoisse qui règne dans les villes et les bourgades. Si les dérapages de la soldatesque sont condamnés, l'auteur dénonce la frange la plus radicale du mouvement, susceptible de menacer l'ordre social et qui surgit sous les traits d'une foule incontrôlable et téméraire⁹⁴, d'où se détachent des « amis des nouveautés »⁹⁵, suivis par des naïfs dupés⁹⁶ qui pensent que le tumulte peut tout emporter sur son passage. Le discours de Feliu de la Penya est plus synthétique et plus lisse. Mais si le chroniqueur semble plus en retrait, ses vues se démarquent peu de celles de l'auteur des *Sucesos de Cataluña* dont il s'est manifestement inspiré. Il reprend ainsi les mêmes qualificatifs pour décrire la supplique des Barretines en 1688, « des demandes impertinentes mêlées à quelques requêtes raisonnables »⁹⁷ et parle de

91 BC, ms 504, fol. 18r ; N. FELIU DE LA PENYA, *op. cit.*, p. 395.

92 M. ANGENOT, *La parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1983.

93 *Cataluña vindicada...*, *op. cit.*, p. 48.

94 « temeridad y locura », BC, ms 504, fol. 69r.

95 « bulliciosos amigos de novedades », *ibid.*, fol. 70r.

96 « engañados con pensamientos desatinados », *ibid.*, fol. 24 v, fol. 60v, fol. 61v.

97 « impertinancias con algunas cosas resonables », *ibid.*, fol. 24r. N. FELIU DE PENYA, *op. cit.*, p. 396.

« délit extrêmement grave » lorsqu'il évoque l'emprisonnement du commissaire général Juan Colón par les paysans en novembre 1689⁹⁸. Les deux auteurs, bien que condamnant les excès des insurgés, ne reviennent pas sur la défense paysanne. Ils démontrent que ni les autorités, ni les révoltés n'ont voulu trahir la monarchie, que la Castille ne devrait pas se défier de la Catalogne et que les autorités devraient toujours faire cas des revendications des sujets.

L'écriture, la publication et la transmission de la révolte des Barretines ne se sont donc pas faites sans heurts. La diversité des enjeux présidant à la prise de plume, les divergences des choix de publication qui en découlent et la sédimentation différenciée des traces scripturaires et des récits de l'insurrection dans les archives montrent toute la pertinence qu'il y a pour l'historien à restituer ces mouvements et ces moments scripturaires. L'étude de ces sinuosités discursives n'a pas pour seul effet d'articuler et de faire jouer entre elles des versions contrastées et biaisées de l'insurrection, un peu à la manière d'un kaléidoscope. Elle offre aussi un outil privilégié pour mettre au jour les rapports épineux entre archives, histoire et mémoire ainsi que le travail des scripteurs pour avoir prise sur le monde et pour le réordonner, reconfigurant à chaque fois la mémoire-palimpseste de la révolte.

98 « *Gravedad del delito* », *ibid.*, p. 402.

Mettre la Glorieuse Révolution en mots : entre guerre de conquête et révolution ?

Solange RAMEIX

rameix.solange@wanadoo.fr

Pensionnaire à la Fondation Thiers / CNRS

Chercheur associé à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne – EA127-CRHM

Résumé :

Avant même de débarquer outre-Manche en novembre 1688 et de monter sur le trône d'Angleterre en février 1689, Guillaume d'Orange cherche à contrôler les interprétations de la « Glorieuse Révolution ». Pendant plusieurs années, différentes versions des événements sont acceptées par le pouvoir royal qui aide à leur diffusion, notamment par le biais de l'imprimé. Toutefois, en janvier 1693, l'une de ces interprétations est subitement condamnée par le Parlement : assimiler 1688 à une conquête militaire est désormais interdit. Effacée de la mémoire officielle, cette interprétation devient la chasse gardée des jacobites, les défenseurs du Stuart déchu, Jacques II.

Mots clés :

Glorieuse Révolution – mémoire officielle – effacement mémoriel – imprimé – conquête.

Abstract :

Labelling 1688 : a foreign conquest or a Glorious Revolution ?

Even before his landing at Torbay in November 1688 and his accession to the English throne in February 1689, William of Orange wanted to maintain strict control over the interpretations of the « Glorious Revolution ». During the next few years, various versions of the event were accepted by the king who encouraged their printing circulation. Nevertheless, in January 1693, one of those interpretations was suddenly condemned by Westminster : henceforward, comparing 1688 to a military conquest was forbidden. By being erased from the official memory, this interpretation became the preserve of James II's supporters : the Jacobites.

Keywords :

Glorious Revolution – official memory – memorial obliteration – prints – conquest.

Le 21 janvier 1693, la Chambre des Communes censure un livre de Charles Blount intitulé *King William and Queen Mary's Conquerors*¹. À lui seul, le titre est perçu comme un outrage à Guillaume III et à sa femme Marie. Au lieu d'être célébrés comme les libérateurs d'un peuple anglais soumis au pouvoir arbitraire du Stuart Jacques II, ces derniers sont assimilés à de vulgaires conquérants. Ce que les Britanniques appellent la Glorieuse Révolution est présenté comme une conquête étrangère². L'affaire ne se limite pas à une simple condamnation : les parlementaires obtiennent la démission d'Edmund Bohun, le censeur qui avait officiellement autorisé la publication du livre de Charles Blount et qui, par ailleurs, soutenait une thèse similaire dans ses propres écrits³. Le 23 janvier, la vague répressive se poursuit. Les membres des Communes s'en prennent alors à la *Pastoral Letter* de Gilbert Burnet, ouvrage qui avait pourtant reçu une autorisation officielle de publication en 1689⁴. Un troisième imprimé, *A Discourse of God's Ways of Disposing Kingdoms*, rédigé par William Lloyd en 1691, échappe de peu à l'interdit parlementaire⁵.

En quelques jours, l'interprétation de la Glorieuse Révolution comme guerre de conquête est vouée aux gémonies. En effet, les Communes décident que « l'affirmation selon laquelle Guillaume et Marie seraient roi et reine par droit de conquête est hautement préjudiciable à leur droit légitime de porter la Couronne de ce Royaume ; elle est contradictoire avec les principes fondamentaux de ce gouvernement ; elle tend à la subversion des Droits du Peuple ». Officiellement proclamée, la *damnatio memoriae* est aussi mise en scène : les livres condamnés sont brûlés en place publique.

1 La Chambre des Lords suit la décision des Communes. *Journal of the House of Commons*, vol. X., 1688-1693, 1802, p. 783-787 et *Journal of the House of Lords*, vol. XV, 1691-1696, 1771, p. 195-200. Les deux journaux sont disponibles sur <http://www.british-history.ac.uk/>. C. BLOUNT, *King William and Queen Mary's Conquerors : or, a Discourse Endeavouring to prove that Their Majesties have on Their Side, against the Late King, the Principal Reasons that make Conquest a Good Title. Shewing also how this is consistent with that Declaration of Parliament, King James Abdicated the Government*, Londres, Richard Baldwin, 1693. Les noms des éditeurs sont indiqués lorsqu'ils sont connus.

2 Le premier à avoir parlé de Glorieuse Révolution est le whig radical John Hampden à l'automne 1689. dans L. G. SCHWOERER (dir.), *The Revolution of 1688-1689. Changing Perspectives*, Cambridge, Cambridge UP, 1992, p. 3.

3 Edmund Bohun est l'auteur de la première histoire de la Glorieuse Révolution, intitulée *The History of Desertation* rédigée en 1689. Sur l'œuvre d'Edmund Bohun, voir M. GOLDIE, « Edmund Bohun and *Jus Gentium* in the Revolution Debate, 1689-1693 », *The Historical Journal*, vol. XX, n° 3, 1977, p. 569-586.

4 G. BURNET, *A Pastoral Letter writ by The Right Reverend Father in God Gilbert, Lord Bishop of Sarum, To the Clergy of his Diocess, Concerning the Oaths of Allegiance and Supremacy to K. William and Q. Mary*, Londres, J. Starkey et R. Chiswell, 1689, p. 19. L'ouvrage est autorisé à la publication le 16 mai 1689.

5 W. LLOYD, *A Discourse of God's Ways of Disposing Kingdoms*, Londres, H. Hills, 1691.

Pourtant, l'assimilation des événements de 1688-1689 à une conquête militaire est faite par des partisans de Guillaume III et même par des proches. Si Charles Blount est un libre-penseur mal vu par les autorités, Gilbert Burnet n'est autre que le chapelain de Guillaume d'Orange et son principal propagandiste pendant de nombreuses années⁶. Une interprétation jusque-là acceptée, voire initiée par l'État lui-même, est donc effacée de la mémoire collective quelques années seulement après les événements.

À travers l'analyse de cet effacement mémoriel, le présent article se veut une contribution à l'histoire de la Glorieuse Révolution, dont les interprétations n'ont cessé d'évoluer en fonction du contexte et des exigences du moment. La lecture whig, longtemps dominante, de 1688 comme une révolution consensuelle, conservatrice et non-violente, bref comme une révolution typiquement britannique très éloignée du modèle révolutionnaire français, est elle-même une construction historique⁷. La réévaluation de la dimension internationale et militaire de 1688 par Jonathan Israel, d'une part, et la relecture de 1688 comme une révolution violente rompant radicalement avec le passé et non comme un retour à l'état antérieur par Steven Pincus, d'autre part, nous invitent à exhumer les mémoires oubliées de la Glorieuse Révolution⁸. L'objectif de l'article est donc de comprendre pourquoi et comment la dimension militaire, et potentiellement violente, de 1688 a été effacée de la mémoire officielle quelques années après l'événement.

6 Sur Gilbert Burnet et la propagande orangiste, voir T. CLAYDON, *William III and the Godly Revolution*, Cambridge, Cambridge UP, 1996.

7 Sur la pérennité de l'historiographie whig et pour un aperçu synthétique des recherches sur la Glorieuse Révolution, voir C.-E. LEVILLAIN, « Thomas Macaulay ou comment s'en débarrasser. Autour d'un ouvrage de Steven Pincus : nouvelles perspectives d'historiographie sur la Glorieuse Révolution (1688) », *Histoire, Économie et Société*, 2011-1, 30^e année, p. 3-22 ; et F. LESSAY, « Penser la révolution anglaise », *Commentaire*, n° 47, automne 1989, p. 583-591.

8 J. ISRAEL (dir.), *The Anglo-Dutch Moment : Essays on the Glorious Revolution and its World Impact*, Cambridge, Cambridge UP, 1991 ; S. PINCUS, *1688. The First Modern Revolution*, New Haven, Yale University Press, 2009. Sur le concept de revolution, voir J.-M. GOULEMOT, *Le règne de l'histoire. Discours historiques et révolutions XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1996 [réédition de *Discours, histoire et révolutions*, 1975] et Jean-Pierre BARDET, « Autour du concept de révolution : jeux de mots et reflets culturels », dans F. CROUZET, *Le concept de révolution. Dix-septième colloque de l'IRCOM*, Paris, 1991, p. 7-16.

La Glorieuse Révolution comme conquête : d'une mémoire autorisée et activement diffusée...

Guillaume d'Orange ne veut pas être assimilé à un conquérant étranger

Dans un premier temps, Guillaume d'Orange fait tout pour ne pas être regardé comme un conquérant étranger ayant pris les armes pour détrôner le souverain légitime, Jacques II. Il se montre d'ailleurs particulièrement attentif à la manière dont ses actions sont interprétées. Durant les mois qui précèdent son débarquement en Angleterre en novembre 1688, il veille autant à l'organisation militaire qu'à la préparation des esprits⁹. Il cherche à donner lui-même un sens à son entreprise et contribue à forger une mythologie des événements à venir.

L'imprimé est son instrument favori comme en témoigne la publication en plus de 60 000 exemplaires – chiffre considérable pour l'époque – d'une déclaration datée du 10 octobre 1688 dans laquelle il expose les motifs de sa « présentation en armes » outre-Manche¹⁰. Les imprimeurs, libraires et colporteurs reçoivent pour instruction de diffuser simultanément les imprimés au moment précis où Guillaume foulera le sol anglais. Dans cette déclaration, Guillaume d'Orange affirme répondre à l'appel d'un « grand nombre de Seigneurs tant Ecclésiastiques que Séculiers », de « beaucoup de Nobles & autres Sujets de toutes Conditions »¹¹. Il aurait ainsi été invité pour combattre l'influence des mauvais conseillers de Jacques II afin de garantir aux Anglais leurs libertés et leurs droits. Tout est fait pour suggérer que l'initiative du débarquement provient des Anglais eux-mêmes et non de Guillaume d'Orange. Le rôle des États Généraux des Provinces-Unies, notamment leur soutien financier et militaire, est tu pour éviter l'identification de l'expédition du prince d'Orange à une invasion étrangère. Une telle interprétation est pourtant facile puisque

9 L. G. SCHWOERER, « Propaganda in the Revolution of 1688-89 », *The American Historical Review*, vol. 82, n° 4, oct. 1977, p. 843-874.

10 La déclaration, rédigée en néerlandais, est traduite en anglais, en français et en allemand. Gilbert Burnet est l'auteur de la version anglaise. Sur la déclaration du Prince d'Orange, voir L. G. SCHWOERER, *The Declaration of Rights, 1689*, Baltimore, Londres, John Hopkins UP, 1681 ; dans J. ISRAEL (dir.), *The Anglo-Dutch Moment... op. cit.* et « Propaganda in the Making of the Glorious Revolution », dans S. ROACH (dir.), *Across the Narrow Seas. Studies in the history and bibliography of Britain and the Low Countries*, Londres, The British Library, 1991, p. 167-177.

11 *The Declaration of His Highness William Henry, By the Grace of God, Prince of Orange, & Of the Reasons inducing him to appear in Arms in the Kingdom of England, for preserving of the Protestant Religion, and for restoring the Laws and Liberties of England, Scotland, and Ireland*, La Haye, 1688.

Guillaume n'est autre que le *stadhouder* des Provinces-Unies et que les relations anglo-hollandaises ont été marquées depuis le milieu du XVII^e siècle par de vives tensions et notamment par trois guerres¹². C'est sans doute pour cette raison que le caractère étranger et militaire de l'expédition de novembre 1688 est totalement gommé dans la déclaration : Guillaume ne se présente avec des armes en Angleterre que pour se « défendre de la violence des pernicious conseillers » de Jacques II.

Toutefois, malgré leurs capacités remarquables en matière de propagande, les orangistes ne peuvent – à terme – totalement occulter de la mémoire de la Glorieuse Révolution le débarquement armé de Guillaume. En effet, comme l'a souligné Jonathan Israel, il s'agit d'une opération militaire d'une envergure exceptionnelle¹³. À maints égards, la flotte rassemblée par Guillaume est plus impressionnante que l'*Invincible Armada* de Philippe II : 500 navires prennent la mer. Pas moins de 21 000 soldats, parfaitement équipés et entraînés, débarquent avec 5 000 chevaux¹⁴. Si les affrontements armés avec les 40 000 hommes de Jacques II sont presque inexistant, en raison de la défection d'une partie de l'armée jacobite, ce sont bien des troupes étrangères qui occupent Londres pendant plusieurs semaines. Elles sont encore présentes dans les rues de la capitale lorsque la Convention propose la couronne à Guillaume et à Marie en février 1689.

Jacques II ne s'y trompe pas : dès la fin septembre 1688, lorsqu'il apprend les grands préparatifs qui se font aux Provinces-Unies, il prévient ses sujets qu'une « invasion soudaine et d'une ampleur considérable » d'une « force armée étrangère » se prépare sur le continent. L'objectif des Néerlandais est la « conquête absolue » du royaume d'Angleterre, affirme-t-il¹⁵. C'est sans doute pour répondre à ces attaques jacobites que Guillaume III accepte l'assimilation de la Glorieuse Révolution à une conquête. Mais, il n'est pas question de justifier son avènement par le simple recours à la force : il est devenu roi à la suite d'une « juste conquête »¹⁶.

12 Les trois guerres anglo-hollandaises durèrent respectivement de 1652 à 1654, de 1665 à 1667 et de 1672 à 1674.

13 J. ISRAEL et G. PARKER, « Of Providence and Protestant Winds : the Spanish Armada of 1588 and the Dutch Armada of 1688 » dans J. ISRAEL (dir.), *The Anglo-Dutch Moment...*, *op. cit.*, p. 337-338.

14 Aux 21 000 soldats qui débarquent il faut ajouter les 20 000 qui restent sur les navires. L'*Invincible Armada* de 1588 était composée de 130 bateaux et 25 000 hommes. *Ibid.*, p. 335.

15 *By the King. A Proclamation* [28 septembre 1688], Londres, Henry Hills & Thomas Newcomb, 1688. D'autres déclarations de Jacques II mentionnent l'« invasion » ou la « conquête » de l'Angleterre par les troupes de Guillaume d'Orange. Voir, par exemple, celles du 20 octobre et du 2 novembre 1688.

16 W. LLOYD, *A Discourse...*, *op. cit.*, p. 27.

La Glorieuse Révolution : une guerre entre deux souverains ?

Les partisans de Guillaume III ne réduisent jamais le droit de conquête à un simple droit du plus fort. Ils insistent au contraire sur le caractère légitime du recours aux armes par Guillaume d'Orange. Deux types d'arguments sont évoqués, parfois conjointement : l'intervention de la Providence divine en faveur de Guillaume, d'une part, son droit de guerre et son respect du droit des gens, d'autre part. D'après la théorie du droit divin providentiel – substitut au traditionnel droit divin héréditaire –, Dieu aurait placé lui-même Guillaume sur le trône d'Angleterre en soutenant son entreprise face aux armées de Jacques II¹⁷. William Sherlock, auteur d'un livre à succès sur la Glorieuse Révolution, est le plus fameux défenseur de la conquête providentielle¹⁸. Pour lui, l'obéissance passive que tout sujet doit à son prince – idée chère à l'Église établie d'Angleterre – peut exceptionnellement être levée si Dieu place lui-même un nouveau monarque sur le trône et si ce nouveau souverain apporte sa protection à ses sujets. La notion de conquête est toutefois secondaire dans le raisonnement de William Sherlock. Chez d'autres auteurs, elle est au contraire centrale, même si elle est souvent associée à d'autres justifications de 1688-1689.

Gilbert Burnet, par exemple, partage l'idée d'une conquête providentielle tout en avançant une interprétation séculière de la Glorieuse Révolution comme conquête armée dans le cadre d'une guerre juste. D'après lui, Guillaume d'Orange aurait un statut particulier : issu de la lignée des Nassau, il aurait reçu une éducation « monarchique » et serait un prince souverain. Ainsi, dans sa *Pastoral Letter*, l'évêque de Salisbury explique au clergé de son diocèse que Guillaume était « Prince d'Orange » lorsqu'il a débarqué en Angleterre¹⁹. Il n'était donc pas un sujet rebelle à Jacques II ou un simple étranger mais un « Prince Souverain »²⁰. Un autre partisan de Guillaume, le journaliste et pamphlétaire James Welwood, diffuse exactement le même message : lorsque « Sa Majesté [...] était Prince d'Orange », il

17 Sur le droit divin providentiel, voir G. M. STRAKA, « The Final Phase of Divine Right Theory in England, 1688-1702 », *The English Historical Review*, vol. 77, n° 305, oct. 1962, p. 638-658.

18 W. SHERLOCK, *The case of the allegiance due to sovereign powers, stated and resolved, according to Scripture and reason, and the principles of the Church of England, with a more particular respect to the oath, lately enjoyned, of allegiance to Their present Majesties, K. William and Q. Mary. By William Sherlock, D. D. Master of the Temple*, Londres, W. Rogers, 1691.

19 G. BURNET, *A Pastoral Letter...*, *op. cit.*, p. 19.

20 *Ibid.*, p. 20.

était un « Prince Souverain »²¹. Une telle conception est fondée sur une fiction : Guillaume serait le souverain de la principauté d'Orange qui, en réalité, a été annexée par Louis XIV en 1672. Cette fiction a toutefois un rôle central dans la justification de la Glorieuse Révolution par Gilbert Burnet et James Welwood : le statut de souverain indépendant confère à Guillaume un droit de guerre.

En effet, la relation qu'il entretient avec Jacques II n'est pas celle d'un sujet avec son monarque, mais d'un souverain indépendant vis-à-vis de l'un de ses pairs²². La Glorieuse Révolution n'est donc pas une révolte ou une guerre civile, mais une véritable guerre. De fait, comme le souligne William Lloyd en 1691, aucun tribunal terrestre n'est compétent pour juger un désaccord entre deux souverains. Le recours aux armes est ainsi autorisé à la fois par Dieu et par le droit des nations²³. En fait, les adeptes de la « juste conquête » enrichissent la notion de conquête militaire des apports de la théorie de la « guerre juste ». Depuis l'Antiquité et, plus encore, depuis le Moyen Âge et la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin, la guerre est conçue comme une activité, certes destructrice et malheureuse, mais pouvant faire l'objet d'une évaluation juridique et, plus largement, morale. Au XVII^e siècle, les jusnaturalistes comme Grotius précisent les circonstances qui légitiment le recours à la violence armée²⁴. Edmund Bohun semble avoir été le premier, en 1689, à convoquer la théorie de la guerre juste et le droit des gens pour justifier la Glorieuse Révolution. À sa suite, Gilbert Burnet, James Welwood, William Lloyd, Edward Fowler ou encore Charles Blount tentent de montrer que la guerre de conquête peut, comme toute guerre, être légitime dans certaines circonstances²⁵.

21 J. WELWOOD, *An Answer to the Late King James's Declaration to All His Pretended Subjects in the Kingdom of England, Dated at Dublin-Castle, May 8. 1689, Ordered by a Vote of the Right Honourable the House of Commons, to be burnt by the Common-Hangman*, Londres, Dorman Newman, 1689, p. 24.

22 Cette idée est présente dans de nombreux écrits dont ceux de Gilbert Burnet et James Welwood. Voir aussi E. FOWLER, *A Vindication of the Divines of the Church of England Who have Sworn Allegiance to K. William & Q. Mary, From the Imputations of Apostasy and Perjury, Which are cast upon Them upon that Account, in the Now Publish'd History of Passive Obedience, By one of those Divines*, Londres, Brabazon Aylmer, 1689, p. 5.

23 W. LLOYD, *A Discourse...*, *op. cit.*, p. 33.

24 Sur la notion de guerre juste et l'œuvre de Grotius, voir P. HAGGENMACHER, *Grotius et la doctrine de la guerre juste*, Paris, PUF, 1983 ; « Mutations du concept de guerre juste de Grotius à Kant », *La guerre, Cahiers de philosophie politique et juridique*, n° 10, 1986, p. 105-125 ; G. LEPAN, « L'idée de guerre juste chez Grotius », *Cahiers Philosophiques*, n° 110, juin 2007, p. 9-30. Sur les usages de la théorie de la guerre juste en Angleterre à la fin du XVII^e siècle, voir S. RAMEIX, « La guerre juste : regards croisés de France et d'Angleterre (vers 1688 - vers 1713) », Thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Alain Cabantous, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Juin 2011.

25 Voir l'usage du droit des gens et notamment des œuvres de Grotius par Edmund Bohun. M. GOLDIE, « Edmund Bohun... », *op. cit.*, sur la notion de conquête, voir aussi M. P. THOMPSON, « The Idea of Conquest in

D'après eux, la dite Glorieuse Révolution répond aux critères de la guerre juste énoncés dans le *De Jure Belli Ac Pacis* de Grotius et le *De Jure Naturae et Gentium* de Pufendorf²⁶. Non seulement Guillaume était un souverain indépendant doté du droit de guerre, mais il avait de justes motifs de prendre les armes contre Jacques II. En effet, il devait défendre l'héritage de sa femme, Marie, la fille du roi Stuart et l'héritière de la couronne d'Angleterre²⁷. Cet héritage était doublement menacé par Jacques II. Par son amitié avec Louis XIV, un roi ambitieux et désirant fonder une monarchie universelle, Jacques II exposait l'intégrité du territoire britannique. Par ailleurs, d'après les orangistes, le Stuart aurait tenté d'évincer Marie de la succession en faisant croire qu'il avait un autre héritier : le prince de Galles, né au cours de l'été 1688. Officiellement fruit de son union avec la catholique Marie de Modène, le prince de Galles ne serait qu'un bâtard d'après les partisans de Guillaume III. L'héritage de Marie est assimilé par Edmund Bohun et ses continuateurs à un bien. Or, Grotius a démontré qu'une guerre visant à défendre son droit de propriété sur un bien était légitime. Par conséquent, Guillaume était en droit de mener une guerre contre son beau-père pour préserver l'héritage de sa femme et de leur descendance éventuelle.

Guillaume avait un autre motif légitime de prendre les armes contre Jacques II : ce dernier gouvernait comme un tyran et mettait en danger les libertés et la religion de ses sujets. En s'appuyant sur le *De Jure Belli Commentationes Tres* et le *De Jure Belli Libri Tres* d'Alberico Gentili, William Lloyd reconnaît qu'il n'est pas permis au peuple de se révolter contre son monarque, même lorsqu'il agit comme un tyran²⁸. En revanche, un souverain étranger peut légitimement et légalement voler au secours d'une population tyrannisée. Guillaume III n'avait finalement fait que suivre l'exemple de la reine Elisabeth qui avait aidé les Hollandais victimes de la tyrannie espagnole²⁹.

Controversies Over the 1688 Revolution », *Journal of the History of Ideas*, vol. 38, n° 1, janvier-mars 1977, p. 33-46.

26 William Lloyd explique par exemple que, d'après le « droit des nations », la guerre est le moyen de régler un conflit entre souverains indépendants. Il cite notamment Grotius et Pufendorf pour le prouver. William LLOYD, *A Discourse...*, *op. cit.*, p. 31. Le *De Jure Belli ac Pacis* de Grotius est publié en France en 1625. La première traduction anglaise date de 1654. Le *De Jure Naturae et Gentium* de Pufendorf est publié pour la première fois en 1672. Il n'est traduit en anglais qu'en 1703 mais est connu outre-Manche dans sa version latine.

27 Welwood comme Burnet semblent avoir pour source commune la pensée d'Edmund Bohun si l'on en croit l'analyse de l'*History of Desertion* et des manuscrits de Bohun datant de mars 1689 par Mark Goldie. M. GOLDIE, « Edmund Bohun... », *op. cit.*

28 Les deux ouvrages furent respectivement publiés en 1589 et 1598.

29 W. LLOYD, *A Discourse...*, *op. cit.*, p. 36.

En outre, Guillaume avait respecté les règles formelles d'entrée en guerre puisque, d'après ses partisans, la déclaration d'intention d'octobre 1688 avait valeur de déclaration de guerre.

Une mémoire officielle largement diffusée

Au-delà des références intellectuelles et de la complexité des arguments déployés par les partisans de la « juste conquête », il ne s'agit pas d'un discours ésotérique réservé à quelques théoriciens enfermés dans leur tour d'ivoire. Comme le déplore le whig radical Samuel Johnson dans une diatribe contre la *Pastoral Letter* de Gilbert Burnet, la conquête était le dernier mot à la mode au début des années 1690. Elle « était sans cesse évoquée, du haut des chaires comme ailleurs »³⁰. Dans l'*Histoire de son temps*, Gilbert Burnet explique quant à lui que l'argument de la conquête avait été populaire au lendemain de la Glorieuse Révolution et avait convaincu nombre d'ecclésiastiques et de laïcs du bien-fondé de l'entreprise de Guillaume³¹.

En effet, plusieurs vecteurs diffusent l'idée selon laquelle la Glorieuse Révolution aurait été une « juste conquête ». L'oral, bien sûr, a un rôle central dans la construction d'un discours sur 1688, mais l'écrit – notamment l'imprimé – semble avoir joué une fonction déterminante dans l'élaboration d'une mémoire de la Glorieuse Révolution intégrant la notion de conquête militaire. Les supports de diffusion sont toutefois rarement indépendants les uns des autres. Ainsi les sermons qui traitent des événements de 1688 sont-ils prononcés en public, objets de discussion dans les cafés notamment, mentionnés dans les correspondances privées, dans les diaires ou encore dans les journaux et autres imprimés politiques. Enfin, une version rédigée est fréquemment destinée à la publication, une publication rapide – parfois quelques jours seulement après le prêche – et à bas coût – un feuillet d'une trentaine de pages. Les impressions sont de piètre qualité et le prix – six pence – est attractif. Oral, écrit, imprimé sont associés pour construire une mémoire de la Glorieuse Révolution dans les mois qui suivent l'événement.

Indéniablement, l'imprimé est un formidable support de communication utilisé par les orangistes comme par leurs ennemis. Il permet d'atteindre un « public » considérable,

30 S. JOHNSON, *Notes Upon the Phoenix Edition of the Pastoral Letter*, Londres, 1694, p. 35 et p. 40.

31 G. BURNET, *Histoire d'Angleterre, Intitulée, l'histoire de son temps. Par le Docteur Burnet, Évêque de Salisbury*, t. IV, La Haye, Jean Neaulne, 1727, p. 475.

d'autant que les taux d'alphabétisation sont assez élevés, surtout en ville, et que la pratique de la lecture à haute voix, notamment dans les cafés, est courante³². Mesurer la diffusion réelle d'un ouvrage n'est évidemment pas chose aisée pour l'historien. Toutefois, quelques chiffres permettent de mesurer le poids de l'imprimé dans la construction mémorielle de la Glorieuse Révolution. Dans une étude consacrée au serment d'allégeance que les officiers de la couronne devaient prêter à Guillaume et Marie, Mark Goldie estime qu'entre 40 000 et 100 000 personnes sont engagées dans un programme intensif de lecture politique au lendemain de la Glorieuse Révolution³³. Le serment d'allégeance, soulignons-le, concerne des milliers de personnes : les juges de paix, les échevins, les soldats, les marins ou encore les maîtres d'école.

Ces individus, comme d'autres de leurs contemporains, sont en quête d'un sens à donner aux événements qu'ils ont vécus en 1688 et 1689 et sur lesquels ils doivent prendre parti. Les imprimés leur fournissent plusieurs clés de lecture. Ainsi, parmi les 2 000 nouveaux titres parus en 1689, les deux tiers traitent de la Glorieuse Révolution. Parmi eux plusieurs associent cette dernière à une conquête militaire. La conquête est l'une des six justifications de la révolution repérées par Mark Goldie dans les ouvrages consacrés au serment d'allégeance : le droit providentiel, le droit de résistance après rupture du contrat entre le monarque et ses sujets, la possession de fait du pouvoir par Guillaume, l'abdication du trône par Jacques II qui fait de Guillaume le roi *de facto* et *de jure* de l'Angleterre, la résistance *in extremis* et la conquête³⁴. Certes, seulement six imprimés sur les 159 étudiés par Mark Goldie évoquent exclusivement la conquête militaire pour interpréter la Glorieuse Révolution. Cependant, le quart des imprimés analysés par Mark Goldie la mentionnent en l'associant à d'autres interprétations, soit pour dénoncer l'action de Guillaume soit au contraire pour la légitimer.

32 La « révolution éducative » repérée par Lawrence Stone entre les années 1560 et 1640 permet une progression des taux d'alphabétisation. Ils passent de 25 % à 45 % pour les hommes entre 1600 et 1675. Les taux sont plus élevés dans les villes. L. STONE, « Literacy and Education in England 1640-1900 », *Past and Present*, n° 42, 1969, p. 121. Le taux d'alphabétisation des femmes progresse significativement durant la seconde moitié du XVII^e siècle : en 1660 environ 22 % des femmes anglaises savent signer contre 48 % vers 1690. D. CRESSY, *Literacy and the Social Order : Reading and Writing in Tudor and Stuart England*, Cambridge, Cambridge UP, 1980, p. 145-147.

33 M. GOLDIE, « The Revolution of 1689 and the Structure of Political Argument. An Essay and an Annotated Bibliography of Pamphlets on the Allegiance Controversy », *Bulletin of Research in the Humanities*, vol. 83, winter 1980, n° 4, p. 473-564.

34 *Ibid.*

Largement diffusée, cette mémoire des événements de 1688-1689 est aussi acceptée, voire sollicitée par l'État lui-même. En effet, si le système de censure est mis à mal pendant la Glorieuse Révolution, très vite Guillaume remet en place les instruments de contrôle de la parole de ses prédécesseurs³⁵. Dès le 16 février 1689, soit trois jours seulement après s'être vu offrir la couronne d'Angleterre par la Convention et avant même d'être effectivement couronné, Guillaume nomme un nouvel inspecteur des presses, chargé « d'appréhender les auteurs des nombreux livres, papiers, nouvelles, pamphlets et journaux scandaleux et séditieux, imprimés et dispersés quotidiennement, contenant des fausses informations, des réflexions sur des personnes et publiés de manière illégale, sans permission »³⁶. Un mois plus tard, le 19 mars 1689, un nouveau censeur, James Fraser, est nommé³⁷. Jusqu'en 1695, une autorisation préalable est nécessaire avant toute publication. Si les ouvrages jacobites accusant Guillaume III d'avoir injustement conquis, par les armes, le trône d'Angleterre sont censurés, les livres qui justifient la Glorieuse Révolution par le droit de conquête reçoivent des autorisations de publication jusqu'en 1693. C'est le cas, par exemple, de la *Pastoral Letter* de Gilbert Burnet, de l'*Answer to the Late King James's Declaration* de James Welwood et de la *Vindication* d'Edward Fowler. Le sermon de William Lloyd, *A Discourse of God's Ways of Disposing Kingdoms*, est même publié à la demande du roi et de la reine devant lesquels il a été prononcé le 5 novembre 1690.

Jusqu'en 1693, la conquête militaire a donc toute sa place dans la mémoire officielle de la Glorieuse Révolution. D'ailleurs, plusieurs défenseurs de l'idée de « juste conquête » sont récompensés par Guillaume et son entourage pour leurs écrits. Gilbert Burnet est non seulement le chapelain de Guillaume d'Orange, mais il est aussi choisi pour prononcer le sermon lors de son sacre et est nommé évêque de Salisbury. William Lloyd reçoit quant à lui l'évêché de Coventry et de Lichfield en 1692 tandis qu'Edward Fowler est promu au siège de

35 Sur le contrôle étatique de l'imprimé, voir L. HANSON, *The Government and the Press, 1695-1763*, Oxford, Oxford UP, 1936 ; F. S. SIEBERT, *Freedom of the press in England 1476-1776. The Rise and Decline of Government Control* [1952], University of Illinois Press, Urbana, 1965 ; R. HARRIS, *Politics and the Rise of the Press : Britain and France 1620-1800*, London, Routledge, 1996.

36 « Warrant to Robert Stephens, messenger, inspector of printing presses, to apprehend the authors of divers scandalous and seditious books, papers, news, pamphlets and intelligences daily printed and dispersed, containing false news and reflections on persons and published without authority contrary to the law », *Catalogue of State Papers Domestic* [désormais CSPD], William and Mary, Warrant Book 34, p. 168.

37 « Authority from the Earl of Shrewsbury to James Fraser to act as his deputy in licensing books and papers [19 mars 1689, Whitehall] », dans CSPD, William & Mary, Warrant Book 34, p. 236.

Gloucester en 1691³⁸. Les laïcs ne sont pas en reste puisqu'Edmund Bohun est nommé censeur et James Welwood devient médecin à la cour³⁹.

Plusieurs facteurs expliquent le soutien apporté par le pouvoir royal aux partisans de la « juste conquête ». En manque de légitimité, le roi apprécie toute justification de son avènement propre à cimenter son autorité. L'argument de la conquête présente un avantage particulier : il permet de présenter la Glorieuse Révolution non comme la révolte d'un peuple insoumis contre un souverain légitime, mais comme une guerre opposant deux souverains. Autrement dit, interpréter 1688 comme une conquête militaire évite de reconnaître un droit populaire de résistance à la tyrannie. Cela permet de rallier les plus frileux – les défenseurs de l'obéissance passive chère à l'Église établie d'Angleterre – à la cause orangiste. Toutefois, si une telle interprétation est aussi avantageuse pour le pouvoir royal, pourquoi est-elle subitement effacée de la mémoire officielle de la Glorieuse Révolution à partir de janvier 1693 ? Comment expliquer la *damnatio memoriae* prononcée alors officiellement par le Parlement ?

... à une *damnatio memoriae*

Le droit de conquête : son ambivalence et ses limites

La notion de « juste conquête » présente plusieurs limites qui tiennent pour l'essentiel à l'ambivalence du terme conquête lui-même. Les partisans de Guillaume ont tout fait pour dissocier la conquête de l'usage de la force brute, détachée de toute considération morale ou juridique. Ils ont ainsi intégré la conquête dans un cadre juridique et moral.

Toutefois, malgré leurs tentatives, le terme de conquête n'est pas neutre et reste fortement connoté à la fin du XVII^e siècle. En effet, cette notion a une histoire. Les années 1680 furent marquées par un débat entre historiens à propos de la réalité de la conquête normande de 1066⁴⁰. Guillaume le Conquérant était-il monté sur le trône d'Angleterre par droit de conquête ? Il ne s'agissait pas d'un débat d'historiens coupé de la réalité

38 G. V. BENNETT, « King William III and the episcopate », J. D. WALSH, *Essays in Modern English Church History. In Memory of Norman Sykes*, Londres, Adam & Charles Walsh, 1966, p. 104-131.

39 E. L. FURDELL, *James Welwood : Physician to the Glorious Revolution*, Conshohocken, Combined Publishing, 1998.

40 Sur cette question, voir M. P. THOMPSON, « The Idea of Conquest... », *op. cit.*, J. POCOCK, *L'ancienne constitution et le droit féodal : étude de la pensée historique dans l'Angleterre du XVII^e siècle* [version anglaise, 1957], Paris, PUF, 2000.

contemporaine. Bien au contraire, les enjeux étaient immédiats. Très rapidement en effet, les partisans d'un pouvoir fort, voire absolu, de Jacques II avaient défendu l'idée selon laquelle les monarques anglais possédaient la couronne d'Angleterre en vertu du droit de conquête acquis en 1066. Ils en tiraient la conclusion suivante : les droits et libertés dont jouissent les Anglais ne sont rien d'autres que des concessions de leurs conquérants, qui peuvent les leur ôter à tout moment selon leur bon plaisir⁴¹. La conquête était donc associée à l'idée de domination absolue du roi, du moins à l'idée selon laquelle le Parlement n'était qu'un acteur très secondaire de la vie politique britannique.

Dans un tel contexte, il est aisé d'assimiler la reconnaissance d'un droit de conquête de Guillaume en 1688 à l'affirmation de son pouvoir absolu sur les Anglais. Les orangistes tentent activement de se prémunir d'une telle interprétation en soutenant que conquête et consentement ne sont pas contradictoires. D'après eux, Guillaume aurait conquis le trône de Jacques II, mais non le peuple anglais lui-même qui aurait consenti librement à le soutenir⁴². Et la convocation de la Convention par Guillaume prouve qu'il n'assimilait pas les Anglais à un peuple conquis. Les orangistes font même du caractère non-sanglant et non-violent de la conquête de l'Angleterre par Guillaume une garantie de son bon gouvernement. Conquête et pouvoir absolu ne se confondent pas. Si les injustes conquêtes de Louis XIV, qui confond gloire et massacre, révèlent un système politique perverti et tyrannique, la conquête légitime et non-violente de l'Angleterre par Guillaume est la garantie d'un régime politique respectueux des lois et des droits des Anglais⁴³.

Toutefois, malgré cette démonstration, l'identification de 1688 à une conquête militaire mécontente nombre d'orangistes, notamment parmi les whigs. Ces derniers voient d'un mauvais oeil la non-reconnaissance du droit de résistance à la tyrannie par les partisans de la conquête. Une fois le pouvoir de Guillaume installé, il ne semble plus nécessaire d'accepter n'importe quelle justification de la Glorieuse Révolution. L'influence grandissante

41 Voir notamment R. BRADY, *An introduction to the old English history, comprehended in three several tracts*, Londres, Tomas Newcomb, 1684 ; *A complete history of England, from the first entrance of the Romans under the conduct of Julius Cæsar, unto the end of the reign of King Henry III...*, Londres, Thomas Newcomb, 1685.

42 Le whig radical Samuel Johnson se moque en 1694 de cette nouvelle conception d'une « demie-conquête », S. JOHNSON, *Notes... op. cit.*, p. 39.

43 T. CRUSO, *The Churches Plea for the Divine Presence To Prosper Humane Force in Sermon Preached, June 5. 1689. Being the Day appointed for a General Fast, and to Implore the Blessing of Almighty God upon their Majesties Arms*, Londres, John Salusbury 1689 ; E. FOWLER, *A Sermon Preached at Bow-Church, April the XVIth 1690 : Before the Lord Maior, and Court of Aldermen, And Citizens of London. Being the Fast-Day*, Londres, Brabazon Aylmer, Awnsam Churchil, 1690.

des whigs au sein de la chambre des Communes à partir de 1692 et leur volonté de souligner le rôle clé du Parlement pendant la Glorieuse Révolution expliquent sans doute la vague répressive de janvier 1693. Un autre facteur explicatif peut être avancé : l'offensive jacobite sur l'idée de juste conquête.

Une mémoire jacobite ?

Dès l'annonce de la préparation de l'expédition de Guillaume d'Orange, Jacques II et son entourage dénoncent vigoureusement l'« invasion hollandaise »⁴⁴. La vocabulaire de la conquête et de l'invasion militaire leur permet de souligner l'illégitimité de l'action de Guillaume et joue sur le sentiment anti-hollandais fortement présent outre-Manche. Le terme de conquête est employé, non dans le sens, glorieux, de l'agrandissement d'un territoire – les conquêtes d'Alexandre le Grand – mais dans celui, péjoratif, de l'invasion étrangère. Guillaume d'Orange est accusé d'avoir recours à la force, à la violence armée, pour usurper le trône de Jacques II.

Très rapidement, les écrits jacobites insistent sur la violence de l'action orangiste, niée par les partisans de Guillaume d'Orange. Les auteurs mettent notamment en avant les violences commises en Irlande. Si une partie des Irlandais, notamment les protestants, avaient reconnu Guillaume comme leur roi, une majorité était restée fidèle à Jacques II qui espérait s'appuyer sur eux pour reprendre sa couronne. Il avait débarqué en Irlande avec le soutien de Louis XIV au printemps 1689. Une véritable guerre, avec des sièges particulièrement difficiles et des batailles, avait commencé et ne se termina qu'en 1691 par le traité de paix de Limerick. Tout au long du conflit, les pamphlétaires jacobites insistent sur les malheurs et les souffrances causées par la « conquête » de Guillaume d'Orange en s'offusquant des atteintes aux lois de la guerre commises par les soldats orangistes⁴⁵. Une mémoire vécue, ancrée dans

44 Un des premiers textes à diffuser cette interprétation de la Glorieuse Révolution est publié à la fin de l'année 1688 : *The Dutch Design Anatomized, or, A Discovery of the wickedness and injustice of the intended invasion and a clear proof that it is the interest of all the King's subjects to defend His Majesty and their country against it, written by a true member of the Church of England, and lover of his country for the satisfaction of a person of quality*, Londres, 1688.

45 *A Relation of what most remarkably happened during the last Campaign in Ireland betwixt His Majesties army royal, and the forces of the Prince of Orange, sent to joyn the rebels, under the command of the Count de Schomberg*, Dublin, James Malone, 1689 ; C. LESLIE, *An Answer to a book, intituled, the State of the Protestants in Ireland under the late King James government in which, their carriage towards him is justified, and the absolute necessity of their endeavouring to be free'd from his government, and of submitting to their present Majesties, is demonstrated*, Londres, 1692. La situation écossaise attire aussi l'attention des pamphlétaires jacobites. Le massacre de chefs écossais et de leurs familles à Glencoe, en février 1692, alors qu'ils venaient de

la narration des malheurs subis par les Irlandais et les Anglais, commence à se forger et à concurrencer la mémoire plus abstraite, plus idéalisée, d'une « juste conquête » élaborée par les orangistes. Ces derniers ne modifient pourtant pas immédiatement leur discours sur la Glorieuse Révolution et continuent à évoquer une juste conquête de l'Angleterre par Guillaume d'Orange. Au fond, si les interprétations jacobites et orangistes de 1688 diffèrent au lendemain des événements et même s'opposent, elles s'appuient sur un cadre théorique commun : une conquête militaire peut être légitime si elle répond à certains critères. En effet, jusqu'en 1693, les auteurs jacobites dénoncent la conquête orangiste tout en justifiant les tentatives de « reconquête » militaire de sa couronne par Jacques II. Ils légitiment le recours à la force armée et l'alliance avec Louis XIV pour détrôner l'« Usurpateur » Guillaume⁴⁶.

Les choses changent lorsqu'à l'automne 1692 paraît *Great Britain's Just Complaint* du jacobite James Montgomery⁴⁷. Ce dernier est un original : ancien whig, adversaire résolu de Jacques II durant son règne, fervent partisan de Guillaume en 1688, il rejoint les rangs jacobites quelques mois plus tard. Dans sa *Complainte*, James Montgomery, fidèle à ses origines whigs, se fait le héraut de la liberté et le détracteur de la tyrannie. Il critique ouvertement les guerres de conquêtes menées par Louis XIV :

« Si les *Lauriers* et les *Conquêtes* d'un Monarque, qui sont d'abord trempés de Larmes, et reposent sur l'Esclavage du Peuple, peuvent expier de telles Misères, les *Français* seraient aujourd'hui le Peuple le plus heureux d'*Europe* »⁴⁸.

Cette critique en règle de la politique étrangère de Louis XIV surprend de la part d'un jacobite puisqu'elle est proche du discours officiel de Guillaume III. Rappelons que l'Angleterre est entrée en guerre contre la France depuis mai 1689 aux côtés de la Ligue d'Augsbourg. La similitude du texte de James Montgomery et des écrits orangistes sur les

se soumettre à Guillaume III, alimente la mémoire jacobite de la Glorieuse Révolution qui assimile les Irlandais et Écossais insoumis à des martyrs.

46 W. LLOYD, *The pretences of the French invasion examined for the information of the people of England*, Londres, R. Clavel, 1692 ; W. SHERLOCK, *A second letter to a friend, concerning the French invasion In which the declaration lately dispersed under the title of His Majesty's most gracious declaration, to all his loving subjects, commanding their assistance against the P. of Orange and his adherents, is entirely and exactly published, according to the dispersed copies ; with some short observations upon it*, Londres, Randal Taylor, 1692.

47 J. MONTGOMERY, *Great Britain's Just Complaint for Her Late Measures, Present Sufferings, And the Future Miseries She is exposed to. With the Best, Safest, and most Effectual Way of Securing and Establishing her Religion, Government, Liberty & Property, Upon Good and Lasting Foundations. Fully and Clearly Discovered, In Answer To two Late Pamphlets, concerning the Pretended French Invasion*, Londres, 1692.

48 *Ibid.*, p. 37.

guerres de Louis XIV n'est pas un hasard. Le libelliste whig jacobite écrit son texte précisément en réaction aux textes orangistes qui condamnent l'alliance franco-jacobite et l'organisation d'un débarquement outre-Manche. La réponse de Montgomery est habile : il n'essaie pas de contrer tous les arguments orangistes en légitimant, par exemple, une conquête franco-anglaise. Au contraire, il intègre la rhétorique orangiste de critique des conquêtes françaises pour mieux la retourner contre Guillaume III et en faire une arme au service de Jacques II. Oui, explique-t-il, une conquête de l'Angleterre par la France est condamnable car elle s'accompagnerait inévitablement de violences, de chaos et de la mise en place d'une tyrannie. Non pas parce que Louis XIV est un tyran sanguinaire – comme l'expliquent les orangistes – mais tout simplement parce que toute conquête s'accompagne de tels maux. C'est la guerre de conquête en tant que telle qui est déplorable car elle porte atteinte aux libertés des populations. Mais si toute conquête est condamnable, alors l'invasion de l'Angleterre par Guillaume d'Orange et ses troupes en 1688 l'est aussi : il s'agit bel et bien d'une guerre injuste qui a, par conséquent, mené à une prise de pouvoir illégitime. James Montgomery parvient ainsi à retourner contre Guillaume III le langage de défense des libertés et de critique d'une conquête franco-jacobite de l'Angleterre. Le parallèle entre les deux conquérants, Louis XIV et Guillaume III, décrédibilise ce dernier et met en lumière la contradiction entre, d'une part, son discours de défense des libertés des Anglais, des Européens mais, aussi, des Français face au Roi Soleil et, d'autre part, ses actions dont la nature est similaire à celles de Louis XIV.

Si James Montgomery parvient à une telle efficacité rhétorique c'est que le contexte d'écriture de sa *Just Complaint* lui permet de condamner toute guerre de conquête, y compris franco-jacobite. De fait, il rédige son œuvre après la défaite de la tentative d'invasion franco-jacobite du printemps 1692, à la Hougue et à Barfleur. Les jacobites doivent alors modifier leur stratégie à court terme puisque Jacques II ne récupérera pas sa couronne par une conquête armée, du moins dans l'immédiat. Il n'est donc plus nécessaire aux jacobites de défendre la légitimité d'une telle entreprise. Les libellistes jacobites s'attachent dès lors à démontrer que ni les jacobites ni les Français ne souhaitent ou n'ont intérêt à mener une guerre de conquête en Angleterre.

Le texte de James Montgomery rencontre un succès immédiat outre-Manche et malgré ou justement en raison de sa tonalité anti-française, il attire l'attention de Versailles et de la cour jacobite de Saint-Germain-en-Laye qui y voient un outil pour convertir à la cause jacobite – et donc française – un nouveau public. La défense des libertés et le ton anti-français sont considérés comme plus adaptés à la culture politique anglaise qu'une défense du pouvoir

absolu de Louis XIV et de Jacques II. La critique des guerres de conquête devient ainsi partie intégrante de la propagande jacobite officielle. On comprend dès lors pourquoi les orangistes se méfient de l'identification de 1688 à une conquête, même « juste ». Le rapprochement entre les deux conquérants que sont Guillaume III et Louis XIV est bien trop nuisible à l'image de Guillaume. Quelques mois après la parution de la *Just Complaint* il n'est plus question d'assimiler 1688 à une conquête.

Les jacobites profitent d'ailleurs des condamnations parlementaires de janvier 1693 pour ridiculiser les orangistes. Le whig jacobite, Charlwood Lawton, écrit ainsi au printemps 1693 que :

« Nous [les jacobites] espérons si peu que le roi de France nous Conquiert, que nous n'espérons pas que le roi Jacques le fasse. Nous le recevrons, nous l'aiderons, comme notre Père, comme notre Roi ; mais le mot de *Conquérant* ne fait pas partie du *Langage* de notre Loyauté »⁴⁹.

Charlwood Lawton poursuit : « parmi le *Clergé non Jureur* on ne trouvera aucun *S^t Asaph*, aucun *Burnet* »⁵⁰. L'auteur fait ici clairement référence à la condamnation parlementaire du livre de Charles Blount, du sermon de William Lloyd, évêque de Saint-Asaph et de la lettre pastorale de Gilbert Burnet, décrédibilisant ainsi celui qui est à la tête de la propagande orangiste. En soulignant que des proches de Guillaume avait défendu le droit de conquête, droit pourtant refusé à Jacques II et à Louis XIV par les propagandistes, Charlwood Lawton parvient à exploiter les paradoxes du discours orangiste sur la guerre de conquête pour mieux vilipender Guillaume III et mettre en avant Jacques II.

Au terme de cette analyse, nous pouvons conclure que l'interprétation de la Glorieuse Révolution comme conquête militaire n'était pas marginale dans l'Angleterre des années 1690. Au contraire, elle était même répandue et des proches de Guillaume III eux-mêmes avaient fait du débarquement de novembre 1688 le prototype de la « juste conquête », une guerre de conquête conforme au droit des gens. La condamnation parlementaire de l'ouvrage de Charles Blount en janvier 1693 ne s'explique donc pas par la personnalité de l'auteur – un anti-Trinitaire – mais par une volonté affichée d'effacer de la mémoire de la Glorieuse Révolution l'idée de conquête armée. Les contemporains ne s'y trompent pas et

49 C. LAWTON, *A French conquest neither desirable nor practicable*, Londres, 1693, p. 4.

50 *Ibid.*

l'affaire Blount rencontre un écho national et même international. Depuis Oxford, l'antiquaire Anthony Wood suit ainsi toute l'affaire, de la condamnation de l'ouvrage de Charles Blount aux Communes jusqu'à la démission forcée d'Edmund Bohun⁵¹. À l'autre bout de l'Europe, le diplomate Edmund Poley, envoyé extraordinaire auprès de Victor-Amédée de Savoie, est informé presque quotidiennement de ce qui se passe en Angleterre : en janvier 1693, plusieurs lettres lui rapportent l'affaire Blount⁵². Différents facteurs expliquent cette *damnatio memoriae* : l'ascension des whigs au sein du Parlement ou encore l'ambivalence du terme de conquête dans une Angleterre marquée par les débats sur la conquête normande. Mais, c'est surtout le parallélisme entre les deux conquérants Louis XIV et Guillaume III dressé par les whigs jacobites à partir de l'automne 1692 qui a joué. Alors que depuis des années, voire des décennies, la littérature anti-française avait fait des conquêtes injustes et sanguinaires de Louis XIV le symbole de la guerre injuste et de la tyrannie française, il n'était pas question de voir Guillaume III assimilé à Louis XIV. D'autant que Guillaume III justifiait lui-même l'engagement de l'Angleterre dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg par la lutte contre la tyrannie française. Dès lors, le roi voit sans doute d'un bon œil la décision parlementaire de janvier 1693 de se désolidariser d'une interprétation de la Glorieuse Révolution devenue dangereuse car ambiguë. La notion de conquête est désormais réservée à la mémoire jacobite de 1688⁵³.

À la place de la conquête militaire, les orangistes préfèrent taire les violences qui ont accompagné le débarquement de Guillaume – en Irlande notamment –, insister sur le consensus populaire et sur le rôle du Parlement. Surtout, ils préfèrent considérer 1688 comme un événement avant tout britannique et non comme une conquête étrangère : les Anglais se sont révoltés contre la tyrannie et ont appelé Guillaume pour les soutenir. Les orangistes préfèrent évoquer une convention qui choisit librement de proposer le pouvoir monarchique à Guillaume et Marie en imposant une déclaration des droits que souligner la présence militaire étrangère dans les rues. Les écrits de Gilbert Burnet sont révélateurs de cette évolution. Victime de la répression de janvier 1693, il continue à écrire de nombreux textes sur la Glorieuse Révolution. Il en rédige même une histoire au début du XVIII^e siècle. Il y évoque la

51 Bodleian Library, Mss Wood Diaries 37, fol. 7-9 [1693].

52 « Yard to Poley, Whitehall, 20th, 24th, 27th January 1692 / 3 », Université de Yale, Beinecke Library, OSB Mss 1, Edmund Poley Papers, Correspondence, 1693, fol. 113.

53 Sur les interprétations jacobites de la Glorieuse Révolution, voir les chapitres 2 « Constituer et dire la deuxième Révolution d'Angleterre » et 3 « Discours sur les révolutions et fiction à la fin du XVII^e siècle » de J.-M. GOULEMOT, *Le règne de l'histoire... op. cit.*, 1996, p. 73-136.

conquête comme une interprétation courante dans les années 1690. Il fait allusion à l'œuvre de William Lloyd et de « quelques autres » et souligne que « ce raisonnement & ces autoritez auroient été beaucoup plus à propos, si le Prince d'Orange s'était emparé de la Couronne de haute lutte, après avoir mis le Roi Jacques en fuite »⁵⁴. Gilbert Burnet ne mentionne pas ses propres écrits sur la question et participe ainsi lui-même à l'amnésie collective. Il souligne que 1688 fut vraiment une Glorieuse Révolution : « c'est ainsi qu'avec un applaudissement universel se consumma la grande et heureuse Révolution, dont nous recueillons encore aujourd'hui les fruits en Angleterre »⁵⁵.

Cet effacement mémoriel n'est pas sans conséquence sur les interprétations de la Glorieuse Révolution par les historiens. Dans son histoire de l'Angleterre, best-seller du XIX^e siècle, T. B. Macaulay ne mentionne pas l'idée d'une conquête hollandaise en 1688⁵⁶. La Glorieuse Révolution est au contraire présentée comme un événement fondateur de l'identité anglaise. 1688 apparaît comme un épisode strictement national. D'ailleurs, pour lui, la Glorieuse Révolution fut avant tout pacifique et consensuelle. Elle fut surtout l'œuvre parlementaire. Macaulay en vient même à effacer tout aspect révolutionnaire : la Glorieuse Révolution n'aurait été ni violente ni populaire mais pacifique et aristocratique. Il a fallu attendre les travaux de Jonathan Israel, notamment, pour souligner l'importance de l'appareil militaire qui a accompagné Guillaume⁵⁷. Et si l'armée jacobite n'a pas été active en 1688 et si les Anglais n'ont pas pris les armes massivement, la violence n'a pas été absente, comme l'a rappelé récemment Steven Pincus⁵⁸. L'analyse de l'idée de conquête montre du moins que les interprétations de la révolution étaient loin d'être consensuelles.

54 G. BURNET, *Histoire d'Angleterre... op. cit.*, 1727, p. 475.

55 *Ibid.*, p. 429.

56 T. B. MACAULAY, *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques II (1685) jusqu'à la mort de Guillaume III (1702)*, Paris, Robert Laffont, 1989 [1^{ère} éd. en anglais, 1848-1861].

57 J. ISRAEL (dir.), *The Anglo-Dutch Moment... op. cit.*

58 S. PINCUS, *1688... op. cit.*, 2009.

Table des Matières

Stéphane HAFFEMAYER, <i>L'écriture et la mémoire des révoltes et révolutions (XV^e-XVIII^e siècles)</i>	1
Jelle HAEMERS, <i>Le livre de Jan De Rouc. Mémoire collective et révoltes urbaines aux Pays-Bas méridionaux (XV^e-XVI^e siècles)</i>	7
Une mémoire collective qui est culturelle, communicative et sociale... ..	9
Le texte, l'auteur et son fils : Jan de Rouc et ses copistes	14
La révolte et son récit : les Pays-Bas en 1477 et le « projet » de Jan de Rouc	16
Le texte et son utilité : la tradition révolutionnaire et son écriture	18
La répression et le rapport des forces : l'empereur Charles V et la confiscation de 1540	22
Conclusion	24
Morwenna COQUELIN, <i>L'« année terrible » d'Erfurt et sa mémoire. Trouble, division et défaite au fondement d'une nouvelle identité urbaine ?</i>	27
Un souvenir normé	31
Une mémoire produite en ville	31
L'année terrible des chroniques	33
La rupture et l'unité civique	36
Les mots de la révolte	37
Une refondation urbaine	42
Bien gouverner	45
De nouvelles élites	45
Défense et illustration des libertés urbaines	49
Bibliographie	53
Tableaux	54
Rachel RENAULT, <i>Mémoires et pratiques de la révolte dans le territoire Schönburg, XVII^e-XVIII^e siècles</i>	57
Introduction	58
Révoltes et conflits dans la seconde moitié du XVII ^e siècle	60
Les corvées	62
Logement des gens de guerre et fiscalité extraordinaire	64
La construction de la mémoire des révoltes au XVIII ^e siècle	65
Le mandat de 1664 et le recès de Carlsbad de 1681, pierres angulaires de la mémoire collective	65
Publication et circulation	69
Conclusion	70
Héloïse HERMANT, <i>Les mises en récit du soulèvement des Barretines (1687-1690) : construction politique, construction culturelle, construction mémorielle</i>	73
Défendre et chanter la révolte : la voix des Barretines	77
Les faits : une révolte sociale dans un contexte belliqueux	77
Publier la révolte et négocier avec les autorités	79
Défendre et chanter la révolte : les libelles au service de la cause des Barretines	80

<i>La fabrique du discours d'autorité sur la révolte : stratégies concurrentielles de publication, usages sociaux des textes et effets de sédimentation des discours</i>	85
<i>Publier la révolte et le retour à l'ordre : la mise en récit par la Députation, un art du collage</i>	85
<i>Publier la révolte et imposer le retour à l'ordre : le récit par le vice-roi, un art du trucage</i>	88
<i>Usages sociaux des textes et fixation dans la mémoire : la version officielle de la révolte</i>	90
<i>Transmettre la mémoire de la révolte : récits d'acteurs et de témoins</i>	95
<i>Révolte paysanne ? Révolte catalane ? Les enjeux de mémoire</i>	96
<i>Un art du tissage : des récits entre histoire et mémoire</i>	98
<i>Diversité des stratégies mémorielles au service de la réhabilitation de la révolte des Barretines</i>	100
Solange RAMEIX, <i>Mettre la Glorieuse Révolution en mots : entre guerre de conquête et révolution ?</i>	103
<i>La Glorieuse Révolution comme conquête : d'une mémoire autorisée et activement diffusée...</i>	106
<i>Guillaume d'Orange ne veut pas être assimilé à un conquérant étranger</i>	106
<i>La Glorieuse Révolution : une guerre entre deux souverains ?</i>	108
<i>Une mémoire officielle largement diffusée</i>	111
... <i>à une domatio memoriae</i>	114
<i>Le droit de conquête : son ambivalence et ses limites</i>	114
<i>Une mémoire jacobite ?</i>	116

